

LE *FAUCONNEAU* DE SAINT-LYS

***UNE PIÈCE D'ARTILLERIE D'ÉPOQUE RENAISSANCE,
TÉMOIN DES GUERRES DE RELIGION ET DE LA
RÉVOLUTION.***



INTRODUCTION

En 1588, pendant les Guerres de Religion, le bourg de Saint-Lys fut attaqué par les huguenots de L'Isle-Jourdain (Gers), place-forte protestante distante de 13,5 km à vol d'oiseau : l'église fut saccagée et plusieurs maisons incendiées.

L'année suivante, les consuls de Saint-Lys firent réparer les fortifications de la commune et se portèrent acquéreurs d'au moins deux pièces d'artillerie en bronze destinées à assurer la défense du bourg.

L'une d'entre-elles a été fondue en 1868 pour servir à la fabrication du timbre de l'horloge située sur le toit de l'hôtel-de-ville.

La seconde, de type « fauconneau » (une pièce d'artillerie légère, du plus petit des six calibres officiels de l'artillerie du royaume dans la seconde moitié du XVI^e siècle), est parvenue jusqu'à nous, après avoir brièvement retrouvé, en août 1799, une utilité guerrière dans les rangs républicains, puis dans ceux des contre-révolutionnaires, qui s'affrontèrent lors de l'insurrection royaliste de l'an VII en Haute-Garonne.

Après s'en être servi pour effectuer des « *décharges de mousqueterie* » durant les fêtes et cérémonies organisées au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, la municipalité de Saint-Lys prit conscience, au début du XX^e siècle, de l'importance historique et patrimoniale de cette pièce d'artillerie d'époque Renaissance. Le 3 juillet 1924, le maire Joseph BOUAS fit voter une délibération au Conseil municipal demandant le classement de ce petit canon (désigné sous le terme erroné de « couleuvrine ») au titre des Monuments Historiques ; démarche qui fut couronnée de succès puisqu'un arrêté en ce sens fut signé le 27 avril 1926 par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

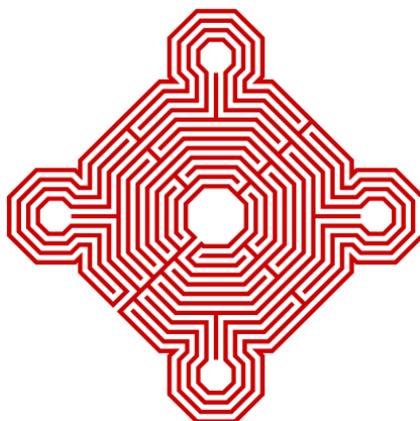
Cette pièce d'artillerie, actuellement conservée à l'hôtel-de-ville de Saint-Lys, demeure l'une des très rares, parmi les nombreuses fondues dans les ateliers toulousains durant la seconde moitié du XVI^e siècle, à être parvenue jusqu'à nous. On peut y voir gravé, sur le renfort de culasse, la mention « ST LY2 », la date « 1589 » ainsi que la plus ancienne représentation connue des armoiries de la ville.

Suite à une demande émise en novembre 2015, le professeur Pascal JULIEN (professeur d'histoire de l'art à l'université de Toulouse-Jean Jaurès) obtint de la ville de Saint-Lys le prêt du fauconneau afin que ce dernier puisse être présenté au Musée des Augustins, à Toulouse, dans le cadre de la prestigieuse exposition « *Toulouse Renaissance* » qui s'est déroulée du samedi 17 mars au lundi 24 septembre 2018.

Nous trouverons successivement dans la présente notice¹ :

- Une évocation de l'artillerie du royaume de France à la fin du XVI^e siècle.
- Une présentation technique et historique du fauconneau de Saint-Lys.

MONUMENT



HISTORIQUE

¹ Un premier petit article sur le fauconneau de Saint-Lys est paru dans le n° 47 du bulletin municipal « *Saint-Lys et vous* » de janvier-février 2016, page 11. Une précédente version de la présente notice a été publiée dans la « *Revue du Patrimoine du Muretain* », éditée par la « Société du Patrimoine du Muretain », Muret, n° 21, juillet 2019, 190 pages, 28,00 €, ISSN : 1629-937X [ici, pp. 16-51]. (Voir : <https://www.ladepeche.fr/2019/08/25/la-derniere-revue-du-patrimoine-est-parue.8375356.php>).

I/- L'ARTILLERIE FRANÇAISE À L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE ET AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE

Apparue au XIII^e siècle en Occident, l'artillerie utilisant la poudre à canon devint peu à peu une arme redoutable au sein des armées de tous les belligérants.

Voici un court résumé de la place que l'artillerie occupa dans les événements militaires à la fin du Moyen-Âge et au début de l'époque Moderne :

« Considérable à la fin du XV^e siècle, au point que Charles VIII effraya l'Italie à l'aspect de ses canons, doubles canons, coulevrines, bâtardes, moyennes, faucons et fauconneaux, elle fut jugée d'un effet moins utile au milieu du XVI^e siècle, embarrassante pendant les rapides campagnes des guerres de religion. Mais Henri IV et Sully en comprirent toute la portée et, en 1600, leur armée de Savoie comptait environ 50 bouches à feu, tandis qu'à la bataille de Saint-Quentin [1557] l'armée du roi n'en avait qu'une quinzaine. »²

À la fin du Moyen-Âge, « les canons différèrent longtemps les uns des autres par leurs dimensions, par leur forme, voire par les matériaux entrant dans leur composition. [...] Le bronze entra en concurrence avec le fer, jusqu'à le supplanter dans les armées royales françaises à compter du règne de Louis XI^l. Il fallut attendre le XV^e siècle pour monter les canons sur de véritables affûts, portés sur des roues et munis d'instrument de pointage. »⁴

Puis vint l'époque de la Renaissance : « La modernisation des fortifications, l'usage accru du canon en campagne, l'état de guerre continu entre les puissances occidentales provoqua, dans la première moitié du XVI^e siècle, un usage plus massif du canon, avec les problèmes de production, de coût, de logistique qui en résultaient. »⁵

En France, « François I^{er} donna à l'Artillerie une organisation plus centrale [que sous les règnes précédents]. Il créa la charge de "Grand-Maître de l'Artillerie" et organisa les arsenaux, des fonderies et des poudreries ; il répartit ces établissements dans diverses provinces et établit des Commissaires et Officiers d'Artillerie sous le commandement d'un Lieutenant du Grand-Maître. Cette organisation, sauf de légers changements dans le nombre et la circonscription des provinces, subsista jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. »⁶

Autant l'artillerie du Moyen-Âge, celle du début de la Renaissance et, plus tard celle du XVII^e siècle sont bien connues des historiens, autant, en revanche, « la seconde moitié du XVI^e siècle demeure plutôt méconnue sur le plan de la tactique militaire. En effet, les affaires d'État s'intéressent principalement à la sécurité intérieure perturbée par les guerres de Religion. »⁷

1)- Les différents types de pièces d'artillerie :

a)- Leur dénomination.

² DECRUE (Francis), « La cour de France et la société au seizième siècle », quatrième partie. Bibliothèque universelle et revue suisse, juillet-septembre 1887, numéros 103-105, XCII^e année – Troisième période, tome XXXV. Librairie Firmin-Didot, Paris, 1887, 672 pages [ici, p. 577]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4542649/f528>).

³ Dès la fin du Moyen-Âge, « les canons qui étaient en fer forgé et, par suite, peu résistants, furent changés et on fit toutes les bouches à feu en bronze. » GRAFFIGNY (Henry de), Les armes et l'armurerie à travers les siècles. Eugène Ardant et C^{ie} éditeurs, Limoges, 1889, in-8°, 97 pages [ici, p. 76]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5524721k/f109>).

⁴ HÉLIOT (Pierre), « L'artillerie à feu dans la France médiévale. » Bulletin Monumental, tome 134, n° 4, année 1976, p. 339 (Voir : http://www.persee.fr/doc/bulmo_0007-473x_1976_num_134_4_2589).

⁵ CROUY-CHANEL (Emmanuel de), Canons médiévaux : puissance du feu. Collection « Patrimoine vivant ». Éditions REMPART, Paris, 2010, 128 pages, 20,00 €, ISBN 978-2-904365-53-9 [ici, p. 119]. Voir notamment toute la sixième partie : « 1505-1550 : L'artillerie de la Renaissance », pp. 112 sqq.

⁶ MOLTZHEIM (Auguste de), Esquisse historique de l'artillerie française depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, avec un atlas de 64 planches. Imprimerie E. Simon, Strasbourg, 1868, 61 pages [ici, p. 7]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5821661j/f16>).

⁷ PASTEAU (Philippe, Lieutenant-colonel), L'artillerie au cœur de la Renaissance. Collection « Guerres & opinions », volume n° 11. Éditions Economica, Paris, février 2018, 128 pages, 19,00 €, ISBN 978-2-7178-7010-7 [ici, pp. 7-8]. Cet ouvrage très complet constitue une remarquable synthèse sur l'artillerie à l'époque de la Renaissance. L'auteur s'est appuyé, entre-autres sources, sur le « Recueil du règlement général de l'ordre et conduite de l'artillerie [...] », ouvrage manuscrit rédigé en 1613 par Bénédict de VASSALIEU (« dit Nicolas Lyonnais, ingénieur ordinaire en la province de Guyenne et en l'artillerie de France ») et conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote « Français 592 » (<https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc50843k>). Document numérisé consultable sur le site web « Gallica » : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b525063190>.

Il était alors commun de désigner « *les canons par plusieurs noms empruntés de l'histoire naturelle ; les animaux carnassiers, comme le faucon ou l'émerillon, et les animaux nuisibles ou réputés tels, comme le basilic, la couleuvre, le serpent, l'aspic, donnèrent leurs noms aux différentes espèces de canons ; d'où, le faucon, le fauconneau, l'émerillon, le basilic, le serpent, la couleuvre, l'aspic, mots qui désignaient autant de différentes espèces de canons.* »⁸

L'objectif était de désigner chaque type de pièces d'artillerie « *avec un nom fait pour jeter l'épouvante.* »⁹ La « couleuvre », par exemple, était également dénommée ainsi « *à cause de sa dimension allongée [car] originairement, ce fut une bombarde allongée et amincie* »¹⁰, mais aussi « *parce que son boulet, par l'impétuosité dont il part, imite le sifflement de la couleuvre.* »¹¹

Au milieu du XVI^e siècle, le chirurgien Ambroise PARÉ (qui était bien placé pour connaître les effets terribles des tirs d'artillerie sur le corps humain), écrivait à propos de la dénomination des pièces d'artillerie :

« [...] *Sont venus ces horribles monstres de Canons, doubles Canons, Bastardes, Mosquets, Passe-volans, et pièces de campagnes, ces furieuses bestes de Couleuvres, Serpentes, Basilisqs, Sacres, Faucons, Fauconneaux, Verses, Fleutes, Orgues, et autres infinies espèces, toutes de divers noms, non seulement tirés et pris de leur figure et qualité, mais bien d'avantage de leurs effets et cruauté. En quoy certes se sont montrés sages, et bien entendus en la chose, ceux qui premièrement leur ont imposé tels noms, qui sont pris non seulement des animaux les plus ravissans, comme des sacres et faucons, mais aussi des plus pernicious et ennemis du genre humain, comme des serpens, coulevres, et basilisqs, pour montrer que telles machines guerrières n'ont autre usage, et n'ont été inventées à autre fin et intention, que pour ravir promptement et cruellement la vie aux hommes ; et que les ayans seulement nommés, nous les eussions en horreur et détestation.* »¹²

Un grand nombre de combattants et de penseurs de cette époque regrettèrent l'invention de l'artillerie. Blaise de Montluc « *professait, autant que Rabelais, que les bombardes, arquebuses et bâtons à feu sont des "artifices du dyable". Enfin, l'Arioste et Cervantès, l'un dans son "Roland furieux", l'autre dans "Don Quichotte", se sont rangés à cet avis ; ils voient, l'un et l'autre, dans l'invention des armes à feu, une atteinte à la bravoure, une diminution du courage. [...] Cervantès, par châtement d'une telle découverte, entend que l'inventeur des machines à tuer soit damné au fond des enfers ; et l'Arioste partage ce sentiment. Il voue l'inventeur aux pires supplices, demande qu'il soit, en représailles, précipité "au plus profond et plus noir de l'enfer, à côté du maudit Judas."* »¹³

b)- Les différents calibres des pièces d'artillerie.

Au milieu du XVI^e siècle, l'artillerie royale était composée de pièces singulièrement variées et se caractérisait par un trop grand nombre de calibres – une vingtaine environ. En effet, « *comme l'unité des*

⁸ Extrait de : COURTIN (Eustache), Encyclopédie moderne, ou dictionnaire abrégé des sciences, des lettres et des arts, avec l'indication des ouvrages où les divers sujets sont développés et approfondis. Publié par le Bureau de l'encyclopédie, Paris, tome quatrième, 1824, in-8°, 605 pages [ici, p. 561]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6266958h/f584>).

⁹ CROZALS (J. de), Histoire Moderne, du X^e au XVII^e siècle. Programmes du 31 mai 1902, Second cycle, Classe de Seconde. Librairie Ch. Delagrave, Paris, 1903, 664 pages [ici, p. 284]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k98146203/f304>).

¹⁰ BESCHERELLE (Louis-Nicolas), Dictionnaire national, ou Dictionnaire universel de la langue française. Garnier frères éditeurs, Paris, 1856, deux volumes, VII-1319-XI pages et 1683-VIII pages [ici : tome I, p. 805]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50453p>).

Il est à noter que ce type de pièce d'artillerie donna jadis naissance à une expression de la langue française, « *'Être sous la couleuvre de quelqu'un'* : dans sa dépendance, exposé à ses caprices. » Voir : PHILIPON DE LA MADELEINE (Louis), Dictionnaire portatif de la langue française, d'après le système orthographique de l'Académie. Éditions Saintin, Paris, 1815, 2^e édition, deux volumes in-8° [ici : première partie, p. 191]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6319453h>). L'orthographe « *couleuvre* » était utilisée jadis pour désigner ce modèle de pièce d'artillerie.

¹¹ NOËL (François Joseph Michel) et CARPENTIER (L. J. M.), Dictionnaire étymologique, critique, historique, anecdotique et littéraire... pour servir à l'histoire de la langue française. Librairie Le Normant, Paris, 1839, 2 volumes, in-8° [ici : Tome 1, p. 263]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2051596/f274>).

¹² PARÉ (Ambroise), Œuvres complètes. Publiées par J.-F. MALGAIGNE. Librairie J.-B. Baillières, Paris, 1840, Tome deuxième, 811 pages, « *Préface sur le livre des plaies faites par arquebuses* » [ici, page 122]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61148830/f131>). Passage cité dans : MIRABAUD (Robert), Une grande âme : Ambroise Paré. Librairie Fischbacher, Paris, 1928, 130 pages [ici, p. 31]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97790949/f33>).

¹³ PILON (Edmond), « *La guerre jadis et de nos jours. Canons monstres et chimie meurtrière.* » Mercure de France, n° 484 – Tome CXXVIII, Paris, 16 août 1918, pp. 639-658 [ici : p. 640]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k201824b>).

mesures n'existait pas d'une province à l'autre et que le pouvoir royal n'était pas encore en état d'établir l'uniformité, chaque bouche à feu dut encore employer des boulets faits pour elle seule. »¹⁴

Les conséquences de cette diversité étaient particulièrement gênantes : « [...] il est facile de concevoir les difficultés presque insurmontables que devait présenter, en campagne, le ravitaillement en munitions d'une artillerie aussi hétérogène. »¹⁵

En effet, « les campagnes d'Italie avaient surabondamment démontré les graves inconvénients que présentaient, au point de vue des approvisionnements en munitions, l'infinie diversité des calibres, et, dans les marches, le poids exagéré de certaines pièces. »¹⁶

En témoignage l'expérience des artilleurs de l'époque : « [...] le temps passé, dit LA TREILLE¹⁷, il y avait doubles canons, basilics, canons et serpentines et autres noms de pièces... Chacune d'elles avait son calibre à raison de quoy estoit besoing de faire des boulets particuliers à chaque pièce ; et, quand la pièce estoit rompue, les boulets ne servoient plus de rien... »¹⁸.

Afin de remédier à cet état de fait, le pouvoir royal souhaita, au milieu du XVI^e siècle, réduire « toutes les pièces de l'artillerie à six bouches à feu définies et de dimensions déterminées avec autant de précision que le comportait l'état de l'industrie du temps. »¹⁹

« Ces efforts aboutirent vers 1540-1550 dans divers pays à la définition de types officiels, plus indicatifs qu'impératifs puisque les qualités variables des métaux disponibles, les tours de main et pratiques des fondeurs, probablement aussi les variations dans les étalons de mesure, se conjuguèrent pour faire varier dimensions et poids des canons. »²⁰

En France, les résultats obtenus furent les suivants : « Et, pour remédier à toutes ces dépenses a esté advisé qu'il n'y auroit ci-après, en France, pièces d'artillerie pour servir par terre que des sept calibres, sçavoir : canon, grande couleuvrine, bastarde, moyenne, faucon, fauconneau et l'arquebouse à crocq. »²¹ (On peut noter ici que le mot « canon » fut d'abord appliqué à la pièce du plus fort calibre, avant de devenir un terme générique).

C'est dans un manuscrit écrit entre 1550 et 1552, sous le règne d'Henri II, intitulé « Mémoires pour l'artillerie »²², que l'on trouve pour la première fois l'énumération de ces sept calibres²³. Ce manuscrit ne dit

¹⁴ FAVÉ (Ildefonse, Général), *Cours d'art militaire professé à l'École Polytechnique*. Librairie militaire de J. Dumaine, Paris, 1877, in-18°, 516 pages [ici, pp. 79-80]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65325381/f89>).

¹⁵ Lieutenant-colonel THEILLIER, « Notice sur l'armement des troupes françaises et étrangères vers le milieu du XVI^e siècle. » Collectif, *La guerre de 1557 en Picardie : bataille de Saint-Laurent, siège de Saint-Quentin, prises du Catelet, de Ham, de Chauny et de Noyon*. Imprimerie de Charles Poette, Saint-Quentin, 1896, VII-CCXXIX-455 pages [ici, p. CLXXII]. (Voir <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97384147>).

¹⁶ BUAT (Edmond, Chef d'Escadron), *L'artillerie de campagne : son histoire, son évolution, son état actuel*. Collection « Nouvelle collection scientifique ». Librairie Félix Alcan, Paris, 1911, in-16, III-348 pages [ici, p. 17]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9781395j/f31>).

¹⁷ François de la TREILLE était Commissaire de l'artillerie en 1557, sous le règne d'Henri II. Voir : BONAPARTE (Prince Napoléon-Louis), *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*. Tome I^{er}. Éditions J. Dumaine, neveu et succ. de G.-Laguionie (Maison Ancelin), Paris, 1846, 387 pages, in-4° [ici, pp. 150 ; 164 ; 203]. (Voir : <https://books.google.fr/books?id=KmtAAAAcAAJ&pg=PA203&lpg=PA203&dq=LA+TREILLE+%C3%A9tait+Commissaire+de+%E2%80%99artillerie+en+1557&source=bl&ots=bHpfTzIZen&sig=ACfU3U3F6Oy5vghw4LPpIEF7hXqes44z7g&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewjY2PWSmqLrAhVnJBokKHePLB4kO6AEwBXoECAoQAQ#v=onepage&q=LA%20TREILLE%20%C3%A9tait%20Commissaire%20de%20l%E2%80%99artillerie%20en%201557&f=false>).

Voir également : LELONG (Jacques), *Bibliothèque historique de la France*. Tome V^e. Imprimerie de la veuve Hérisant, à Paris, édition de 1778, 771 pages [ici, p. 740]. (Voir : <https://books.google.fr/books?id=W35aAAAAYAAJ&pg=RA2-PA739&lpg=RA2-PA739&dq=discours+sur+l%27artillerie+latreille&source=bl&ots=V4z0x-3Zfh&sig=ACfU3U2mXqggob8Ekw4F7p7sdbfhTvWBzg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewjhlPnpKLRhVuxoUKHaEoDm44ChDoATAAegQIBxAB#v=onepage&q=discours%20sur%20l%27artillerie%20latreille&f=false>).

¹⁸ HENNEBERT (Eugène, Lieutenant-colonel), *L'artillerie*. Collection « Bibliothèque des merveilles ». Librairie Hachette et C^{ie}, Paris, 1887, 329 pages [ici, pp. 44-45]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2037147/f47>).

¹⁹ BELLEVAL (René de, marquis), *Les derniers Valois : François II, Charles IX, Henri III*. Librairie historique et militaire Henri Vivien, Paris, 1900, 23 cm, VI-680 pages [ici, p. 58]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k27853v/f65>).

²⁰ CROUY-CHANEL (Emmanuel de), *Canons médiévaux : puissance du feu*, *op. cit.*, p. 119.

²¹ HENNEBERT (Eugène, Lieutenant-colonel), *op. cit.*

²² Manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, cote : Français 651 (ancienne cote : Anc. 7113). Voir : <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc50907w>. Voir également : PARIS (Alexis-Paulin), *Les manuscrits français de la bibliothèque du roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols de la même collection*, V^e volume. Éditions Techener, Paris, 1842, 511 pages [ici, pp. 277-280]. (Voir : https://books.google.fr/books?id=Xwsjl-BcHzAC&pg=PA279&dq=%22m%C3%A9moires+pour+l%27artillerie%22&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewjDg9iI_InYAhVDuhQKHemCCzIQ6AEIKDAA#v=onepage&q=%22m%C3%A9moires%20pour%20l%27artillerie%22&f=false).

²³ Indication donnée dans l'article de : P. A., « Études historiques sur l'artillerie régimentaire. » *Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée (section historique)*, VI^e année, quatorzième volume, n^o 41, mai 1904. Paris, R. Chapelot & C^{ie} imprimeurs-éditeurs, 731 pages, pp. 257-335 [ici, pp. 295-296]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1217385/f300>).

pas d'une façon formelle qu'il n'y avait que sept calibres dans l'artillerie royale, et que le roi avait fixé les dimensions de ses pièces, mais il ne nomme clairement, dans sa description générale de l'artillerie, que les sept modèles de pièces énoncés ci-dessus²⁴.

Grand-maître de l'Artillerie de France de 1550 à 1569, Jean (ou Jehan) I^{er} d'ESTRÉES, baron de Cœuvres (1486 – † vers 1574)²⁵, s'appliqua en effet à limiter le nombre de calibres des canons alors en fonction dans le pays. Cette simplification visait à uniformiser l'artillerie du royaume et à amener une certaine standardisation devant bénéficier à l'efficacité des armées : elle « peut être regardée comme un premier essai d'établissement d'un matériel national. »²⁶

Pour autant, les effets réels de cette « standardisation » souhaitée au plus haut niveau de l'État en ce milieu du XVI^e siècle étaient à nuancer : « Malheureusement, il n'y a pas qu'un seul modèle pour chaque espèce de pièces ; les pièces de chaque espèce sont bien semblables, mais elles diffèrent par leurs dimensions. »²⁷ (Ce fut d'ailleurs le cas, nous le verrons *infra*, pour la pièce d'artillerie de Saint-Lys, inférieure en taille et en calibre aux prescriptions royales relatives aux fauconneaux).

Des progrès sont néanmoins avérés : « La normalisation des pièces d'artillerie en six calibres différents a été favorisée par une organisation très centralisée autour d'un Grand-maître ne répondant qu'au roi. Surtout, une rationalisation était devenue indispensable du fait des coûts de fabrication et de possession de tels engins. Le culte de l'efficacité apparaît déjà : la recherche de l'effet le plus dévastateur au moindre coût, la question de la sécurité des hommes et de la fiabilité des pièces sont déjà centrales dans les réflexions de l'artillerie. »²⁸

Les différents calibres étaient donc respectivement désignés, dans l'ordre décroissant de taille, sous les termes de « canon », « grande couleuvrine », « couleuvrine bâtarde », « couleuvrine moyenne », « faucon », « fauconneau » et « hacquebute à croc ».²⁹

La « hacquebute (ou arquebuse) à croc » mise à part (elle s'apparentait davantage à un fusil de très grande taille, généralement monté sur trépied, qu'à un petit canon³⁰), demeurèrent les « six calibres de France » pour l'artillerie du royaume, système qui fut donc adopté vers 1551 à l'initiative de Jean d'ESTRÉES³¹. On désigna ces six calibres par le poids de leurs boulets en livres (voir le tableau ci-dessous).

Les « canon », « grande couleuvrine » et « couleuvrine bâtarde », vu leur poids, étaient plutôt des pièces de siège, tandis que les « couleuvrine moyenne », « faucon » et « fauconneau », plus légers et manœuvrables, relevaient davantage du matériel de campagne³². En effet, on peut observer, à la Renaissance,

²⁴ *Ibid.*

²⁵ BUFFENOIR (Maximilien), « Trois siècles de vie française : la famille d'Estrées (1486-1771). Deuxième partie : le XVI^e siècle – Les grands maîtres de l'Artillerie : Jean et Antoine. Les filles d'Antoine. » *Bulletin de la Société Historique et Scientifique de Soissons*, tome XI^e, 4^e série, 1957-1960. Imprimerie A. Baticle, Chauny, septembre 1960, 121 pages, pp. 18-84 [ici, p. 18]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5832552t/f38>).

²⁶ BUAT (Edmond, Chef d'Escadron), *L'artillerie de campagne [...]*, *op. cit.*, p. 18.

²⁷ LAROUSSE (Pierre), *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*. Librairie classique Larousse, Paris, 1867, tome deuxième, 1463 pages [ici : p. 1049, article « Bouches à feu »]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50724x>).

²⁸ CAPLAIN (Serge, Lieutenant-colonel), « Notes de lecture : "L'artillerie au cœur de la Renaissance", du Lieutenant-colonel Philippe Pasteau ». *Cahiers de la pensée mili-Terre*, Centre de Doctrine et d'Enseignement du Commandement (CDEC), Paris, n° 52, 3^e trimestre 2018, ISSN 2552-8750, 124 pages [ici, pp. 117-118].

(Voir : https://www.penseemiliterre.fr/ressources/30091/57/cdec_cahiers_52.pdf).

²⁹ HENNEBERT (Eugène, Lieutenant-colonel), *op. cit.* (Voir <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2037147/f47>).

³⁰ Outre les six calibres de France, « l'artillerie employait encore une arquebuse à croc, en bronze, du poids de 45 livres ; elle lançait une balle de plomb, pesant un dixième de livre : on y mettait le feu comme aux canons. Dix de ces arquebuses étaient souvent placées en travers d'un chariot, qui prenait le nom d'"orgues" [...]. » SAULCY (M. de), « Armurerie ». In : LACROIX (Paul) et SERÉ (Ferdinand) (Dir.), *Le Moyen-Âge et la Renaissance : histoire et description des mœurs et usages, du commerce et de l'industrie, des sciences, des arts, des littératures et des beaux-arts en Europe*. Tome IV, Chapitre X : « Armurerie » [ici, folio XXIII recto]. Typographie Plon frères, Paris, 1851, In-4 (voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6544605w/f601>).

À noter que l'hacquebute était également désignée sous le nom de « arquebuse de position ». Voir : « Lettre du chevalier Louis CIBRARIO à Son Excellence le chevalier César de SALUCES sur l'artillerie du XIII^e au XVII^e siècle (Turin, 1847) ». In : CORRÉARD (J.), *Journal des armes spéciales, publié sur les documents fournis par les officiers des armées françaises et étrangères*. Tome I^{er}, 3^e série. Paris, J. Corréard, directeur du journal, 1847, 569 pages [ici, p. 539].

(https://books.google.fr/books?id=Sxb5Kn2jaccC&pg=RA1-PA540&lpg=RA1-PA540&dq=fauconneau+saint-lys&source=bl&ots=tkJR2VM2jv&sig=ACfU3U0JrriZTcwIV3xwaHdWzgrhMVRiZA&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewjchJyq39_nAhW85OAKHbnaBJg4HhDoATAIegQIBhAB#v=onepage&q=fauconneau%20saint-lys&f=false).

³¹ HENNEBERT (Eugène, Lieutenant-colonel), *op. cit.* Voir également <http://rosalielebel75.franceserv.com/artillerie-historique.html>. À noter que l'expression « six calibres de France » et l'énumération de ses composantes est reprise exactement en ces termes dans l'article premier d'un édit signé en décembre 1601 par Henri IV, « contenant plusieurs articles & défences, tant sur le fait d'Artillerie, vente de poudres, composition de Salpêtres, que autres choses concernant ladite Artillerie & Officiers d'icelle [...] ». À Paris, chez la veuve Hubert Velut & Paul Masan, 1602, in-8°, 22 pages [ici, p. 5]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9682453m>). (Voir également : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62692833/f50>).

³² Lieutenant-colonel THEILLIER, « Notice sur l'armement des troupes françaises et étrangères vers le milieu du XVI^e siècle », *op. cit.*, p. CLXXXIII.

« la spécialisation qui s'annonce entre une artillerie de campagne, légère et mobile, se distinguant d'une artillerie de siège, puissante mais peu manœuvrante. »³³

Le tableau ci-dessous décrit les caractéristiques principales de ces différents types de pièces d'artillerie :

Les « six calibres de France » (seconde moitié du XVI ^e siècle et début du XVII ^e siècle) :							
NOMS :		CANON	GRANDE COULEVRINE	COULEVRINE BÂTARDE	COULEVRINE MOYENNE	FAUCON	FAUCONNEAU
Poids de la pièce d'artillerie ⁽³⁴⁾ :	Poids du tube seul ⁽³⁵⁾ :	5300 à 5400 livres (2594 à 2643 kg)	3700 à 3800 livres (1811 à 1860 kg)	2000 livres (979 kg)	1200 à 1300 livres (587 à 636 kg)	500 à 600 livres (244 à 293 kg)	300 à 400 livres (146 à 195 kg)
	Poids de l'affût seul :	Essieux et limons : 1500 livres (734 kg). Paire de roues : 1500 livres.	Essieux et limons : 1300 livres (636 kg). Paire de roues : 1300 livres.	Affût et rouage : 1900 livres (930 kg)	1000 livres (489 kg)	600 livres (293 kg)	450 livres (220 kg)
	Poids total (tube + affût) :	8300 à 8400 livres (4062 à 4111 kg)	6300 à 6400 livres (3083 à 3132 kg)	4000 livres (1958 kg)	2200 à 2300 livres (1076 à 1125 kg)	1000 à 1200 livres (489 à 587 kg)	700 à 800 livres (342 à 391 kg)
Longueur du tube ⁽³⁶⁾ :	Selon l'ouvrage de J.B. BRUNET (1842) :	10 pieds 6 pouces (3,429 mètres)	11 pieds (3,592 mètres)	9 pieds 6 pouces (3,102 mètres)	8 pieds 6 pouces (2,776 mètres)	7 pieds 6 pouces (2,449 mètres)	6 pieds 6 pouces (2,122 mètres)
	Selon l'ouvrage du Général MARION (1853) :	10 pieds (3,248 mètres)	11 pieds (3,573 mètres)	De 9 pieds à 9 ½ pieds (2,92 m à 3,09 m)	De 8 à 9 pieds (2,59 m à 2,92 m)	De 7 pieds à 7 ½ pieds (2,27 m à 2,44 m)	De 5 à 6 pieds (1,62 m à 1,95 m)

³³ CAPLAIN (Serge, Lieutenant-colonel), « Notes de lecture : "L'artillerie au cœur de la Renaissance", du Lieutenant-colonel Philippe Pasteau ». *Cahiers de la pensée mili-Terre*, op. cit., p. 118.

³⁴ « Instruction dressée en 1610 par le duc de Sully sur le fait de l'artillerie, circonstances et dépendances d'icelle et sur quoy les officiers sont ordinairement interrogez & examinez par un grand Maître », op. cit., pp. 7 ; 16-17 (Voir <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061279b/f245>). Voir également : BRUNET (Jean-Baptiste), *Histoire générale de l'artillerie*. Imprimerie et librairie militaire de Gaultier-Laguionie, Paris, 1842, tome premier, 502 pages [ici, pp. 352-354] (<https://goo.gl/Yh7LDp>) ; ainsi que : MARION (Claude, Général d'artillerie), *Recueil des bouches à feu les plus remarquables depuis l'origine de la poudre à canon jusqu'à nos jours*. Librairie militaire, maritime et polytechnique de J. Corréard, Paris, 1853 [ici, pp. 29-32]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62555507/f11.image>).

³⁵ D'après le musée du Conservatoire National des Arts et Métiers, l'étalon royal de poids, du Moyen-Âge jusqu'à la Révolution, fut la « livre poids-de-marc » d'une valeur de 489,5 grammes (Voir : <http://www.arts-et-metiers.net/musee/pile-de-poids-de-50-marsc-dite-pile-de-charlemagne-et-son-ecrin>).

³⁶ L'ancien « pied-de-roi » d'avant 1667 était équivalent à 0,326596 mètre. Le « pied-de-roi » valait 12 pouces ; la longueur du pouce était donc équivalente à 2,7216 cm. Voir : GUILHIERMOZ (Paul), « De l'équivalence des anciennes mesures. A propos d'une publication récente ». *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome 74, n° 1, 1913, pages 267-328 [ici, pp. 277-278]. (Voir : http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1913_num_74_1_448498) ; ainsi que : PALAISEAU (Jean-François-Gaspard), *Métrologie universelle ancienne et moderne, ou Rapport des poids et mesures des empires, royaumes, duchés et principautés des quatre parties du monde [...]*, op. cit, p. 1.

Les « six calibres de France » (seconde moitié du XVI^e siècle et début du XVII^e siècle) :

NOMS :		CANON	GRANDE COULEUVRINE	COULEUVRINE BÂTARDE	COULEUVRINE MOYENNE	FAUCON	FAUCONNEAU
	Selon l'article de M. SUPPLISSON (1916) ⁽³⁷⁾ :	9 pieds 9 pouces 6 lignes (3,197 mètres)	9 pieds 10 pouces (3,211 mètres)	9 pieds (2,939 mètres)	8 pieds (2,612 mètres)	6 pieds 10 pouces 4 lignes (2,241 mètres)	6 pieds 4 pouces (2,068 mètres)
Calibre du tube : diamètre intérieur de la bouche du canon :	D'après les « Instructions dressées en 1610... » ⁽³⁸⁾ :	« 6 pouces 2 lignes » (167 mm) ⁽³⁹⁾	« 4 pouces 10 lignes » (131 mm)	« 3 pouces 8 lignes » (99 mm)	—	« 2 pouces 5 lignes » (65 mm)	[« 1 pouce 11 lignes » (51 mm)] ⁽⁴⁰⁾
	D'après des recherches récentes ⁽⁴¹⁾ :	162 mm / 170 mm	124 mm / 133 mm	97 mm / 104 mm	70 mm / 88 mm	56 mm / 68 mm	48 mm / 52 mm
Calibre du tube en poids du boulet ⁽⁴²⁾ :		33 ½ livres (≈16,398 kg)	16 ½ livres (≈ 8,076 kg)	7 ½ livres (≈ 3,671 kg)	2 ½ livres (≈ 1,223 kg)	1 ½ livre (≈ 0,734 kg)	3/4 livre (≈ 0,367 kg)
Diamètre du boulet ⁽⁴³⁾ :		6 pouces (163,296 mm)	4 pouces 10 lignes (131,422 mm)	4 pouces 2 lignes (113,375 mm)	2 pouces 6 lignes (67,966 mm)	2 pouces 4 lignes (63,455 mm)	1 pouce 10 lignes (49,774 mm)
Cadence de tir ⁽⁴⁴⁾ :		100 coups en douze heures	120 coups en douze heures	140 coups en douze heures	160 coups en douze heures	200 coups en douze heures	250 coups en douze heures
Portée de tir ⁽⁴⁵⁾ :		500 pas	600 pas	500 pas	400 pas	300 pas	200 pas
Attelage ⁽⁴⁶⁾ :		21 chevaux	17 chevaux	11 chevaux	4 chevaux	3 chevaux	1 ou 2 chevaux ⁽⁴⁷⁾

³⁷ SUPPLISSON (Maurice), « *L'artillerie au siège de Saucerre de 1573.* » *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*. Éditions Xavier Desquand, libraire (Bourges) / Émile Lechevallier, libraire (Paris), 4^e série – 29^e volume, 1915-1916, pp. 1-15 [ici, p. 12]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5566959f/f21>). Concernant les poids et mesures en vigueur à la fin du XVI^e siècle, cet auteur donne, à la même page, les indications suivantes : « pied : 0,325 m ; pouce : 0,027 m ; ligne : 2,256 mm ; livre : 0,489 kg ; once : 0,031 kg. »

³⁸ « *Instruction dressée en 1610 par le duc de Sully sur le fait de l'artillerie, circonstances et dépendances d'icelle et sur quoy les officiers sont ordinairement interrogez & examinez par un grand Maître* », *op. cit.*, pp. 5-6.

³⁹ Le pouce de Paris équivalait à 27,08 millimètres et la ligne de Paris équivalait à 2,2558 millimètres. Voir : PALAISEAU (Jean-François-Gaspard), *Métrologie universelle ancienne et moderne, ou Rapport des poids et mesures des empires, royaumes, duchés et principautés des quatre parties du monde [...]*. Imprimerie Lavigne jeune, Bordeaux, octobre 1816, 472 pages [ici, p. 2]. (Voir : <https://goo.gl/snW6wX>).

⁴⁰ « *Dans les premières années du XVII^e siècle, le faucon avait un diamètre de 2 pouces 10 lignes (0,076 m) et le fauconneau de 1 pouce 11 lignes (0,051 m) mesurés à l'âme.* » Extrait de COLLIN (M. A.), *Le pont des tourelles à Orléans – Étude sur les ponts au Moyen-Âge (1120-1760)*. Publié par la Société archéologique et historique de l'Orléanais. H. Herluison libraire-éditeur, Orléans, 1895, 639 pages [ici, p. 590]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k376667h/f614>).

⁴¹ Voir le chapitre sur l'« *Artillerie de la Renaissance* » sur le site web des « *Amis du Musée de l'Artillerie à Draguignan* » : http://amad.artillerie.asso.fr/article.php3?id_article=395, ainsi que la rubrique « *Bref historique de l'artillerie de la Renaissance au Second Empire* » sur la page web <http://rosalielebel75.franceserv.com/artillerie-historique.html>.

⁴² XYLANDER (Joseph von), *Étude des armes*. Ouvrage traduit de l'allemand par P. d'HERBELOT. Éditions J. Corréard, Paris, 1847 (3^e édition), 436 pages, in-8^o [ici, p. 376]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9674176x/f386>).

⁴³ SUPPLISSON (Maurice), *op. cit.*, p. 12.

⁴⁴ « *Instruction dressée en 1610 par le duc de Sully sur le fait de l'artillerie [...]* », citée dans : DELAUNEY (Julien, Chef d'Escadron) et GUITTARD (Albert, Capitaine), *Historique de l'artillerie de la marine*. Imprimerie D. Dumoulin et C^{ie}, Paris, 1889, 328 pages [ici, p. 10]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6552409h/f24>).

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ HENNEBERT (Eugène, Lieutenant-colonel), *L'artillerie*, *op. cit.*, p. 44.

⁴⁷ Un attelage de deux chevaux était nécessaire pour tracter un fauconneau lourd, un seul cheval suffisait pour un fauconneau léger. Voir : BLOCH (Jan), *La guerre*. Traduction de l'ouvrage russe *La guerre future aux points de vue technique, économique et politique*. Tome I : « *Description du mécanisme de la guerre* ». Éditions Guillaumin et C^{ie}, Paris, 1898, 663 pages [ici, p. 101]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96040616/f169>).

Au vu des dimensions de la pièce d'artillerie conservée à Saint-Lys (calibre : 46 mm ; longueur du tube : 1,77 m ; poids du tube : 96 kg), on peut en déduire que cette dernière est effectivement un fauconneau, voire même un fauconneau « léger ».

Les caractéristiques indiquées dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas forcément d'une manière stricte au fauconneau de Saint-Lys, du fait de son faible poids par exemple. Cela peut entraîner des répercussions en ce qui concerne, notamment, l'attelage nécessaire à ses déplacements : « *Des fauconneaux de modèle réduit et de calibre inférieur au 6^e type d'Henri II et de Sully, peuvent être chargés sur des animaux de bât, ou même portés à bras par huit hommes sur des barres.* »⁴⁸

Sous le règne d'Henri II, l'état des finances royales fut « *loin d'être prospère et, par suite, l'artillerie ne [tint] plus qu'un rôle effacé.* »⁴⁹

En mars 1572, le roi Charles IX signa l'Édit de Blois, portant « *Règlement de la fonte d'artillerie, boulets, façon & composition des poudres & salpêtres [...]* »⁵⁰. Il y était notamment stipulé :

« *Comme la fonte d'artillerie, boulets, façon et composition de poudres et salpêtres soit un droit souverain et à nous seul appartenant pour la tuition⁵¹ et défense de notre royaume, ce néanmoins plusieurs personnes ont pris licence et liberté de faire fonte de pièces d'artillerie, façon et composition de salpêtres et poudres, desquels salpêtres et poudres plusieurs gens font trafic et marchandise et les transportent hors notre royaume contre nos édits et ordonnances, [...] que le cent du salpêtre, depuis dix ans, nous est renchéri d'un tiers, outre que l'on n'en peut à grand peine recouvrer d'autant que nos salpêtriers qui voulaient porter leur salpêtre en nos magasins, les portent aux particuliers pour en avoir plus grand profit. Pour à quoi remédier, avons résolu [...]*.

Premièrement : Qu'il ne sera loisible à aucune personne de quelque état, qualité et condition qu'ils soient de faire ni fondre aucunes pièces d'artillerie, à savoir canon, grande coulevrine, bastarde, moyenne, faulcon et faulconneau sans nos lettres patentes de permission, qui seront adressées au grand Maître & Capitaine général de notre artillerie, pour sur icelles mettre son attache contrôlée par le Contrôleur général de ladite Artillerie qui en tiendra Register ; et afin que lesdites pièces se puissent mieux connaître, nous voulons qu'elles soient marquées des armes de ceux qui les feront faire & de la marque du Fondateur, avec la date de l'année en laquelle elles seront faites, et ce sur peine de confiscation de corps & de biens. [...] »⁵²

Nous pouvons constater que l'ensemble des marques obligatoires sont présentes sur le fauconneau de Saint-Lys, à l'exception, hélas, de celle du fondeur⁵³.

⁴⁸ Extrait de : FAVRE (J.), « *La guerre au commencement du XVII^e siècle* » (Suite II). *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais*, tome XXIX, n^{os} 9 et 10, 15 septembre-15 octobre 1922. Imprimerie Habauzit, Aubenas, pp. 209-215 [ici, p. 214]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97703845/f225>).

⁴⁹ HENNEBERT (Eugène, Lieutenant-colonel), *L'artillerie*, op. cit., p. 45.

⁵⁰ « *Édit de Charles IX portant règlement général pour la fonte de l'Artillerie, la composition & la vente des Poudres & Salpêtres. Donné à Blois au mois de mars 1572, enregistré le 27 novembre suivant* », cité dans le « *Dictionnaire universel, chronologique et historique de justice, police et finances [...]* », par François-Jacques CHASLES, Paris, 1725, tome I, 992 pages [ici, p. 235]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96077760>). Cet Édit de Blois est entièrement retranscrit dans l'ouvrage de MARION (Claude, Général d'artillerie), *Recueil des bouches à feu les plus remarquables depuis l'origine de la poudre à canon jusqu'à nos jours*, op. cit., pp. 33-39. Cet acte royal s'inspirait donc du document de 1550-1552 datant du règne d'Henri II, traitant du même sujet. Voir également : FIGUIER (Louis), *Les merveilles de la science, ou Description populaire des inventions modernes*, Furne, Jouvet et C^{ie} éditeurs, Paris, tome 3, 1869, 752 pages [ici, pp. 356-358]. (Voir : <https://goo.gl/eWK9xE>).

⁵¹ « *Tuition : garde, défense, protection, garantie* ». Définition donnée dans l'ouvrage de GODEFROY (Frédéric), *Lexique de l'ancien français*. Publié par les soins de Jean BONNARD et Amédée SALMON. Éditions Honoré Champion, Paris, 1990, 544 pages, ISBN 2-85203-120-5 [ici, p. 522]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4197p/f530>).

⁵² *Le corps du droit françois, contenant un recueil de tous les édits, ordonnances, stil, & pratique observée tant aux cours souveraines qu'és justices inférieures et subalternes du Royaume de France*. Publié par Jean de Laon, Genève, 1600, 1252 pages [ici, p. 953]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9770597/f1067.image>).

⁵³ Aparté « iconoclaste » : Sur la partie inférieure du renfort de culasse du fauconneau de Saint-Lys (voir *infra* sa description plus complète), on peut observer successivement, en descendant vers la culasse, trois gravures : 1)- l'appellation « Saint-Lys » ; 2)- un blason ; 3)- la date « 1589 ». D'après l'édit de Blois de 1572, ces trois gravures devraient, réglementairement, indiquer respectivement : 1)- les armes ou, à tout le moins, le nom de la ville commanditaire (ce qui est ici le cas) ; 2)- les armes du fondeur ; 3)- la date de fonte de la pièce d'artillerie (ce qui est également le cas ici). Dans le cas présent, la seconde gravure – le blason – passe après des historiens successifs de Saint-Lys pour être la plus ancienne représentation connue des armoiries de la commune, avec, à l'appui de cette thèse, l'énoncé d'arguments quasi-imparables (exposés dans le présent document, cf. *infra*). A contrario, nous pourrions imaginer – hypothèse ô combien hardie – que ce blason fut bien, en fait, celui du fondeur de la pièce... La présence d'une cloche sur ce blason pourrait aller dans le sens de cette supposition, puisque les fondeurs de canons fabriquaient également des cloches, et ce dans le même matériau de base – le bronze – que les pièces d'artillerie de l'époque. La présence de fleurs de lys sur ce blason pourrait aussi être un rappel du fait que la place de Toulouse (où était très certainement située la fonderie dans laquelle fut fabriqué le fauconneau de Saint-Lys) bénéficiait alors d'un privilège d'arsenal accordé par le pouvoir royal, dont la fleur de lys était le symbole depuis le XII^e siècle. Mais est-il envisageable qu'un « logo » de fabricant ait pu être considéré, au fil des siècles, comme

Cet édit de Blois de 1572 « demeure à peu près lettre morte ; le manque d'argent l'empêche de sortir les heureux effets qu'en attendait d'ESTRÉES. L'artillerie semble même abandonner la scène des champs de bataille. À [la bataille de] Coutras [en 1587], les protestants n'ont que trois pièces ; à Arques [1589], Henri IV n'en a que huit ; à Ivry [1590], il ne met en batterie que six bouches à feu, dont quatre canons et deux coulevrines. Le parti catholique n'est guère mieux outillé, car personne alors n'a d'argent. Ce n'est qu'au siège d'Amiens (1597) que, sous les ordres du grand maître Saint-Luc, l'artillerie reprend son prestige. »⁵⁴

À la même époque (1589), les édiles de Saint-Lys firent l'acquisition d'au moins deux fauconneaux en bronze (cf. *infra*), ce qui peut laisser penser, en comparaison, que la commune connaissait alors une certaine aisance financière. Selon le marquis de BELLEVAL, « à la fin du XVI^e siècle, [...] la fabrication [d'un fauconneau] revenait à 18 écus. »⁵⁵

Les matériels d'artillerie connurent une évolution au cours du XVII^e siècle et les calibres des pièces augmentèrent. Dans la seconde moitié du siècle, durant le règne de Louis XIV, « le faucon et le fauconneau, trop peu efficaces »⁵⁶, furent supprimés « à raison de la faiblesse de leur calibre. »⁵⁷

2)- La pièce d'artillerie de type « fauconneau ».

a)- Le service d'un fauconneau.

Des « canonniers ordinaires » remplissaient les postes principaux dans le service des pièces. Pour la guerre, suivant le calibre des pièces, il leur était adjoint un ou plusieurs « canonniers extraordinaires » en guise d'auxiliaires.

Le service du fauconneau exigeait un canonnier ordinaire, un canonnier extraordinaire et quatre « pionniers » : « ces derniers servaient autour des pièces, les ramenaient quand elles avaient tiré, les

étant le blason authentique d'une commune lui ayant commandé un de ses produits ? En 1865, l'historien Victor FONS admet : « Un doute s'est élevé au sujet de la propriété de ces armoiries. On s'est demandé si la ville de Saint-Lis était fondée à les revendiquer comme siennes », avant de trancher qu'elles étaient bien celles de la ville (cf. *infra*). À noter également que l'armorial d'Hozier, datant de 1697, représente les armoiries de « La ville de Saint Lis » sous la forme d'une simple cloche. Ni les deux anges, ni les cinq fleurs de lys présents sur le blason de la pièce d'artillerie de 1589 n'y figurent (Voir à ce propos : Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles D'HOZIER (1697-1709). Bibliothèque nationale de France, Cabinet des titres, cote « Manuscrit français 31777-33264 ». Concernant Saint-Lys, voir plus spécifiquement le volume XIV, Languedoc, tome I, 1224 pages [ici, p. 1082] (cote : « Français 32241 »). Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111467n/f1085>, ainsi que <https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc57486d/cd0e13826>).

⁵⁴ HENNEBERT (Eugène, Lieutenant-colonel), L'artillerie, op. cit., p. 45 (voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2037147/f48>).

⁵⁵ BELLEVAL (René de, marquis), Les derniers Valois : François II, Charles IX, Henri III, op. cit., pp. 240-241 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k27853v/f247>). En guise de comparaison, voici ce qu'il en était, en 1594 et 1595 à Compiègne (Oise), à propos du coût de fabrication de trois coulevrines bâtarde : « Humières a fait marché, le 10 juin 1594, avec un fondeur nommé Jean Jacques, pour trois pièces d'artillerie appelées bastarades, pesant ensemble 9.500 livres, au prix de 35 écus les mille livres, pour la façon. [...] Elles furent fondues à Compiègne et le travail dura une année. Comme le forfait passé avec le fondeur ne comprenait que la façon, nos comptes nous donnent en outre le détail des fournitures. La plus importante est celle du métal. Cent vingt livres de franc cuivre, ou cuivre pur, sont réglées à Pierre de Vidal, commissaire ordinaire de l'artillerie, à raison de 8 écus 20 sous les 100 livres. Le surplus, payé 8 écus, est fourni par le fondeur lui-même, par le chaudronnier Cheret et par la veuve Robert Cavillier, dont le nom s'est perpétué dans le pays, glorieusement porté par une dynastie de fondeurs de cloches. Le charbon pour la fonte de deux pièces est réglé, dès le 5 juillet 1594, à Nicolas Muisson, à raison de 51 écus 10 sous. Plus tard, vraisemblablement pour la troisième pièce, il est encore payé, le 3 avril 1595, deux écus à Louis Bruyant, et le 17 mai, 20 écus à Claude Bonnart pour vingt voitures de charbon. Le cordier Jean Scellier fournit les cordages nécessaires à l'opération, payés 7 écus 20 sous, et François de Nesle 6 livres de vieil oing (graisse) et plusieurs autres choses non spécifiées, moyennant 1 écu 5 sous. Plusieurs chaudronniers et serruriers, ainsi que l'armurier ordinaire de l'artillerie du roi, Louis Bridant, reçurent encore quelques écus pour des services qui ne sont pas indiqués. L'ouvrage terminé, le fondeur reçut les 332 écus 30 sous, correspondant exactement au prix du forfait, le 20 juin 1595. Ce mandat fut délivré par Albert de Briges, car Humières n'était plus là pour en prendre livraison. Le même jour, fatale coïncidence, il était mortellement frappé à la prise de Ham et les canons commandés par lui serviront pour la première fois à ses funérailles ! Les affûts furent également construits à Compiègne par le charron Pierre Herpin, le tourneur Jean Gilles, le menuisier Nicolas Sarazin et l'indispensable Louis Bruyant. Pour une seule pièce, on employa 747 livres de fer, à raison de 4 sous la livre. Quelques semaines auparavant, un ingénieur artificier également établi à Compiègne, Philippe Berdineau, avait fourni 60 grenades payées un écu la pièce. » Extrait de l'ouvrage de BONNAULT d'HOUE (Baron de), Compiègne pendant les guerres de Religion et la Ligue. Société historique de Compiègne, Imprimerie du Progrès de l'Oise, Compiègne, 1910, 456 pages [ici, pp. 373-375]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5789016j/f390>).

⁵⁶ École d'Application d'Artillerie, Organisation des matériels d'artillerie. Tome IV : « Évolution ». Juillet 1935, 198 pages [ici, p. 50]. (Voir <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9610484m/f64>). Voir également : BUAT (Edmond, Chef d'Escadron), L'artillerie de campagne : son histoire, son évolution, son état actuel, op. cit., p. 22.

⁵⁷ HENNEBERT (Eugène, Lieutenant-colonel), L'artillerie, op. cit., p. 53 (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2037147/f56>).

rechargeaient, aidaient à les braquer, faisaient des fenêtres avec leurs cognées, serpes et gouzards, s'il y avait des haies et buisson, et autres obstacles. »⁵⁸

Le boulet d'une pièce d'artillerie de la fin du XVI^e siècle était le plus souvent en fonte de fer⁵⁹ : « *Le fer, parce-que plus dense, supplante la pierre dans la confection des boulets. Ces derniers voient leur taille progressivement réduite pour augmenter la vitesse d'impact, donc l'énergie cinétique délivrée.* »⁶⁰

Le boulet d'un fauconneau pesait environ 14 onces⁶¹ (soit 428 grammes⁶²) ou 3 quarterons⁶³. Il avait pour diamètre « deux pouces moins demie ligne »⁶⁴.

Toutes les opérations de chargement des pièces françaises se faisaient par la bouche du canon⁶⁵.

À partir de 1541, « *la fabrication de la poudre en France se fait selon la règle de dosage [...] : six volumes de salpêtre, un de charbon et un de soufre [...]. Le manuscrit de Vassalieu précise qu'en 1599, la composition de la poudre est légèrement modifiée avec les proportions suivantes : 7 livres de salpêtre pur, 1 livre de charbon et 1 livre de soufre.* »⁶⁶

Dans l'« *Instruction dressée en 1610 par le duc de Sully sur le fait de l'artillerie [...]* », il est indiqué :

« *De quoy est composée la poudre et quelles proportions s'observent aux matières qui y entrent ? : La poudre est composée de salpêtre, soulfre et charbons, et faut que ledit salpêtre soit de trois cuites, et que sur 7 livres d'iceluy il y soit mis une livre de soulfre et cinq quarterons de charbons pour le tiltre du roy.*

Combien faut-il de poudre pour charger chacune des pièces des six calibres ? : L'on a accoustumé de mettre en consommation pour chacun coup de canon vingt livres de poudre, et pour chacun coup de coulevrine dix livres, pour chacun coup de bastarde cinq livres, et ainsi des autres à proportion du boulet. »⁶⁷

Voici les indications que donnait, à propos du fauconneau, le sieur DU PRAISSAC dans son ouvrage « *Les Discours militaires* » publié en 1614 :

« *Le fauconneau peut tirer par jour deux cent cinquante coups, qui font environ vingt coups par heure. Sa balle pèse trois quarterons & sa charge de poudre demie livre, son metal cinq cent livres. Une charrette lui porte des munitions pour trois jours. Il faut un cheval pour le conduire. Et pour le servir, quatre pionniers et un canonnier.* »⁶⁸

a)- *L'utilité d'un fauconneau.*

Dans le cadre de l'attaque, les pièces de types « faucons » et « fauconneau » « *participent à l'appui des troupes montant à l'assaut, mais aussi à la neutralisation des adversaires postés en défense.* »⁶⁹

Mais pourquoi la commune de Saint-Lys voulut-elle, pour se défendre des troupes huguenotes, se doter de fauconneaux ? À cela, plusieurs raisons :

Un fauconneau avait une portée de tir d'environ 153 toises⁷⁰, ce qui représente une distance

⁵⁸ BUAT (Edmond, Chef d'Escadron), *L'artillerie de campagne [...]*, op. cit., pp. 29-31.

⁵⁹ PASTEAU (Philippe, Lieutenant-colonel), *L'artillerie au cœur de la Renaissance*, op. cit., pp. 67-68.

⁶⁰ CAPLAIN (Serge, Lieutenant-colonel), « *Notes de lecture : "L'artillerie au cœur de la Renaissance", du Lieutenant-colonel Philippe Pasteau* ». *Cahiers de la pensée mili-Terre*, op. cit., p. 118.

(Voir : https://www.penseemiliterre.fr/ressources/30091/57/cdec_cahiers_52.pdf).

⁶¹ BUAT (Edmond, Chef d'Escadron), *L'artillerie de campagne [...]*, op. cit., p. 18. Un poids identique pour le boulet de fauconneau est donné dans l'ouvrage du général MARION, *Recueil des bouches à feu les plus remarquables [...]*, op. cit., p. 30.

⁶² D'après PALAISEAU (*Métrologie universelle ancienne et moderne*, op. cit., p. 14), l'once valait 0,3059 hectogrammes.

⁶³ SAULCY (M. de), « *Armurerie* », op. cit., folio XXIII recto.

⁶⁴ Jean ERRARD, *La fortification démontrée et réduite en art. Par feu J. Errard... ; reveue, corr. et augm. par A. Errard, son nepveu... suivant les mémoires de l'auteur, contre les grandes erreurs de l'impression contrefaite en Allemagne...* Paris, 1622, VI-70 ff [ici, folio 4 recto]. (Voir <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65031955>). À noter : 1 pied = 12 pouces (0,327 m) ; 1 pouce = 12 lignes (27 mm) (voir l'ouvrage de PASTEAU (Philippe), op. cit., p. 36).

⁶⁵ PASTEAU (Philippe, Lieutenant-colonel), *L'artillerie au cœur de la Renaissance*, op. cit., pp. 39 ; 84.

⁶⁶ PASTEAU (Philippe, Lieutenant-colonel), *L'artillerie au cœur de la Renaissance*, op. cit., p. 78.

⁶⁷ DELAUNEY (Julien, Chef d'Escadron) et GUITTARD (Albert, Capitaine), *Historique de l'artillerie de la marine*, op. cit., p. 8.

⁶⁸ « *Les Discours militaires, dédiés à Sa Majesté, par le Sr DU PRAISSAC* », op. cit., p. 129.

⁶⁹ Voir l'ouvrage de PASTEAU (Philippe, Lieutenant-colonel), *L'artillerie au cœur de la Renaissance*, op. cit., p. 33.

⁷⁰ Jean ERRARD, *La fortification démontrée et réduite en art [...]*, op. cit., folio 43 recto.

d'environ 300 mètres⁷¹. Ce type d'arme remplissait une fonction bien précise : le fait que la longueur du tube soit proportionnellement très supérieure au calibre permettait d'obtenir une grande précision lors du tir, si bien que ce type de petit canon servait plus spécifiquement à viser les chefs de l'armée adverse afin de désorganiser les troupes ennemies, plus faciles à vaincre ou à faire renoncer au combat une fois que la chaîne de commandement était privée de plusieurs des gradés qui la composaient⁷² (de nos jours, c'est la même mission que remplissent, dans les armées contemporaines, les tireurs d'élite équipés de fusils de précision)⁷³.

L'ingénieur militaire Antoine de VILLE (né à Toulouse en 1596, décédé en 1656)⁷⁴ explique, dans son traité sur la fortification (première édition : 1629), qu'il était très utile, dans la défense des places, de disposer de petites pièces d'artillerie, dont des fauconneaux :

« Ces petites pièces font plus de dommages aux hommes que les grandes, elles sont encor plus promptement maniées & leur faut moins de munition, portent fort loin & il n'y a point d'armes à preuve d'icelles : on les peut tirer lorsqu'on voit deux ou trois ensembles, ce qu'on ne fait pas avec les autres pièces, à cause de la grande despense du coup, qu'il serait fascheux de perdre. »⁷⁵

De plus, *« il ne faut pas oublier qu'on n'avait guère à se soucier de parer les coups de la grosse artillerie ; elle était le monopole de l'État ou des grandes villes. Il suffisait à un bourg de pouvoir se défendre contre les armes de main ou les armes de trait ordinaires, mangonneaux, espingoles, arquebuses à mèche ou à rouet, ... »⁷⁶.*

III- LE FAUCONNEAU DE SAINT-LYS : DONNÉES TECHNIQUES ET HISTORIQUES

Ainsi qu'on vient de le voir, un *fauconneau* est une petite pièce d'artillerie en usage de la fin du Moyen-Âge jusqu'au XVII^e siècle. La commune de Saint-Lys est propriétaire d'un canon de ce type, fondu en 1589 et actuellement conservé à l'hôtel-de-ville.

Ses dimensions :

- Hors tout (tube + affût) = hauteur : 112 cm x largeur : 118 cm x longueur : 183 cm.
- Tube seul : 177 cm de longueur ; calibre : 46 millimètres.

Son poids :

- Poids du tube seul : 96 kg.⁷⁷

⁷¹ La toise de Paris équivalait à 1,949036 mètre. Voir PALAISEAU (Jean-François-Gaspard), Métopologie universelle ancienne et moderne [...], *op.cit.*, p. 2. Donc : 153 toises x 1,949036 mètre chacune = 298,202508 mètres.

⁷² En guise d'exemple, certes plus tardif, de cet usage d'un fauconneau, on peut citer le passage suivant, relatif à un épisode du siège de Mayence (victoire des Impériaux sur les troupes françaises) durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, un siècle après la fonte de notre pièce d'artillerie : *« La nuit du 5 au 6 [août 1689], le Prince Eugène de Savoye fut blessé d'un coup de fauconneau, dont on dit qu'il est mort. La nuit du 6 au 7, le Grand Maître de l'Ordre Teutonique Lieutenant Général reçut une contusion au costé, par un boulet de fauconneau qui avait perdu toute sa force en perçant des fascines. Il tomba par terre et fut longtemps évanoui. »* Gazette du 20 août 1689, Paris, n° 35, page 405 (voir <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6451767f>). Le roi de Suède Charles XII fut également tué par un projectile de fauconneau le 11 décembre 1718 lors du siège de la ville norvégienne de Fredrikshald (aujourd'hui Halden) (voir : Alphabet Encyclopédique ou notions sur les sciences, les arts et l'histoire naturelle à la portée des enfants, Paris, Alexis Eymery, 1813, In-12°, 72 pages [ici, p. 38]). (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5576728g>).

⁷³ Ces précieuses informations nous ont été données par Monsieur Jean-Marie WELTER, grand érudit en matière d'artillerie de l'époque moderne (ancien industriel du métal, spécialiste du bronze Renaissance) lors d'une conversation téléphonique ayant eu lieu le vendredi 12 mai 2017. Monsieur WELTER compléta ses indications dans un courrier électronique qu'il nous fit parvenir cinq jours plus tard, le mercredi 17 mai 2017 : *Cf. infra*, en annexe.

⁷⁴ Voir : <http://architecture.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/Deville1629.asp?param> (page web consultée le jeudi 20 août 2020). Une rue du centre-ville de Toulouse, entre la place du Capitole et l'université des Sciences sociales, porte son nom.

⁷⁵ VILLE (Antoine de), Les fortifications, contenant la manière de fortifier toute sorte de places... avec l'attaque et les moyens de prendre les places... plus la défense... Chez Philippe Borde, Lyon, édition de 1640, 441 pages [ici, p. 394]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k856474/f423>, ainsi que <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb315807944>).

⁷⁶ GIBELIN (Édouard), L'école buissonnière : Aups à travers les âges. Imprimerie Brunet-Chabert, Brignoles, 1885, 255 pages [ici, p. 35]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k141985v/f35>).

⁷⁷ La pesée du tube du fauconneau a été effectuée le mercredi 7 décembre 2016 dans les ateliers du 3^e Régiment du Matériel, à Muret, après autorisation écrite aimablement accordée par le Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel FLAUX. Deux machines furent

- Poids de l'affût : inconnu.
- Remarque : Le tube et son affût peuvent être désolidarisés.

1)- Données techniques.

a)- Le tube du canon :

❖ Description :

Le tube du canon est en bronze moulé. C'est une pièce à âme lisse, dont le chargement du boulet en fonte s'effectuait par la bouche⁷⁸. Le tube se compose de deux parties : la volée du canon (circulaire) et le renfort de culasse (à pans coupés), ces deux éléments étant reliés entre-eux par une moulure circulaire appelée « astragale de jonction ».

- **La volée du canon** (entre la bouche du tube et l'astragale de jonction) est circulaire, terminée par une moulure de bouche à son orifice.

Sur la volée du canon, on distingue faiblement la trace de quatorze fleurs de lys en relief, chacune d'une longueur d'environ 8 cm. Leur présence indique que la commune de Saint-Lys appartenait, au XVI^e siècle, au parti catholique. Ces fleurs de lys sont ainsi disposées :

- Quatre fleurs de lys sur le dessus de la volée, espacées de 11 cm les unes des autres. La distance entre celle placée au plus près de l'astragale de bouche et cette dernière est de 5,2 centimètres. La distance est identique entre la fleur de lys placée au plus près de l'astragale de jonction et cette dernière.
Quatre autres fleurs de lys apparaissent sur le dessous de la volée, avec les mêmes espacements entre elles.
Ces huit fleurs de lys sont disposées symétriquement de part et d'autre du tube.
- Trois fleurs de lys sur chacun des côtés du tube, espacées de 13,6 cm les unes des autres. La distance est identique entre les fleurs de lys les plus proches des astragales de bouche et de jonction, et ces dernières. Ces six fleurs de lys latérales sont disposées symétriquement de part et d'autre du tube.

Les fleurs de lys latérales sont ainsi placées en quinconce par rapport aux fleurs de lys moulées au-dessus et en dessous de la volée. Elles ont toutes été quasi-complètement limées, fort probablement durant la Révolution puisqu'elles constituaient l'emblème de la royauté française.

- **Le renfort de culasse**, quant à lui, est à pans coupés, au nombre de huit⁷⁹. La lumière du tube est obturée. La partie arrière du canon (cul-de-lampe) comprend un bourrelet de culasse octogonal de 492 mm de circonférence, une moulure circulaire saillante et enfin le bouton de culasse à son extrémité. Deux tourillons sont placés de part et d'autre du renfort de culasse pour servir d'appui au tube sur son affût.

Sur la partie supérieure du renfort de culasse, on trouve successivement :

- La mention « ST LY2 » gravée dans le bronze, incluse dans un cartouche à bordure unique. La lettre « S » finale du mot « LYS » est inversée et ressemble au chiffre « 2 ».
- Un écusson en relief, moulé dans la pièce, représentant le blason de la commune : deux anges nus aux ailes éployées, tenant une cloche, encadrés par cinq fleurs de lys (deux dans la

successivement utilisées, sous la supervision de M. Félix RINALDO, chef d'équipe, et donnèrent le même résultat précis : 96 kg.

⁷⁸ PASTEAU (Philippe, Lieutenant-colonel), *L'artillerie au cœur de la Renaissance*, op. cit., p. 39.

⁷⁹ Concernant le tube à pans coupés d'une pièce d'artillerie, l'expression de « *modèle prismatique* » est parfois utilisée pour le désigner. Voir par exemple : BROUILLET (Pierre-Amédée), *Notice des tableaux, dessins, gravures, statues, objets d'art anciens et modernes, curiosités, etc., composant les collections de la ville de Poitiers*. Deuxième partie. Imprimerie Millet, Descoust & Pain, Poitiers, 1886, in-16, 732 pages [ici, p. 138, notice n° 2854]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k886070m/f148>).

partie supérieure de l'écusson, trois dans sa partie inférieure). Il s'agit de la plus ancienne représentation connue des armoiries de la ville de Saint-Lys.

- La date « 1589 », gravée dans le bronze, incluse dans un cartouche à double bordure, qui précise l'année de la fonte de cette arme, à l'époque des Guerres de Religion.

❖ *La fonte du tube :*

Dans l'« *Instruction dressée en 1610 par le duc de Sully sur le fait de l'artillerie, circonstances et dépendances d'icelle et sur quoy les officiers sont ordinairement interrogez & examinez par un grand Maître* », il est indiqué :

« [...] *De quelle manière sont composés les corps des pièces ? : Le cuivre propre pour la fonte des pièces est la rosette, la meselle, le culot et le métal de cloche.*

Quelle proportion doit-on garder pour l'alliement des métaux ? : Faut mettre le tiers de rosette, le tiers de meselle et l'autre tiers de culot avec une cinquième partie de métal de cloche, et à faute dudit métal, l'on mettra dix livres d'estain sur cent livres de cuivre. [...] »⁸⁰

Dans un ouvrage publié en 1614 (soit un quart de siècle après la réalisation du fauconneau de Saint-Lys), le sieur DU PRAISSAC évoque ainsi la question « *des fontes, alliages & mesures des pièces* » de l'artillerie française de l'époque :

« *En la fonte de l'artillerie l'on met sur cent livres de rosette fine (c'est-à-dire fin cuivre) vingt livres de métal, ou à faute de métal il y faut mettre dix livres d'étain doux : par le métal s'entend la matière des cloches.*

Ou bien sur cent livres de franc cuivre ou rosette, il faut mettre dix livres de laiton & huit d'étain.

En la fonte des pièces pour obvier au déchet, on met pour chaque six livres de métal une livre de surplus.

Il faut avoir un soin singulier de la cuïtte & alliage des métaux, de la netteté intérieure des pièces. Partant, les matières doivent être bonnes & les terres des moules bonnes, bien battues & corroyées avec poil et bourre. Les moules, chapes & noyaux bien graissés et oints de bon suif, bardés et liés de fer, bien cuits et recuits, bien posés et assis. Les tourillons soient si justement mis que la pièce soit quasi en balance sur iceux, pesant presque autant de la volée que de la culasse (c'est-à-dire tant devant que derrière) en façon qu'un Canonnier la puisse lever & abaisser dans l'affût sans grande peine.

La pièce doit être tenue forte au droit des tourillons, car là se fait le plus grand effort de la pièce & le commencement du mouvement.

La lumière doit être d'acier, afin de n'être rendue si tôt inutile que si elle était de métal & doit joindre la culasse de la pièce.

Les pièces doivent être bien réparées, éliissées & essayées, prenant garde qu'il n'y ait au-dedans aucune fissure, fossé, fente, chambre, crevasse, ni commissure, ce qui advient communément quand on coule le métal trop froid, ou que le moule n'est bien recuit, ou que l'étain a été mis le cuivre n'étant en bain, ou qu'il n'a été mêlé ou incorporé.

Les pièces doivent être essayées auparavant qu'être montées sur leur affût, ayant l'embouchure élevée, car elles en pâtissent plus, après étant réparées, éliissées et essayées, on les doit peser et mettre le nombre cisailé sur la culasse. »⁸¹

À la fin du XVI^e siècle, les canons étaient ainsi fondus :

« [...] *En voici les opérations successives. Le fondeur coupe un rondin de bois qu'il taille à pans s'il veut un canon à pans, qu'il arrondit s'il veut un canon rond. Il couvre ce rondin d'une couche de tuile pulvérisée ; il le recouvre d'une autre couche mélangée de poil de bœuf ou de cheval, et il en huile la surface ; sur cette dernière couche huilée, il met une autre couche de tuile pulvérisée, mélangée aussi de*

⁸⁰ Document conservé à la Bibliothèque nationale de France (cote : « Français 16691 » ; voir : <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc46520n/cd0e125>), numérisé et consultable sur « Gallica » (version manuscrite : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061279b/f159> ; version imprimée en 1633 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9061279b/f245>). Document en partie retranscrit dans l'ouvrage de DELAUNEY (Julien, Chef d'Escadron) et GUITTARD (Albert, Capitaine), *Historique de l'artillerie de la marine*. Imprimerie D. Dumoulin et C^{ie}, Paris, 1889, 328 pages [ici, pp. 6-7]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6552409h/f24>).

⁸¹ « *Les Discours militaires, dédiés à Sa Majesté, par le Sr DU PRAISSAC. Dernière édition, revue, corrigée & augmentée par l'Auteur. À Paris, chez la Veuve Guillemot & S. Thiboust, au Palais, en la galerie des prisonniers, MDCXIII* », in-8°, VIII-215 pages [ici, pp. 112-113]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1323749>).

poil ; il la garnit de cercles de fer qu'il fixe par du fil d'archal ; ensuite, autre couche de tuile pulvérisée, assujettie par des bandes de fer longitudinales, de même fixées par du fil d'archal ; enfin, autre et dernière couche de terre superposée sur les bandes. Le fondeur fait alors sécher au moyen du feu ces différentes couches, après quoi il retire le rondin de bois avec les deux premières couches y adhérentes, et il le remplace par un rondin de fer recouvert d'une crouste de cendre et de poussier dont la grosseur détermine en même temps, et le calibre du boulet, et l'épaisseur du canon. Le métal coule dans l'interstice entre le rondin du fer et la chape ou moule formé, comme on vient de le dire, de couches de terre, de cercles et de bandes ; si le refroidit, le canon est fait. »⁸²

Toujours à la fin du XVI^e siècle, « l'âme des différentes pièces était venue de fonte. Ce n'est qu'à partir de l'artillerie de Gribeauval, en 1765, qu'on commença à forer les canons et à tourner les projectiles. C'était là un grand progrès, car antérieurement, pour parer aux inégalités de la fonte, il fallait ménager une différence de diamètre, un jeu, de 6 mm environ entre les diamètres de l'âme et du boulet ; c'est ce qu'on appelait le vent et qui réduisait considérablement la portée et la précision du tir. »⁸³

Le métal du tube du fauconneau de Saint-Lys fut analysé en 2017 par le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) dans le cadre du prêt de cette pièce d'artillerie au Musée des Augustins, à Toulouse, en préalable à l'exposition « *Toulouse Renaissance* » qui s'y est tenue en 2018 (cf. *infra*)⁸⁴.

b)- Description de l'affût :

Dans l'« *Instruction dressée en 1610 par le duc de Sully sur le fait de l'artillerie [...]* », il est indiqué : « *De quel bois doit estre l'affust et le rouage ? : Il doit estre d'orme, et les entretoises de chesne, & pour la nécessité l'on se peut servir de noyer & de fresne.* »⁸⁵

L'affût du fauconneau de Saint-Lys est en bois et comprend certaines parties métalliques. Le moyeu est vraisemblablement en ronce d'orme et le reste de l'affût en chêne⁸⁶. Tant les roues que l'essieu et les flasques (chacune des deux pièces de charpente latérales de l'affût, perpendiculaires au sol, sur lesquelles s'appuient les tourillons) laissent apparaître des marques anciennes liées à l'action d'insectes xylophages.

Cet affût à double flasque est de conception ancienne, mais d'une réalisation plus récente que le tube. Le professeur Pascal JULIEN estime qu'il pourrait dater de la fin du XVIII^e siècle : cette hypothèse coïnciderait en effet avec le moment où cette pièce d'artillerie retrouva une utilité guerrière en août 1799 lors de l'insurrection royaliste de l'an VII (cf. *infra*).

Les deux roues en bois, cerclées de métal, comprennent chacune dix rayons – ou rais⁸⁷ –, également en bois, courbés vers l'extérieur à partir de leur point de convergence : on dit qu'elles sont « écuées ». La raison de cette forme réside dans leur plus grande résistance. En effet, si des rais droits suffisent pour circuler sur une chaussée plane, seuls les rais inclinés offrent une résistance accrue aux chocs que subit le matériel roulant d'une armée en campagne lorsqu'il doit être déplacé sur tous les types de terrains. Techniquement, « [...] les rais plantés droit sur le moyeu ne résisteraient pas suffisamment à la pression latérale de l'essieu quand la route est en dos d'âne, ou quand la roue tombe dans des trous ; tandis qu'un rai incliné sur l'axe devenant perpendiculaire à la courbure de la section de la route, peut mieux supporter l'accroissement de poids qui tombe ainsi de son côté. On peut dire aussi qu'une roue à rais inclinés résiste plus sûrement, par

⁸² MONTEIL (Amans-Alexis), *Histoire des Français des divers États, ou Histoire de France aux cinq derniers siècles*. Troisième volume : *XVI^e siècle*. W. Coquebert – C. J. Gontier éditeurs, Paris, 1847 (troisième édition), 587 pages [ici, p. 201]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k92242s/f206>).

⁸³ SUPPLISSON (M.), *op. cit.*, pp. 13-14.

⁸⁴ Dans un souci de propriété intellectuelle, le C2RMF n'a pas souhaité que le rapport d'analyse du bronze du fauconneau et du timbre de l'horloge de l'hôtel-de-ville soit mis librement à la disposition du grand public (cf. le courriel du C2RMF adressé à la mairie de Saint-Lys le vendredi 11 octobre 2019). Les personnes souhaitant consulter ce rapport doivent s'adresser directement à cet organisme. Pour cela, voir la page « Contact » du site web du C2RMF : <https://c2rmf.fr/contact>. Références du document en question : BOURGARIT (David), *Rapport n° 34662 – Mairie de Saint-Lys (31, Haute-Garonne) : Couleuvrine (région toulousaine, 1589). Timbre d'horloge – Analyse du métal*. Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France, Paris, 16 février 2017, 7 pages.

⁸⁵ DELAUNEY (Julien, Chef d'Escadron) et GUITTARD (Albert, Capitaine), *Historique de l'artillerie de la marine*, *op. cit.*, pp. 7-8.

⁸⁶ Conférence du professeur Pascal JULIEN donnée à la mairie de Saint-Lys le vendredi 16 février 2018.

⁸⁷ Rai : rayon d'une roue en bois ou en métal reliant le moyeu à la jante.

sa forme concave, au choc latéral que reçoit le moyeu dans ces situations. »⁸⁸

Il est à noter que MACHIAVEL lui-même, dans son ouvrage « *L'Art de la guerre* » publié en 1521, indique (dans le Livre septième) la raison de cette courbure des rais, dispositif visiblement initié par les troupes françaises :

« Battista : J'ai remarqué en Italie un autre usage ultramontain ; c'est de courber vers les moyeux les rayons des roues des affûts de canon. Je voudrais savoir d'où vient cet usage ; il me semble que ces rayons seraient plus forts étant droits comme ceux de nos roues ordinaires.

Fabrizio : Ne croyez jamais que les choses extraordinaires soient faites sans dessein, et ce serait une erreur de croire que les Français ont voulu seulement par-là donner plus de beauté à leurs roues, car on ne s'inquiète pas de la beauté quand il s'agit de la solidité ; c'est qu'en effet ces roues sont plus solides et plus sûres, et en voici la raison. Quand l'affût est chargé, ou il porte également les deux côtés ou il penche de l'un ou de l'autre ; s'il porte également, chaque roue, soutenant le même poids, n'est pas excessivement chargée ; s'il vient à pencher, tout le poids de l'affût tombe sur une roue, et si les rayons de celle-ci sont droits, ils peuvent aisément se briser ; ils penchent en effet avec la roue, et en supportent plus le poids d'aplomb. Ainsi, c'est lorsque le char porte également, et qu'ils sont moins chargés, que ces rayons sont les plus forts ; et ils sont les plus faibles lorsque, l'affût étant penché, ils sont chargés davantage. C'est tout le contraire pour les rayons courbés des affûts français. Lorsque leurs affûts viennent à pencher et à s'appuyer sur une des roues, ces rayons, ordinairement courbés, deviennent alors droits et portent tout le poids d'aplomb ; et lorsque l'affût marche également et qu'ils sont courbés, ils ne portent alors que la moitié du poids. »⁸⁹

On peut donc conclure, de la forme des rais de l'affût du fauconneau de Saint-Lys, que ce dernier – quelle qu'ait été l'époque de sa fabrication – a bien été réalisé par un spécialiste du charonnage, voire même par un connaisseur des affûts d'artillerie.

L'essieu est composé de deux parties en bois superposées et fixées ensemble par des chevilles en bois et en métal.

Les flasques sont fortement abîmées dans leur partie inférieure touchant le sol : on peut constater une érosion très importante du bois et la disparition partielle des plaques de métal en contact avec le sol. Toujours dans la partie inférieure des flasques, on note sur leurs faces externes la présence de deux crochets courbes en métal (un crochet sur chacune des deux flasques), pointant vers l'avant, qui servaient probablement à fixer la pièce d'artillerie à un avant-train en vue de son déplacement.

Ces flasques comprennent toutes deux, dans leur partie supérieure, des susbandes ouvrables en métal, recouvrant les tourillons en vue de maintenir le tube sur l'affût. Lesdites susbandes ne disposent pas de système de blocage permettant de verrouiller les tourillons.

Il est à noter que les susbandes de l'affût ont provoqué sur le tube, en deux endroits symétriquement situés, une érosion nette du métal de l'astragale de jonction.

Les deux flasques sont reliées entre elles par trois entretoises en bois. L'entretoise inférieure est dotée de deux anneaux métalliques fixés verticalement et dont les orifices sont placés dans l'axe du canon.

2)- Données historiques sur le fauconneau de Saint-Lys.

a)- À l'époque de la Renaissance : le contexte des Guerres de Religion.

Les Guerres de Religion déchirèrent l'ensemble du royaume de 1562 à 1598 : Saint-Lys ne put y échapper. Cette dernière, commune catholique, eut maille à partir avec celle de L'Isle-Jourdain, distante de peine 13,5 km à vol d'oiseau, devenue place-forte des Huguenots depuis les premiers jours d'avril 1580⁹⁰.

⁸⁸ Les roues écuées (ou « roues en écuelle », « roues écuellées ») « sont celles dont les rais sont inclinés en dehors sur l'axe du moyeu. » Définition et explications données dans l'ouvrage d'EDGEWORTH (Richard Lovell), *Essai sur la construction des routes et des voitures*. Anselin et Pochard libraires, Paris, 1827, in-8°, XLIV-II-477 pages [ici, pp. 63-64].

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9639075m/f117>).

⁸⁹ MACHIAVEL (Nicolas), *L'art de la guerre*. Collection G.F., n° 615. Éditions Flammarion, Paris, 2015, 278 pages, 6,50 €, ISBN 978-2-08-135878-2 [ici, pp. 237-238]. Voir également : GALABERT (Firmin) et GARY (Justin, Abbé), *Galiot de Genouillac : seigneur d'Assier, grand maître de l'Artillerie*. Arthur Savaète éditeur, Paris, 1901, in-8°, 75 pages [ici, pp. 28-29]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5545357p/f31>) ; ainsi que : VAUX de FOLETIER (F. de), « *Galiot de Genouillac, maître de l'artillerie de France (1465-1546)* », III^e partie. *La Nouvelle Revue*, 1^{er} novembre 1924, n° 294 – Quatrième série, tome LXXIV – 1^{ère} livraison, 47^e année, Paris, 3,00 francs, pp. 43-56 [ici, p. 51]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k112758w/f50>).

⁹⁰ LESTRADE (Jean, abbé), *Les Huguenots en Comminges : documents inédits publiés pour la Société Historique de Gascogne*. Archives historiques de la Gascogne, XIV^e année – 1^{er} et 2^e trimestres – Deuxième série – Fascicule 5^e. Coédition Honoré Champion (Paris) / Léonce Cocharaux (Auch), 1910, 428 pages [ici, p. 124]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62556243>).

« Au cours des années 1584 et 1585, les garnisons furent conservées en Comminges, dans les chefs-lieux des châtelainies. [...] En 1585, les menaces des Huguenots cantonnés à l'Isle-Jourdain obligèrent les États à entretenir 200 hommes dans la capitale commingeoise [Muret].⁹¹ »

Des compagnies, aux ordres de Philippe de la Roche, baron de Fontenilhes (et gendre de Blaise de Monluc⁹²), furent placées à Saint-Lys et à Sainte-Foy-de-Peyrolières en 1586 : « Rivière-Verdun et Comminges ressentirent les bienfaits de leur présence ; Fontenilhes intimidait l'ennemi et grâce à quelques coups de main très heureux, il resserra les Religioneux dans un rayon assez peu étendu autour de l'Isle. On put circuler avec sécurité et procéder aux travaux des champs. [...] Malheureusement, pour des motifs d'économie, Rivière-Verdun et Comminges décidèrent, vers la fin de 1586, le retrait des compagnies de Fontenilhes. Il était impossible à ces pays ruinés de fournir aux garnisons les soldes convenues. L'ennemi de prendre aussitôt de l'audace et de ravager à l'aise [...]. Les hostilités étaient donc reprises et allaient produire leurs résultats habituels. [...] À mesure que la guerre affaiblissait le Comminges, elle donnait un regain de hardiesse aux Huguenots. Dès le mois de février 1587, les Religioneux sortirent de l'Isle-Jourdain, leur forteresse inexpugnable, et se rendirent tout à coup maîtres de Puymaurin » (près de L'Isle-en-Dodon), qui fut néanmoins repris en avril suivant par le parti catholique.

« [...] Les Huguenots rentrés à l'Isle ne restèrent pas longtemps sans inquiéter de nouveau le Comminges. Cette fois, la châtelainie de Samatan éprouva les tracasseries de ses mauvais voisins. Du Bourg [gouverneur huguenot de L'Isle-Jourdain] prétendit lever les tailles dans diverses communautés commingeoises du ressort de cette châtelainie, notamment à Saiguède et à Saint-Thomas », entre décembre 1587 et février 1588. Ces deux communes voisines de Saint-Lys connurent alors « ravaiges », « pilleries », « violences », « oppressions » et « emprisonnements de personnes. »

« Les États réunis à Samatan au mois de février 1588 représentent, à ce propos, au juge de Comminges, commissaire royal, 'que si les années précédentes ilz ont esté affligés de la guerre et inclémence du ciel, à présent ilz le sont plus que jamais, mesmes depuis que le Roy de Navarre repassa deçà la rivière de Garonne avec ses troupes, comme tout présentement il y est, et se prépare d'attaquer les villes et lieux fortz des environs de l'Isle' [...] »⁹³

Effectivement, Saint-Lys fut à son tour touchée par ces affrontements. En 2016-2017, le professeur Pascal JULIEN découvrit, dans les documents de cette époque – notamment notariaux – conservés aux Archives Départementales de la Haute-Garonne, qu'en 1588, les huguenots de L'Isle-Jourdain avaient attaqué Saint-Lys, dont ils saccagèrent l'église et incendièrent plusieurs maisons.

C'est cette attaque qui décida les édiles de Saint-Lys à renforcer les défenses de la commune en faisant notamment l'acquisition, en 1589, du fauconneau conservé de nos jours à l'hôtel-de-ville.

Dans leur livre « Histoire de la bastide de Saint-Lys » publié en 1904, deux historiens locaux, MM. DELAUX et LIBÉROS, indiquent, dans le chapitre consacré aux Guerres de Religion à la fin du XVI^e siècle :

« Pendant que le pays était aux prises avec les Réformés, survint la mort tragique d'Henri III, qui ne fit qu'augmenter la division des partis. Henri de Navarre, à qui revenait la couronne de France, était protestant ; les Ligueurs de Toulouse annoncent 'qu'ils veulent tenir pour la religion catholique, même contre le roi'. Le 18 juin 1589, les députés des villes de Rivière-Verdun se réunissent dans la capitale du Languedoc pour jurer et promettre l'observation des articles de l'Union ou ligue. Dès lors une rivalité désastreuse pour le pays éclata entre les troupes du marquis de Villars⁹⁴, qui tient pour les Ligueurs, et celles du Maréchal de Matignon qui, quoique catholique, lutte pour Henri IV. Pour mieux résister à l'armée du Navarrais, les consuls de Saint-Lys réparent les fortifications, font couler, cette même année 1589, des coulevrines aux armes de la ville et s'approvisionnent de nombreux engins de guerre. »⁹⁵

⁹¹ *Ibid.*, p. 116.

⁹² *Ibid.*, p. 65.

⁹³ *Ibid.*, pp. 130-131 ; 138 ; 140.

⁹⁴ Durant l'été 1590, le marquis de Villars se trouvait dans la région de Sainte-Foy-de-Peyrolières et de Saint-Lys. Voir : CABIE (Edmond), Guerres de Religion dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice de 1561 à 1590. Slatkine Reprints (Genève) / Laffitte Reprints (Marseille) [Réimpression de l'édition de Paris, H. Champion, 1906], 1975, XLII-940 pages, 28 cm, 200,00 francs [ici, p. 842, note de bas de page n° 1]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5882r/f465>, ainsi que <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb34570298b>).

⁹⁵ DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un aperçu historique sur chacune des dix communes du canton. 1^{ère} édition : Librairie Sistac, Toulouse, 1904, XIII-421 pages. Réédition (fac-similé) par le Comité du septième centenaire de Saint-Lys, Eché Libraire, Toulouse, 1980 (ISBN : 2-86513-007-X). (Voir : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34638769d>). Réédition (fac-similé) par Lacour-Ollé éditeur, collection « Rediviva », Nîmes, mai 2007, 25,00 €, ISBN : 2-7504-1548-9 [ici, pp. 65-66].

Notons, au passage, le pluriel employé dans le texte de MM. DELAUX et F. LIBÉROS, indiquant ainsi que plusieurs canons avaient été fabriqués pour Saint-Lys à la fin du XVI^e siècle. Effectivement, un document datant de novembre 1842 atteste la présence de deux pièces d'artillerie à la mairie à cette date (cf. *infra*).

Les archives communales de Saint-Lys ne conservent aucun document contemporain de l'époque de la fabrication de cette arme susceptible de nous instruire sur les circonstances exactes et les détails de sa réalisation⁹⁶.

Il paraît néanmoins très probable que le canon de Saint-Lys a été réalisé dans un atelier de fonderie de la ville de Toulouse – distante de seulement 24 km à vol d'oiseau – puisque cette dernière avait un privilège d'arsenal, conféré par l'État royal en raison de la proximité de la cité avec l'Espagne : en cas de conflit avec ce royaume rival, Toulouse devait être en mesure de fournir canons, poudre et armes aux troupes françaises⁹⁷. Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, « *l'aire de diffusion des armes et des poudres de Toulouse dessine un périmètre [...] d'une cinquantaine de kilomètres autour de la ville rose. [...] Les principales places gasconnes et les États de Comminges venaient chercher à Toulouse une partie de leurs munitions de guerre, que ce soit pour se défendre ou pour mener un siège.* »⁹⁸

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, la pièce d'artillerie conservée à Saint-Lys relève de la catégorie des *fauconneaux*, le plus petit des « six calibres de France ». Mais le canon de Saint-Lys est d'une longueur, d'un poids et d'un calibre encore inférieurs aux normes énoncées en 1550-1552 pour ce type de pièce d'artillerie. Voici quelles pourraient en être les raisons : « *Pendant les guerres de religion, l'Artillerie participa de la confusion qui régnait dans toutes les branches de l'Administration. Les forces de l'Artillerie furent éparpillées ; on laissa dépérir le riche matériel dont les règnes précédents avaient doté la France, l'uniformité disparut et chaque ville coula des Canons comme elle put.* »⁹⁹

De plus, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, l'arsenal de Toulouse ne s'était pas encore complètement plié aux exigences stipulées à propos des « six calibres de France » : « *Malgré l'usage de noms génériques, les pièces d'artillerie que fournissait la ville répondaient à des calibres propres à Toulouse : la preuve la plus flagrante d'un parc établi selon les critères originaux était la nécessité d'envoyer les moules des boulets aux fondeurs de la ville comme du plat pays pour être sûr de ne pas avoir de surprise lors de leur livraison. On comprend aussi pourquoi la ville qui fournissait le canon était tenue de fournir les boulets nécessaires. L'héritage de la fin du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e au cours desquels la fonte des pièces d'artillerie avait été laissée à l'initiative des particuliers selon leurs propres modèles ne pouvait manquer de se lire dans ce parc d'artillerie hétérogène. [...] À Toulouse, les pièces étaient nommées : canon, couleuvrine, bâtarde, fauconneau, pièce de campagne, courtaut ; les deux dernières n'appartenant pas à la nomenclature officielle.* »¹⁰⁰

Bien qu'étant un *fauconneau* « léger », c'est néanmoins sous le terme de *couleuvrine* – pièce d'artillerie pourtant bien plus imposante qu'un *fauconneau*¹⁰¹ – que le canon de Saint-Lys a été communément désigné dans notre commune depuis, au moins, le milieu du XIX^e siècle ; appellation qui apparaît donc inadéquate. Mais il est vrai que le mot de « couleuvrine » est devenu, avec le temps, un terme générique (tout comme celui de « canon ») et qu'il est désormais fréquemment utilisé dans le langage

⁹⁶ En effet, les archives de Saint-Lys ont brûlé en août 1799 dans l'incendie de l'hôtel-de-ville causé par les affrontements entre Républicains et partisans de l'Ancien Régime lors de l'insurrection royaliste de l'an VII. Voir : DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), *Histoire de la bastide de Saint-Lys [...]*, 1904, *op. cit.*, p. 118.

⁹⁷ Conférence du professeur Pascal JULIEN donnée à Saint-Lys, en salle du Conseil municipal, le vendredi 16 février 2018. Voir également l'article de : JULIEN (Pascal), « *Le canon de 1589 de Saint-Lys* ». Journal communal *Saint-Lys le Mag'*, n° 7, février-mars 2018, 28 pages [ici, p. 26].

⁹⁸ SOURIAC (Pierre-Jean), *Une guerre civile : affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain, 1562-1596*. Collection « Époques », éditions Champ Vallon, Seyssel, 2008, 441 pages, 29,00 €, ISBN : 978-2-87673-491-3 [ici, p. 272]. Voir : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb41367823x>.

⁹⁹ MOLTZHEIM (Auguste de), *Esquisse historique de l'artillerie française depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours [...]*, *op. cit.*, p. 8 (voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5821661/f17>).

¹⁰⁰ SOURIAC (Pierre-Jean), *Une guerre civile : affrontements religieux et militaires dans le Midi toulousain, 1562-1596*, *op. cit.*, p. 272 (corps du texte et note de bas de page n° 1).

¹⁰¹ En guise de comparaison, il n'est que de voir, par exemple, les différences qui existent entre le *fauconneau* de Saint-Lys et les *couleuvrines moyennes* datant du règne de François I^{er} conservées à Paris au Musée des Invalides : https://musee-armee.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Support-Visite-Fiches-Objets/MA_fo-couleuvrines.pdf?aux.

courant, non pour désigner un type précis de pièce d'artillerie, ainsi que le voulait son sens originel, mais toute bouche à feu des époques reculées, quels que soient le calibre, les dimensions, le poids, *etc.*, de celle-ci.

Dans le registre des délibérations du Conseil municipal couvrant les années 1852 à 1863, figure celle en date du 5 juillet 1863 qui comprend une « *Notice historique sur la ville de Saint-Lys* ». On peut notamment y lire :

« La ville de Saint-Lys ne demeura pas toujours sous la domination des rois de France : il existe dans les archives une couleuvrine fondue en 1539 [sic] ornée d'un écusson représentant deux anges soutenant une cloche avec cinq fleurs de lys ; il résulte d'une expédition d'un acte notarié, trouvé dans l'étude de Maître MARRAST, notaire à Saint-Lys, que Marguerite de Navarre, au nom de laquelle était fait la dite expédition, y était désignée entr'autres titres sous celui de seigneuresse de Saint-Lys.

Il y a tout lieu de supposer qu'il s'agit de Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, qui épousa Henri d'Albret, roi de Navarre, laquelle mourut sans enfant¹⁰² en 1549 au château d'Audos¹⁰³ en Bigorre. Il est à présumer que, quand cette princesse se maria, son frère lui donna en apanage la ville royale de Saint-Lys qui appartenait à la couronne de France et qui lui fit retour à la mort de la princesse.

La couleuvrine dont il vient d'être parlé a-t-elle été donnée par la reine Marguerite à sa ville de Saint-Lys et les armoiries qui la décorent sont-elles les siennes ? Ou bien les consuls l'ont-ils fait couler et graver les armoiries de la ville ? Dans la situation actuelle, le doute ne peut être éclairci d'une manière positive. Néanmoins, la présence des fleurs de lys donnerait à croire que ces armoiries étaient les armoiries de la ville, dite ville royale, et c'est pour ce motif que l'administration actuelle n'a pas hésité à les faire graver sur la pierre qui décore la façade de l'hôtel-de-ville qui vient d'être reconstruit. »¹⁰⁴

Dans sa « *Monographie communale de Saint-Lys* » rédigée en 1885, l'instituteur Sabin CASTEX reprend l'hypothèse selon laquelle la princesse Marguerite de Navarre aurait pu faire don, à notre ville, de cette « *belle couleuvrine en bronze, portant un écusson aux armes de Saint-Lys et le millésime de 1539 [sic] gravé sur la face supérieure de l'âme de la pièce. L'existence de cette arme, d'un travail fort soigné pour la date qu'elle indique, laisse supposer que Saint-Lys aurait eu des fortifications, tout au moins des fossés. [...] La ville de Saint-Lys possédait, avons-nous dit, une couleuvrine dont l'écusson, fondu et coulé en même temps que la pièce, porterait les armes de l'ancienne ville royale. [...] On a contesté à la commune de Saint-Lys la légitimité de la possession de ces armoiries. Un doute s'élève à cet égard : comme on le croit, si la couleuvrine a été donnée à la ville par Marguerite de Navarre, il pourrait bien se faire que l'écusson portât les armes de cette princesse et non celles de la ville. Il n'y aurait pas de doute si l'on pouvait affirmer que les consuls ont eux-mêmes fait couler cette pièce pour la protection des habitants placés sous leur sauvegarde. Mais on ignore la provenance de cette arme.* »¹⁰⁵

L'hypothèse relayée par Monsieur CASTEX s'avère erronée en raison d'une mauvaise lecture du millésime figurant sur le fauconneau qui est, non pas « 1539 », mais « 1589 ». À cette date, Marguerite de Navarre, qui vécut de 1492 à 1549, était décédée depuis quatre décennies ; elle n'a donc pas pu faire don de cette arme à la commune de Saint-Lys.

Comme on vient de le voir, M. CASTEX avait écrit dans sa monographie de 1885 : « *On a contesté à la commune de Saint-Lys la légitimité de la possession de ces armoiries* » ; et : « [...] *on ignore la provenance de cette arme.* »

Un érudit local de la ville voisine de Sainte-Foy-de-Peyrolières alla plus loin en émettant l'opinion

¹⁰² Il s'agit, en l'occurrence, d'une erreur. Henri II d'Albret, roi de Navarre, et son épouse Marguerite de Valois-Angoulême – devenue Marguerite de Navarre par son mariage – eurent bien une fille unique, Jeanne d'Albret, qui fut elle-même la mère du futur roi de France Henri IV. Marguerite de Navarre, sœur de François I^{er}, fut donc la grand-mère du premier souverain de la maison de Bourbon à monter sur le trône de France (voir : <https://chateau-pau.fr/jeanne-dalbret-reine-de-navarre-1528-1572>, ainsi que <https://www.museeprotessant.org/notice/jeanne-dalbret-1528-1572/>).

¹⁰³ Concernant le château d'Odos, voir : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA65000011>.

¹⁰⁴ Archives communales de Saint-Lys (ACSL), registre 1 D 6, pp. 367-368. Ce registre a été numérisé par les Archives Départementales de la Haute-Garonne et son contenu est consultable en ligne sur leur site web <http://archives.haute-garonne.fr/>.

¹⁰⁵ CASTEX (Sabin), *Monographie de la commune de Saint-Lys*, document manuscrit, 1885, 55 pages [ici, pp. 25-27]. Document conservé aux Archives Départementales de la Haute-Garonne, à Toulouse, sous la cote « BH br 4° 486 ». Monographie consultable sur le site web des Archives Départementales de la Haute-Garonne : <http://archives.haute-garonne.fr/>, rubrique « *Fonds numérisés* ». Monsieur Sabin CASTEX fut instituteur de l'école des garçons de Saint-Lys de 1881 à 1890. Voir : CAUBET (Isabelle), *L'école autrefois dans le canton de Saint-Lys. Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Cambernard, Empeaux, Fonsorbes, Fontenilles, Lamasquère, Saiguède, Sainte-Foy-de-Peyrolières, Saint-Lys, Saint-Thomas*. Publié par le SIVOM du canton de Saint-Lys, septembre 2003, 168 pages, 23,00 € [ici, p. 151].

que le fauconneau provenait en fait de cette dernière commune :

« *La fameuse couleuvrine, exposée à l'hôtel-de-ville, et armoriée aux couleurs de Saint-Lys, porte la date de 1589. D'ailleurs, sa sœur jumelle n'est pas loin de là puisque, fondue au moment de la dernière guerre¹⁰⁶, elle est située en haut de la mairie, ... et nous donne l'heure ! Ces deux couleuvrines ont fait longtemps l'objet de la convoitise des habitants de Sainte-Foy-de-Peyrolières ; en outre, il est encore plus probable qu'elles ont dû leur appartenir !*

Un historien de cette ville m'en a conté l'anecdote : c'était aux tous premiers temps de l'existence des deux cités rivales, aux temps où Saint-Lys rivalisait de prestige avec la châtelainie de Sainte-Foy. Les deux couleuvrines avaient été placées, approximativement, à hauteur de la ferme Holentis, après le pont sur la Saudrune. Une nuit, bravant courageusement les lignes de défense adverses, quelques saint-lysiennes sont venues "pisser" sur les réserves de poudre des assaillants ; de ce fait, ils se replièrent vite sur Sainte-Foy, abandonnant leurs couleuvrines, devenues inutilisables, et Saint-Lys s'en serait emparé. Du moins, c'est une anecdote ! »¹⁰⁷

En 1865, Monsieur Victor FONS, juge au Tribunal civil de Toulouse, avait déduit de ses recherches que le fauconneau avait bien été coulé pour la commune de Saint-Lys, en prenant appui sur les armoiries figurant sur le canon¹⁰⁸ :

« [...] Cette ville de Saint-Lis, à une époque que nous ignorons, se serait choisi, paraît-il, des armoiries ; et elle montre aujourd'hui comme siennes celles que l'on aperçoit au frontispice de sa Maison Commune récemment construite. Ces armoiries, on peut les blasonner ainsi : "d'azur à la cloche d'argent bataillée de..., supportée par deux anges aux ailes éployées, et accompagnées de cinq fleurs de lis, deux en chef, trois en pointe posées deux et un", sans que l'on puisse marquer d'une manière certaine d'autres émaux que ceux que nous venons d'indiquer.

Un doute s'est élevé au sujet de la propriété de ces armoiries {}¹⁰⁹. On s'est demandé si la ville de Saint-Lis était fondée à les revendiquer comme siennes, c'est-à-dire comme étant celles qu'elle aurait autrefois adoptées, à l'imitation d'une foule d'autres villes royales ?¹¹⁰ Le Maire actuel de cette localité l'a pensé, puisqu'il les a fait sculpter sur une pierre placée au frontispice du nouvel Hôtel-de-Ville. Telle est aussi notre opinion ; car aucun doute, suivant nous, ne peut subsister à cet égard. À la vérité, on ne peut représenter des titres qui pourraient faire attribuer aux habitants de Saint-Lis les armoiries dont il s'agit. Les documents écrits font défaut. La commune de Saint-Lis a perdu ou n'a pas su conserver ses papiers qui auraient pu nous renseigner sur ce point ; car les archives de cette commune se réduisent aujourd'hui aux actes de l'administration moderne. Mais voici une pièce probante destinée à durer plus longtemps qu'un parchemin.*

La ville dont nous parlons possède depuis de longues années une couleuvrine en bronze, d'un assez

¹⁰⁶ Il s'agit en l'occurrence d'une erreur : cf. *infra*.

¹⁰⁷ Extrait de : BASSAS (Henri, Abbé), *En suivant l'Ayguebelle*. Maison de repos de Sainte-Foy-de-Peyrolières, Imprimerie Paragraphic, L'Union, mai 1994, 167 pages [ici, p. 147, note n° 1].

Nous citons ce passage pour mémoire, puisque le fauconneau y est mentionné. Nous nous permettons néanmoins de suggérer au lecteur d'aborder ces lignes avec circonspection. Par exemple, dans ce même ouvrage (aux pages 95-97), Monsieur l'abbé Henri BASSAS (1953 – † 2004 ; il repose à Saint-Lys, dans le caveau des prêtres au cimetière du village, concession A.020) explique l'origine d'une butte artificielle comme ayant été édiflée vers 1850 pour servir de base à une station du télégraphe CHAPPE, alors qu'il s'agit, en fait, de la motte castrale de Blanquefort datant de la première moitié du XIII^e siècle. Concernant ce dernier point, voir :

- MOUSNIER (Mireille), *La Gascogne toulousaine aux XII^e-XIII^e siècles : une dynamique sociale et spatiale*. Préface de Pierre BONNASSIE. Collection « Tempus », Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, avril 1997, 482 pages, 240 francs, ISBN : 2-85816-314-6 [ici, p. 91]. (Voir : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb36695193d>).
- COSTES (Alain), « *Saint-Lys et ses environs au Moyen-Âge* ». *Collectif, Saint-Lys, une bastide entre Gascogne et Languedoc*. Publié par la Mairie de Saint-Lys. Mauray-Eurolivres imprimeur, Manchecourt, 2003, 245 pages, 33,00 € [ici, p. 33]. (Voir : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41177654h>).

¹⁰⁸ Extrait d'un mémoire intitulé « *Les armoiries de Saint-Lis* », lu par M. Victor FONS, Juge au Tribunal civil de Toulouse, « à la séance du 23 février 1865 de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse ». L'article fut publié dans la *Revue de Toulouse et du Midi de la France*, sous la direction de M. F. LACOURT, Onzième année – Tome vingt-deuxième. Librairies Delboy et Armaing, Toulouse, 1865, 480 pages, pp. 37-43 [ici, pp. 42-43]. (Voir : <https://books.google.fr/books?id=akYFAAAAQAAJ&dq=%22Saint-Lis%22&hl=fr&pg=PA37#v=onepage&q=%22Saint-Lis%22&f=false>). Voir également le compte-rendu de cette intervention de M. FONS paru dans les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, sixième série, tome III. Imprimerie Ch. Douladoure – Rouget frères et Delahaut successeurs, Toulouse, 1865, 538 pages [ici, pp. 495-496]. (Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5720236j/f511.item>).

¹⁰⁹ {*} : « *Lettre de M. C. ..., du 13 novembre 1861.* »

¹¹⁰ Nous regrettons grandement de ne pas avoir retrouvé jusqu'à présent, au cours de nos recherches, la teneur des objections que M. Victor FONS signale ici dans son mémoire.

gros calibre, dont la présence à Saint-Lis peut s'expliquer par la situation de cette ville autrefois, croyons-nous, ville close {**}¹¹¹. L'on remarque d'abord sur sa volée la trace de quelques grosses fleurs de lis qui ont dû être grattées pendant la Révolution. Puis l'on trouve un millésime quelque peu oblitéré, mais qui semble néanmoins se rapporter à une année appartenant au XVI^e siècle ; et, au-dessus de ce millésime, on voit gravées sur un écusson en relief coulé avec la pièce, précisément, les armoiries que nous avons fait connaître.

La possession constante de cette couleuvrine par les habitants de Saint-Lis fait déjà présumer que les armoiries qu'elle reproduit, sont bien celles de leur ville. Il n'y a pas seulement présomption, il y aura preuve complète, s'il est démontré que ces armoiries contiennent le nom même de Saint-Lis. Or, il ne sera pas besoin de longs développements pour l'établir. L'on trouve dans les recueils publiés sur le Blason et notamment dans l'Armorial des États du Languedoc, l'indication de quelques villes ou bourgs dont les armoiries nous offrent l'image de fleurs de lis plus ou moins nombreuses avec une cloche. Mais parmi ces armoiries, on n'en trouve pas qui aient juste le nombre de cinq fleurs de lis comme les nôtres. Ce nombre de cinq est ici facile à comprendre. Nous en dirons tout-à-l'heure le sens. Mais, dans les armoiries dont il s'agit, il n'y a pas que cinq fleurs de lis ; il y a aussi une cloche ; et l'on sait que, dans la langue du Moyen-Âge, la cloche se nommait seing ou sing {***}¹¹², d'où est venu tocsin. Bien évidemment, ceux qui ont imaginé les armoiries dont nous parlons, en les composant d'une cloche et de cinq fleurs de lis, ont eu l'intention de les représenter ainsi, par des images, seing, sing, ou cinq lis, le nom de la ville de Saint-Lis. Les armoiries de cette ville n'ont pas d'autre signification. Elles sont de celles que l'on appelle parlantes, c'est-à-dire qui, par la dénomination des meubles qui les composent, rappellent le nom de ceux qui les portent, ou celui de la ville qui les a adoptées. Ces sortes d'armoiries ne sont pas rares. Il est peu de recueils où l'on n'en découvre d'analogues.

De ce qui précède, on peut conclure avec certitude que les armoiries gravées sur la couleuvrine en question et reproduites aujourd'hui au frontispice de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Lis sont bien les armoiries particulières de cette ville.

Victor FONS, Juge au Tribunal civil de Toulouse. »

b)- La seconde moitié du XVIII^e siècle.

- À la fin de l'Ancien Régime :

Dans son ouvrage paru en 1917 consacré à l'« Histoire de Sainte-Foy-de-Peyrolières », l'abbé Jean CONTRASTY retranscrit le « compte-rendu municipal d'une fête religieuse » s'étant déroulé en 1765 dans ladite ville, limitrophe de Saint-Lys, au sud-ouest de cette dernière, et qui avait obtenu de Rome « une relique de la vraie croix de N. S. J. C. » : « [...] Pour en commencer l'ouverture, la sainte relique fut portée et déposée dans l'église de Saint-Lys le 15 juin 1765, et lendemain dimanche après l'Octave du S. S., on fut processionnellement à Saint-Lys chercher la relique [...]. Messieurs de Saint-Lys nous reçurent avec une politesse et une distinction marquées en y ajoutant dans la nuit des illuminations à leur clocher et plusieurs salves de leurs **couleuvrines** la veille et le jour de cette fête [...]. »¹¹³

Cet évènement fut renouvelé durant plusieurs années, notamment le 20 juin 1773. Ce matin-là, la procession partit de Sainte-Foy-de-Peyrolières pour gagner Saint-Lys et « ce fut dans cet ordre qu'arrivant dans le territoire de Saint-Lys, il fut fait une décharge par notre patrouille à laquelle MM. de Saint-Lys avaient déjà donné le premier exemple, puisqu'à la vue de la procession, leurs **couleuvrines** avaient retenti, ce qui fut réitéré de part et d'autre au moment de la jonction des deux paroisses à la plaine de la Rolle où se firent les saluts, encensements et adoration de croix [...]. »¹¹⁴

¹¹¹ {**} : « Un document de l'année 1759, qui se trouve dans les papiers de la famille d'Espie, mentionne les fossés de Saint-Lis ainsi que l'emplacement d'une tour située au bout du pont de Saint-Lis et joignant l'hôtel-de-ville d'alors. Le dernier engagé du domaine de Saint-Lis prenait le titre de Gouverneur du château de Saint-Lis ; et il y a encore dans cette ville une rue qui porte le nom de rue du Château. »

¹¹² {***} : « On lit dans le dictionnaire français de Napoléon Landais, sous le mot tocsin, sing, vieux mot qui signifiait cloche, fait du latin signum, signal. Dans le passage qu'a transcrit Ducange, v^{is} campanarum palsatio, d'un ancien roman, le mot sing, seing est différemment écrit. On y lit : Li seint sonnèrent pour : les cloches sonnèrent. »

¹¹³ CONTRASTY (Jean [abbé]), Histoire de Sainte-Foy-de-Peyrolières, ancien prieuré du Moyen-Âge et de la Renaissance uni en 1606 au collège de Toulouse. Librairie Sistac, Toulouse, 1917, In-8°, XVI-511 pages [ici, p. 348] (voir : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb34130015r>).

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 349.

Ainsi qu'on vient de le lire, la commune de Saint-Lys, dans les dernières années du règne de Louis XV, possédait des « couleuvrines », sans que leur nombre exact soit précisé dans le texte ci-dessus.

Nous verrons, *infra*, que Saint-Lys conservait deux « couleuvrines » en 1842, puis seulement une seule à partir de 1868.

- *L'insurrection royaliste de l'an VII en Haute-Garonne (été 1799) :*

Le fauconneau de Saint-Lys retrouva une utilité guerrière deux-cent-dix ans après sa fabrication, pendant la période révolutionnaire, à l'occasion de l'insurrection royaliste de l'an VII.

En 1799, dans le Midi Toulousain, « [...] *une large fraction de la population était hostile au régime nouveau et [...] il y avait un violent antagonisme entre les jacobins qui tenaient fortement Toulouse [...] et les campagnes restées royalistes et attachées au catholicisme romain. [...] Chez les habitants des campagnes, et chez ceux d'une partie des villes, le mécontentement était causé principalement par la politique religieuse du Directoire. Le culte constitutionnel, plus exactement gallican, n'était pas accepté, et les cérémonies décadaires encore moins. Mais à cette cause fondamentale du mécontentement, en étaient venues s'ajouter bien d'autres. Et d'abord la conscription, ou service militaire obligatoire et universel, établi par la loi JOURDAN-DELBREL (ce dernier, député du Tarn) le 5 septembre 1798.* »¹¹⁵

Dans la nuit du 7 au 8 août 1799, les insurgés tentèrent de prendre Toulouse, mais ils furent repoussés¹¹⁶. L'historienne Christine DOUSSET explique : « *Comme les événements l'ont démontré, le soulèvement des campagnes ne pouvait à lui seul jouer de rôle véritablement déstabilisateur pour la République ; les troupes [royalistes], mal armées et inexpérimentées, se débandèrent très facilement. Seule la prise de Toulouse et de son parc d'artillerie aurait pu changer la donne. Or, celle-ci échoua piteusement et l'insurrection tourna court.* »¹¹⁷

C'est donc fort probablement ce manque de canons qui incita les royalistes, dès le commencement de leur insurrection, à rechercher et à récupérer toutes les pièces d'artillerie susceptibles de les aider dans leur combat, y compris le petit fauconneau de Saint-Lys, pourtant vieux, alors, de plus de deux siècles. Toutefois, dans cet épisode guerrier, ce furent d'abord les républicains saint-lysiens qui commencèrent par vouloir utiliser le fauconneau, mais ce dernier tomba ensuite aux mains de leurs adversaires. Plusieurs récits évoquent ces combats de l'an VII dans lesquels la petite pièce d'artillerie de Saint-Lys fut utilisée : en voici quelques-uns, classés dans l'ordre chronologique de leur parution.

Dans le n° 942 du journal « *La clef du cabinet des souverains* » paru à Paris le Duodi 2 fructidor an VII de la République Française (lundi 19 août 1799), il est écrit à propos de ces faits (en page 7935) : « *Paris, le 1^{er} fructidor. – On mande de Toulouse, en date du 23 thermidor [10 août 1799], que de nombreuses arrestations y ont été faites, et que les otages pris dans la classe des ex-nobles, parents d'émigrés et parmi ceux dont les vœux et les actions tendent au rétablissement de la royauté, sont renfermés au ci-devant couvent des Carmélites ; [...] qu'au milieu du fanatisme royal et sacerdotal dont les campagnes sont la proie, il est consolant de voir les paisibles villageois restés fidèles à la cause sacrée de la révolution, grossir les colonnes toulousaines, en chantant les airs chéris de la liberté ; **que ceux de St-Lys ont amené une pièce de canon traînée par eux ; qu'ils se sont battus pendant trois jours contre les insurgés et que plusieurs enfants de 12 à 14 ans ont partagé, dans les combats, tout le courage et tout le danger de leurs pères [...].** »¹¹⁸*

Dans son numéro paru le 26 novembre 1851, le journal toulousain « *L'Émancipation* » raconte les faits suivants : « *Feuilleton de l'Émancipation – Souvenirs de guerre civile – Deux épisodes de l'insurrection de l'an VII dans la Haute-Garonne. [...] I – Insurrection du canton de Saint-Lys – Combat de Fonsorbes.*

¹¹⁵ GODECHOT (Jacques), La Révolution dans le Midi Toulousain. « Histoire provinciale de la Révolution française », n° 1. Collection « Bibliothèque historique Privat ». Éditions Privat, Toulouse, 1986, 320 pages, 198,00 francs, ISBN : 2-7089-5301-X [ici, pp. 279-280].

¹¹⁶ Sur cet épisode, voir notamment le livre de FOURNIER (Georges), Journées révolutionnaires à Toulouse. Collection « Journées révolutionnaires ». Éditions Jacqueline Chambon, Nîmes, 1989, 157 pages, 95,00 francs, ISBN : 2-87711-029-X [ici, chapitre « La citadelle jacobine assiégée », pp. 131-152].

¹¹⁷ DOUSSET (Christine), 1799, les royalistes en échec. Collection « Cette année-là à Toulouse ». Éditions Midi-Pyrénées, Portet-sur-Garonne, novembre 2019, 48 pages, 6,80 €, ISBN : 979-10-93498-27-0 [ici, p. 30].

¹¹⁸ Voir : <https://www.retronews.fr/journal/la-clef-du-cabinet-des-souverains/19-aout-1799/429/1503631/3>.

[...] Les patriotes des campagnes remarquaient bien les menées de leurs adversaires [royalistes]. Les allées et venues des plus influents n'avaient pas échappé à leurs yeux, ainsi que l'air de jubilation qui rayonnait sur leur figure. Ils savaient même qu'il y avait des conciliabules nocturnes, que l'on se réunissait ; mais, comme depuis 1789 ce parti vivait en conspiration permanente, ils n'y prêtaient pas plus d'attention que d'habitude. On était dans cette disposition d'esprit à leur égard lorsque, dans l'après-midi du 6 août 1799, on entendit tout à coup le rappel battre dans les rues de Blagnac. Les habitants de la campagne étant occupés à dépiquer les blés, le tambour réunit peu de monde et les agents municipaux parcourent les aires pour faire savoir aux patriotes que l'autorité départementale faisait un appel à leur dévouement pour comprimer un mouvement insurrectionnel qui venait d'éclater dans le canton de Saint-Lys. Une cinquantaine d'hommes quittèrent instantanément leurs travaux et se rendirent à la mairie où on les arma tant bien que mal de fusils de guerre ou de chasse. Cette colonne, commandée par le sieur TRAGNÉ commandant de la garde nationale et ayant à sa tête les agents municipaux DELPON et ROUCOLLE, partit vers les quatre heures de l'après-midi. Elle passa par Lardenne et Tournefeuille où elle se recruta de quelques hommes, et arriva à Plaisance vers les sept heures du soir. Elle y rencontra les patriotes de Saint-Lys et de Fonsorbes, et c'est là que l'on apprit que, dans la nuit de ce même jour, une forte colonne de royalistes était entrée inopinément dans Saint-Lys au cri de vive la Religion ! vive le Roi ! les républicains, surpris par cette attaque nocturne inattendue, n'avaient pas eu le temps de se réunir. La plupart d'entre eux avaient été arrêtés ; les autres contraints à fuir isolément. Cependant, un propriétaire de Saint-Lys, nommé MARION, le curé et quelques autres des plus énergiques parvinrent à soustraire aux insurgés la coulevrine qui était à la mairie. Ils l'amènèrent avec eux à Plaisance. Les royalistes, furieux d'avoir manqué MARION qu'ils considéraient comme l'âme, le chef du parti dans cette localité, se livrèrent chez lui à de coupables excès. [...] Le lendemain 7 août, vers les six heures du matin, [les républicains] se dirigèrent sur Fonsorbes. [...] Croyant le village abandonné, ils [...] se remirent immédiatement en marche sans précaution aucune. [...] La colonne de TRAGNÉ se mit en mouvement, mais il était à peine engagé dans le petit chemin qu'une vive fusillade partant de l'enclos du cimetière vint mettre la confusion dans ses rangs en renversant quelques hommes [...]. Pendant ce temps, MARION était parvenu à l'autre extrémité du village et se disposait à rejoindre la colonne de TRAGNÉ, par la rue qu'elle devait suivre ; mais arrivé à l'extrémité de l'Esplanade qui s'ouvre sur la route et qu'on appelle Trépadé, il aperçut une masse d'insurgés que la fusillade au cimetière avait avertie et qui se disposaient à le bien recevoir. MARION, voyant cette masse d'hommes, fit immédiatement pointer sur elle la coulevrine qu'on avait chargé jusqu'à la gueule de projectiles de toute sorte et qui heureusement ne put jamais prendre feu, sans cela de nombreuses familles auraient eu à déplorer la perte de quelques-uns de leurs membres, tombés victimes d'une guerre civile toujours déplorable. Le fusil fut donc presque la seule arme dont on se servit ; mais les fusils ne valant guère mieux que le canon, le combat ne fut pas aussi meurtrier qu'il aurait pu l'être. [...] Les forces étaient trop inégales et les républicains durent se retirer un peu en désordre devant quatre à cinq-cents insurgés. [...] Les insurgés, de leur côté, perdirent quelques blessés ou tués. La victoire leur coûta autant que la défaite à leurs adversaires, aussi ne les poursuivirent-ils point, ils les laissèrent se retirer emportant leurs blessés et amenant leur coulevrine. Ils ne quittèrent point Fonsorbes, soit qu'ils attendissent le résultat du mouvement qui devait éclater à Toulouse et dans les autres cantons, soit qu'ils voulussent faire leur jonction avec les insurgés de Muret, par le pont qui est sur le Touch, ou qu'ils dussent se rendre à Colomiers pour prendre part à l'expédition de Blagnac [...]. »¹¹⁹

Dans sa monographie communale de Saint-Lys rédigée en 1885, l'instituteur Sabin CASTEX donna sur ces événements, aux pages 38-39, les informations suivantes : « Les patriotes saint-lysiens organisèrent la résistance et poursuivirent les insurgés jusqu'à Fonsorbes ; ils trainaient après eux la coulevrine dont la ville est encore en possession. Elle était chargée de grosses chevilles de fer et aurait causé un grand ravage dans les rangs royalistes. Tout était prêt pour le coup de feu, la pièce braquée à une centaine de pas des insurgés qui s'avançaient en rangs serrés, l'étoupille sur la lumière, et l'anxiété grande dans le camp républicain. Mais le destin veillait sur les partisans du roi : un traître, qui s'était glissé dans le détachement de Saint-Lys, avait, au préalable, dans un moment où la surveillance faisait défaut, mouillé la poudre de l'amorce par des moyens que la nature met à notre disposition. Une violente escarmouche s'engagea autour

¹¹⁹ Journal « L'Émancipation », numéro du mercredi 26 novembre 1851, 15^e année, série hebdomadaire (n° 33), Toulouse (rue de la Pomme, 60), 4 pages [ici, pp. 1-3, en bas de page]. Article signé « LAVIGNE ». (Voir : <https://www.retronews.fr/journal/l-emanicipation/26-novembre-1851/2305/4800754/1>). Monsieur LAVIGNE poursuit et termina son évocation historique de l'insurrection de l'an VII en Haute-Garonne dans un article paru dans « L'Émancipation » du mercredi suivant 3 décembre 1851, mais cet auteur n'y mentionne plus la pièce d'artillerie de Saint-Lys (voir : <https://www.retronews.fr/journal/lemancipation/03-dec-1851/2305/5640560/1>).

de la pièce devenue inutile et qui finit par rester entre les mains des royalistes. Ceux-ci la traînèrent à leur suite, à la fois comme trophée de la victoire et comme un auxiliaire efficace pour les combats qu'ils auraient à livrer de nouveau. Saint-Lys ne rentra en sa possession que quelques temps après. »

Dans son ouvrage « *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII* » publié en 1887, l'auteur (jacobin et républicain¹²⁰) Bertrand LAVIGNE indique qu'au matin du 19 thermidor [6 août 1799], un attroupement de cinq à six cent royalistes armés était entré dans Saint-Lys « *aux cris répétés de : Vive la religion ! Vive le roi ! Il y dévalisa la maison commune et les maisons de quelques républicains, notamment celles de DUSSOL et SAINT-AGUET, agents municipaux, du commissaire du Directoire exécutif MARRAST, du curé constitutionnel qui desservait la paroisse, de GAILLARDIE, de MARION et de MAGENTHIES, patriotes sincères et dévoués qui, faute d'armes et de munitions, avaient fui devant cette bande en emmenant toutefois une couleuvrine que possédait la ville. [...] Quoi qu'il en soit, les républicains de Saint-Lys, ayant en passant rallié ceux de Fonsorbes, arrivèrent à Plaisance au nombre de cent-cinquante environ* », troupe à laquelle se joignirent, le lendemain, soir, une centaine d'hommes de Blagnac et de Tournefeuille. Il fut décidé « *d'attaquer les brigands concentrés à Fonsorbes, le lendemain 21, à quatre heures du matin* ». Ce jour-là, « *après un combat acharné, les républicains, très inférieurs en nombre, furent obligés d'abandonner le champ de bataille, ne pouvant se servir de leur couleuvrine parce qu'une femme de Plaisance avait, disait-on, versé pendant la nuit de l'eau dans la lumière. Ils eurent plusieurs morts et plusieurs blessés.* »¹²¹

D'après l'ouvrage de MM. DELAUX et LIBÉROS (publié en 1904), le 21 thermidor (jeudi 8 août 1799), les républicains de Saint-Lys, alliés à ceux de Blagnac, Tournefeuille, Plaisance-du-Touch et Léguevin, « *résolurent d'attaquer les royalistes concentrés à Fonsorbes. [...] Les républicains réunis à Plaisance constituèrent un petit corps de trois cent cinquante hommes armés de vieux fusils de guerre ou de chasse et de la couleuvrine de Saint-Lys. [...] Après une lutte acharnée, les républicains, inférieurs en nombre, sont obligés d'abandonner le champ du combat, ne pouvant se servir de leur couleuvrine parce qu'à Plaisance, disait-on, pendant la nuit, un traître avait versé de l'eau dans la lumière. Cette pièce tomba au pouvoir des insurgés qui la traînèrent à leur suite. Saint-Lys rentra en possession de cette arme dès que la paix fut rétablie.* »¹²²

Un article publié en 1933 sur ce même épisode guerrier donne les indications suivantes : « *L'attaque de Toulouse. [...] La menace se précisait du côté de la Gascogne ; de Saint-Lys, les soldats de Puntous [l'un des chefs des insurgés royalistes] s'étaient avancés jusqu'à Fonsorbes, talonnant le citoyen Marrast, dont nous avons entendu les appels éplorés. Fonsorbes est un paisible village, que je connais bien depuis un demi-siècle, situé au bord d'un des derniers renflements gascons. Le Touch coule à ses pieds. Bonne position stratégique, bien choisie encore, avant de dévaler sur Toulouse. Trois cent cinquante gardes nationaux environ, réunis à Plaisance, reçurent l'ordre d'écarter cette menace. Rangés en deux colonnes, sous le commandement d'un ancien chef de bataillon de l'Armée des Pyrénées-Orientales, nommé Tragné ou Tranier, ils s'avancèrent pendant la nuit jusqu'au bas des pentes, amenant avec eux une couleuvrine. À quatre heures, au matin du 21 thermidor, ils ouvrirent le feu. Les uns essayent de tourner Fonsorbes par la grand'route, les autres, le commandant en tête, suivent les bords du Touch et gravissent la côte par un chemin de terre. Le coteau se couronne de feu. Les patriotes montrent plus d'ardeur et de courage que les jours précédents. Ils ne se déconcertent pas et, malgré leurs pertes, enlèvent le mur du cimetière, où les rebelles s'étaient retranchés. Ils croient déjà à leur victoire ; mais, sur le plateau, il y a d'autres tirailleurs habilement disposés qui ont mis en déroute la première colonne d'assaillants. Inutile de s'obstiner. On n'avancera pas davantage. Bien plus. La place devenant intenable, Tranier se voit contraint d'ordonner la retraite. Il ne peut même pas ramener sa couleuvrine, qui reste au pouvoir des blancs.* »¹²³

Comme nous venons de le lire, deux des récits ci-dessus – ceux rédigés à trente-six ans d'intervalle par un nommé LAVIGNE (peut-être s'agit-il de la même personne ?) – n'indiquent pas que le fauconneau ait

¹²⁰ DOUSSET (Christine), *op. cit.*, p. 41.

¹²¹ LAVIGNE (Bertrand), *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII, d'après les documents officiels existant dans les archives des départements insurgés et dans celles du Ministère de la Guerre*, E. Dentu éditeur, Paris, 1887, 450 pages, in-16 [ici, pp. 126-130]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6267172b>). Nous adressons nos remerciements à Monsieur Stanislas PRYMERSKI qui nous a appris l'existence de cet ouvrage.

¹²² DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), *Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un aperçu historique sur chacune des dix communes du canton*, *op. cit.*, 1904, pp. 120-121.

¹²³ PRAVIEL (Armand), « *Les Chevauchées de M. de Paulo* ». *La Revue universelle*, Paris, 1^{er} août 1933, Tome LIV, n° 9, pp. 323-348 [ici, p. 328]. (Voir : <https://www.retronews.fr/journal/la-revue-universelle/1-aout-1933/2059/5242940/72>).

été pris par les insurgés, mais que les républicains saint-lysiens purent, en fait, repartir avec le petit canon leur appartenant. *A contrario*, les autres textes racontent que les royalistes capturèrent bien, lors du combat de Fonsorbes, la pièce d'artillerie appartenant à Saint-Lys. Si l'on prend en compte cette seconde version, nous pouvons nous demander à quel moment le fauconneau fut restitué à la commune ? En l'état actuel de nos recherches, on ne peut émettre ici que des hypothèses.

L'historien B. LAVIGNE, dans son ouvrage « *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII* » déjà cité *supra*, indique que le 23 thermidor au matin (samedi 10 août 1799) – soit deux jours seulement après que le fauconneau de Saint-Lys a été pris par les royalistes à l'issue du combat de Fonsorbes –, les insurgés utilisèrent une « *petite coulevrine* » contre les troupes républicaines au cours d'un affrontement aux abords de L'Isle-Jourdain¹²⁴.

Le lendemain 24 thermidor, le général républicain AUBUGEOIS mena l'assaut contre cette cité gersoise, ainsi qu'il le narre dans son rapport destiné au Conseil militaire de Toulouse, rédigé le jour même des événements en question : « [...] *J'ai fait mettre la cavalerie en avant pour masquer deux pièces d'artillerie que j'ai fait établir en batterie. Nos tirailleurs ont commencé l'attaque. L'impatience de la cavalerie l'a emportée. Elle a chargé les coquins qui étaient en bataille au-devant de la commune, soutenus par une petite coulevrine qui est restée en notre pouvoir. La cavalerie, les tirailleurs, toute la troupe en général s'est conduite avec honneur et distinction. La terre est jonchée de cadavres. Nous avons pris la ville d'assaut.* »¹²⁵

Dans la presse locale du lendemain 25 thermidor (12 août 1799), il était écrit : « *une forte escorte de la colonne du général Aubugeois, partie de L'Isle-Jourdain, est arrivée à Toulouse, la nuit dernière à minuit, avec vingt-et-uns prisonniers et la coulevrine. Les rapports officiels annoncent que dans cette expédition, où les brigands royaux ont fait une vigoureuse résistance, les républicains n'ont perdu qu'un seul homme, qui faisait partie de la cavalerie, et qui a été tué par l'effet de la coulevrine, servie par un cordonnier qu'on a sabré sur sa pièce, quand la ville fut prise d'assaut.* »¹²⁶

Il est possible que la « coulevrine » mentionnée ici ait été le fauconneau de Saint-Lys : la proximité géographique (L'Isle-Jourdain est située à seulement 13,5 km à vol d'oiseau de Saint-Lys) et la proximité de temps (il s'était écoulé seulement 48 heures entre la capture de cette pièce d'artillerie par les royalistes et le combat de L'Isle-Jourdain) pourraient plaider en faveur de cette hypothèse¹²⁷.

Néanmoins, si la pièce d'artillerie en question n'était pas le fauconneau de Saint-Lys, ce dernier a pu continuer à être utilisé par les troupes royalistes au cours des jours suivants. En effet, il est envisageable que le canon de Saint-Lys ait pu faire partie des sept pièces d'artillerie, « *soit républicaines, soit coulevrines* », dont les contre-révolutionnaires disposaient (après captures et saisies successives) lors de la bataille de Montréjeau du mardi 20 août 1799, au cours de laquelle les insurgés furent définitivement défaits par l'armée républicaine¹²⁸. Toutefois, aucun des documents historiques que nous avons consultés jusqu'à présent ne contient d'indication qui permettrait de l'affirmer avec certitude¹²⁹.

¹²⁴ LAVIGNE (Bertrand), *Histoire de l'insurrection royaliste de l'an VII [...]*, *op. cit.*, p. 225.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 194.

¹²⁶ *Journal de Toulouse – L'observateur républicain, ou l'anti-royaliste*. N° 115, quintidi 25^e thermidor l'an VII de la République [lundi 12 août 1799], 4 pages [ici, p. 4]. (Exemplaire conservé à la Bibliothèque municipale de Toulouse, cote « Res. B XVIII 130 ». Voir : http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_JOUTOUOBS_1799-08-12_115).

¹²⁷ S'il s'agissait bien ici du fauconneau de Saint-Lys, l'épisode ne manquerait pas d'une certaine saveur rétrospective. En effet, ce petit canon avait été fondu en 1589 par les habitants du bourg royaliste de Saint-Lys pour défendre la commune contre les Huguenots de L'Isle-Jourdain opposés au roi catholique. Deux siècles après, ce même fauconneau a pu servir dans les rangs des royalistes catholiques retranchés à L'Isle-Jourdain, contre les troupes républicaines, après avoir été utilisé par des saint-lysiens antimonarchistes. À deux-cent ans d'intervalle, il pourrait s'agir ici d'un affrontement qui, historiquement parlant, serait à front renversé.

¹²⁸ Sur l'artillerie dont disposaient les royalistes au cours de la bataille de Montréjeau, voir la proclamation de « *L'Adjudant Général Viçose, commandant les forces républicaines agissant dans le ci-devant District de Saint-Gaudens, à l'Administration centrale du Département de la Haute-Garonne* », en date du « 3 fructidor an 7 de la République française » [20 août 1799]. Imprimerie de Veuve Douladoure, Toulouse, 1799, 3 pages [ici, p. 3]. (Voir : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k519670/f1_image).

Voir également : LASSUS (Marc de), *Montréjeau en Comminges*. Collection « Rediviva ». Éditions C. Lacour, Nîmes, 2002, 235 pages, 15,00 €, ISBN 978-2-7504-4602-4 (fac-similé de l'édition de 1896) [ici, pp. 185-202].

¹²⁹ Sur le site web « Wikipédia » [consulté le jeudi 13 août 2020], un article est consacré à la « *Bataille de Montréjeau* » du 20 août 1799 : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_de_Montr%C3%A9jeau. Dans la note de bas de page n° 8, il y est affirmé : « *Une des pièces d'artillerie de l'armée royale, un fauconneau en bronze fondu en 1589, est encore visible au premier étage de la mairie de Saint-Lys (31). Vu son faible calibre, sa portée pratique ne lui permettait pas de s'opposer aux pièces de campagne de 4 des armées de la République et ne pouvait que tirer qu'à mitraille jusqu'à 150 mètres.* » Nous regrettons de ne pas avoir retrouvé, à ce jour, la source historique (archive, publication) ayant permis au rédacteur de cette note de donner ces informations.

Il est à noter que, dans son album de bandes dessinées consacré à l'insurrection de l'an VII dans le Midi Toulousain (publié en

c)- Aux XIX^e et XX^e siècles.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, MM. P. DELAUX et F. LIBÉROS signalent dans leur livre que plusieurs canons avaient été fabriqués pour Saint-Lys à la fin du XVI^e siècle.

Un document en date du 3 novembre 1842, intitulé « *Commune de Saint-Lys – Inventaire des archives et objets mobiliers* »¹³⁰, porte (à la page 17) les indications suivantes :

<i>Mobilier de la Mairie</i>	
<i>Désignation</i>	<i>Observations</i>
<i>Deux couleuvrines en métal de canon.</i>	<i>Un affût avec ses deux roues en mauvais état.</i>
<i>Deux caisses roulantes avec leurs baudriers et baguettes</i> ¹³¹ .	–

Au milieu du XIX^e siècle, notre commune était donc encore en possession de deux pièces d'artillerie. Mais une seule devait parvenir jusqu'à nous, puisque l'une de ces deux « couleuvrines » fut fondue en 1868 pour fabriquer le timbre de l'horloge de la mairie (cf. *infra*).

Le registre des délibérations du Conseil municipal pour l'année 1852 conserve la trace d'une utilisation du fauconneau pour une occasion bien particulière : la proclamation officielle du Second Empire. En effet, conformément à une circulaire préfectorale du 2 décembre 1852, les personnalités de la commune (le Conseil municipal, le receveur municipal, le secrétaire de la mairie, l'agent voyer cantonal, « *les anciens soldats de l'Empire* », les gendarmes en poste dans la commune, etc.) se réunirent le 12 décembre suivant à la mairie, se dirigèrent ensuite en cortège jusqu' « à l'église où un *Te Deum* a été chanté après la messe », puis enfin sous la halle où le Maire, Clément MAIGNON, fit lecture du décret du 2 décembre proclamant l'Empire. « *Pendant cette cérémonie, l'on a plusieurs fois tiré la petite pièce de canon que possède la commune.* »¹³²

Dans leur ouvrage publié en 1904, MM. DELAUX et LIBÉROS indiquaient à propos de cette pièce d'artillerie :

« *Depuis [la Révolution, pendant laquelle la « couleuvrine » avait été capturée par les Royalistes], elle est restée toujours la propriété de la commune. Sous les régimes qui se sont succédé, elle a servi aux jours de fête du souverain ou de la nation. Pendant le Second Empire, on faisait des décharges de mousqueterie le 15 août, fête de l'Empereur, pendant la grand'messe, à laquelle assistaient en corps et avec leurs insignes toutes les autorités et les fonctionnaires de la commune. Le 21 juillet 1890, solennité profane de la fête nationale, cette couleuvrine éclata, blessant plusieurs jeunes gens*¹³³. [...] *Avec son vieux montage, ses roues massives et solidement cerclées, cette arme revêt un caractère archaïque qui lui permettrait de faire bonne figure dans un de nos grands musées d'artillerie.* »¹³⁴

novembre 2018), Monsieur Stanislas PRYMERSKI, à la page 57, représente l'artillerie des troupes royalistes durant la journée du 20 août 1799 lors de la bataille de Montréjeau. Dans l'e-mail qu'il nous a adressé le 5 mars 2019, M. PRYMERSKI a indiqué qu'il avait dessiné le fauconneau de Saint-Lys au premier plan de cette planche (fauconneau qu'il est d'ailleurs venu visiter à l'hôtel-de-ville de Saint-Lys le lundi 25 février 2019). Voir : PRYMERSKI (Stanislas), [Le réveil du peuple – L'insurrection royaliste de l'an VII, de Toulouse aux Pyrénées](#). Collection « Bulles d'Histoire ». Éditions Abelio, Saint-Gaudens, novembre 2018, 94 pages, 19,50 €, ISBN : 978-2-9548779-2-1.

¹³⁰ ACSL, liasse 3 D 2.

¹³¹ Peut-être est-il fait allusion ici aux caissons d'artillerie qui permettaient le transport des munitions ?

¹³² ACSL, registre 1 D 6, pp. 56-57.

¹³³ Un accident assez similaire, mais dont les conséquences furent bien plus graves, se produisit le 2 juillet 1893 à Moissac (Tarn-et-Garonne), au cours d'une fête locale durant laquelle une explosion liée à l'utilisation d'une couleuvrine appartenant à la commune causa la mort de deux jeunes gens et en blessa plusieurs autres. Accident rapporté par le journal « La Loi – Journal judiciaire du soir », numéro du mardi 31 mars 1896, 17^e année, Paris, 4 pages [ici, p. 1]. Voir : <https://www.retronews.fr/journal/la-loi/31-mars-1896/1703/2900429/1>, ainsi que <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32809056t>.

À peine quelques jours plus tard, lors des festivités du 14 juillet 1893, un incident de même nature eut lieu à Agen (Lot-et-Garonne) : « *La revue des troupes de la garnison a été très belle. Un accident qui, heureusement, n'a pas eu de suites fâcheuses, s'est produit sur la promenade du Gravier. Une couleuvrine municipale a éclaté et a projeté, à plus de 50 mètres, des éclats de bronze. Personne n'a été atteint.* » Extrait du journal quotidien « Le Sud-Ouest » du samedi 15 juillet 1893, n° 3565, Toulouse, 4 pages [ici, p. 2]. Voir : <https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/12148/bpt6k53947159/f2>, ainsi que <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32873608m>.

¹³⁴ DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), [Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un](#)

Outre son « caractère archaïque », c'est également – et surtout – sa rareté qui fait l'intérêt de cette pièce en bronze. En effet, « ce type de bouche à feu de cette époque est assez rare car ces pièces d'artillerie ont été fréquemment fondues »¹³⁵ pour en récupérer le métal et fabriquer essentiellement, à partir de ce dernier, d'autres pièces d'artillerie¹³⁶ ou des cloches.

Dans le premier quart du XX^e siècle, la municipalité dirigée par le maire Joseph BOUAS prit conscience de la valeur historique et patrimoniale que présentait le fauconneau de Saint-Lys et décida d'entamer des démarches en faveur de sa protection légale, ainsi qu'en témoigne la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 1924 :

« Demande de classement comme objet historique du canon dit coulevrine déposé à la mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil que le canon dit coulevrine datant de 1589, où se trouvent gravées les armes de la ville, devrait figurer parmi les objets classés par le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-arts, pour en permettre la conservation perpétuelle.

Il invite le Conseil à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil,

Considérant que le canon dit coulevrine installé dans une des salles de la mairie, datant de 1589, présente un caractère des plus dignes d'intérêt,

Qu'il se rattache d'autre part à l'histoire des guerres de Religion et de la Révolution,

Considérant que sa conservation et son entretien présentent un intérêt vraiment local et historique pour la ville de Saint-Lys,

Après en avoir délibéré,

Demande à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts que cet objet mobilier soit classé parmi les objets historiques.

Il joint à cet effet des photographies et une description détaillée du dit canon dignes d'attirer l'attention de la Commission de Classement¹³⁷.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt-quatre heures et la session close. »¹³⁸

Cette démarche fut couronnée de succès puisque, moins de deux années plus tard, un arrêté de classement du fauconneau (toujours désigné sous le terme de « coulevrine ») au titre des Monuments Historiques fut signé le 27 avril 1926 par le Ministre de tutelle :

aperçu historique sur chacune des dix communes du canton, op. cit., 1904, pp. 120-121.

¹³⁵ Indication donnée dans la notice « Palissy » (Ministère de la Culture) relative à la coulevrine en bronze du XVI^e siècle conservée à Chénérailles (département de la Creuse) et inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 20 février 2015 (voir : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM23001153>). Voir également l'annexe n° 4 *infra*.

¹³⁶ Gardons toujours à l'esprit – et que cela soit une leçon pour le futur – que la commune de Saint-Lys a la grande chance d'avoir pu et su préserver, au fil des siècles, son fauconneau. Pourtant, au cours de l'histoire, les circonstances n'ont pas dû manquer, que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre, qui auraient pu conduire à sa destruction. Par exemple, pendant la Révolution, « *La réquisition des vieux bronzes et cuivres pour la fabrication des canons indispensables à l'armée des Pyrénées préoccupait constamment les commissaires. Le 2 novembre 1792, Lacuée écrit à ce sujet au Conseil général de Lot-et-Garonne la lettre suivante (Arch. de Lot-et-Garonne, L, reg. coté provisoirement 184, n° 140) : 'Le 2 novembre 1792. – J'ai l'honneur de vous prévenir que 'La Gabune', bâtiment de l'État, doit se rendre à Bordeaux, en escale, sous très peu de jours, et qu'elle a ordre de prendre les vieux bronzes et cuivres qui sont à Bordeaux et les départements voisins, et comme j'ai vu dans la ville d'Agen une longue coulevrine qui vous est parfaitement inutile dans son état actuel, et comme nous devons songer à nous former une artillerie formidable, je vous invite à envoyer cette coulevrine à Bordeaux, de l'adresser au directoire de la Gironde qui la fera parvenir à la fonderie de Rochefort, avec le reste du cuivre ou du bronze qu'elle a ramassé. Vous pourrez joindre à cette pièce toute la matière de la même nature que vous aurez rassemblée. Faites constater par un procès-verbal le poids des matières que vous livrerez, afin que je puisse, en votre nom, réclamer, lorsqu'il en sera temps, une quantité à peu près égale de bronze réduit en artillerie moderne.' »* Extrait de : CHARAVAY (Étienne), Correspondance générale de Carnot [Lazare], publiée avec des notes historiques et biographiques. Quatre volumes, 29 cm. Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Imprimerie Nationale, Paris, 1892-1907. Ici : Tome premier : Août 1792 – mars 1793, 1892, 478 pages, p. 224, note de bas de page n° 1. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49311f/f255>, ainsi que <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb375413979>). L'auteur de la lettre reproduite ci-dessus était Jean-Gérard LACUÉE (1752-1841), alors adjudant-général colonel. Voir les éléments biographiques le concernant en page 178 (note de bas de page n° 4) de ce même ouvrage.

¹³⁷ Contactée par nos soins le mardi 5 janvier 2021, la « Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine » (11, rue du Séminaire de Conflans, 94220 – CHARENTON-LE-PONT ; site web : <https://mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/>) nous a répondu que cette administration conservait bien « *en effet le dossier de protection de cet objet, créé lors du classement de la coulevrine. Ce dossier est consultable librement dans notre salle de lecture* » (courriel reçu le vendredi 15 janvier 2021).

¹³⁸ ACSL, registre 1 D 9, pp. 103-104.

« République Française – Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts – Beaux-Arts – Monuments Historiques – Objets mobiliers.

ARRÊTÉ.

Le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application,

La Commission des Monuments historiques entendue,

Arrête :

Article 1^{er} : L'objet mobilier ou immeuble par destination ci-après désigné est classé parmi les monuments historiques :

Haute-Garonne – Saint-Lys – Mairie : Couleuvrine, bronze, 1589.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Haute-Garonne et au Maire de la commune de Saint-Lys qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 27 avril 1926.

Signé : LAMOUREUX.¹³⁹

Pour ampliation :

Pour le Directeur des Beaux-Arts :

Le Chef du Bureau des Monuments historiques,

[Signature illisible]. »¹⁴⁰

À l'arrêté ci-dessus était jointe une lettre d'accompagnement :

« République Française – Préfecture de la Haute-Garonne – 1^{ère} Division – 13753 – 2253 – Beaux-Arts.

Toulouse, le 12 mai 1926.

Le Préfet du département de la Haute-Garonne à Monsieur le Maire de Saint-Lys.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a, par arrêté du 27 avril 1926, inscrit sur la liste des monuments historiques classés : objet mobilier conservé à la mairie de Saint-Lys.

Je vous adresse ci-jointes deux ampliations de l'arrêté de classement destinées aux archives communales.

Vous voudrez bien m'accuser réception de ces ampliations.

Le Préfet,

[Signature illisible]. »¹⁴¹

Le 20 mai suivant, la municipalité fit paraître un article en forme de *satisfecit* dans le journal « *Le Midi Socialiste* » :

« Saint-Lys – Mesure conservatoire.

La commune de Saint-Lys possède un canon en bronze dénommé couleuvrine d'une réelle valeur pour les antiquaires mais inestimable pour les enfants de Saint-Lys aimant passionnément leur commune.

Cette arme rappelle toutes les luttes que nos aïeux eurent à soutenir lors des époques troublées des Guerres de Religion et de la Révolution. C'est pour nous un précieux souvenir de famille dont il serait trop long de conter toute l'histoire et les divers épisodes de la vie communale s'y rattachant.

Cette arme fut fondue en 1589 pour la défense du fort de Saint-Lys, pendant les guerres de religion qui désolèrent et ruinèrent le pays.

Pendant la Révolution, elle fut prise et reprise plusieurs fois par les royalistes d'un côté et les républicains de l'autre. Finalement, elle est restée la propriété de la commune, elle a servi pendant de longues années à annoncer les réjouissances des fêtes publiques jusqu'au 14 juillet 1890 où elle éclata, blessant plusieurs jeunes gens.

¹³⁹ Lucien LAMOUREUX (1888-1970), Député radical de l'Allier, plusieurs fois ministre sous la III^e République, notamment Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts du 9 mars au 22 juin 1926 dans le gouvernement d'Aristide BRIAND.

Voir : « Liste des ministres chargés de l'Éducation nationale et de leurs différentes appellations depuis 1802 jusqu'à nos jours », septembre 2014 [en ligne], <http://rhe.ish-lyon.cnrs.fr/?q=ministres-list>, p. 14.

Voir également : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Lucien_Lamoureux_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lucien_Lamoureux_(France)).

¹⁴⁰ ACSL, liasse 2 R 1. Voir également la fiche « Palissy » du Ministère de la Culture relative au fauconneau de Saint-Lys : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM31000666>.

¹⁴¹ ACSL, *ibid*.

Depuis, on la conserve à la mairie où de nombreux visiteurs viennent voir ce superbe spécimen de l'ancienne artillerie.

Avec ses fortes roues en bois montées sur des rayons cintrés, solidement cerclés de fer avec de gros clous, son essieu et son affût également en bois, elle ferait très bonne figure dans un de nos grands musées d'artillerie. L'affût¹⁴² en bronze de 1,80 mètre de longueur, du calibre de 48 millimètres¹⁴³, portant les armes de la ville gravées finement sur un bel écusson et la date de 1589, a été plusieurs fois l'objet de la convoitise d'amateurs qui en offraient la forte somme. Aussi, nous sommes heureux d'apprendre à nos concitoyens que cet objet ne risque plus de quitter la commune, dont il fait partie intégrante, grâce à la clairvoyance et à la sagesse du Conseil municipal socialiste en fonction, qui en a demandé et obtenu le classement par arrêté du Ministre des Beaux-Arts en date du 27 avril 1926 comme objet historique. »¹⁴⁴

Dans son ouvrage « La Haute-Garonne et sa région », dont les deux tomes furent publiés en 1928 et 1929, l'historien Léon DUTIL indiquait notamment à propos de Saint-Lys : « On conserve à la mairie une couleuvrine de 1589. »¹⁴⁵

En 1930, la « Société Archéologique du Midi de la France » publia la liste de tous les édifices et objets mobiliers classés ou inscrits au titre des Monuments historiques à la date du 1^{er} octobre 1928 se trouvant dans les communes du département de la Haute-Garonne. Les indications suivantes y sont données à propos de notre ville :

« Saint-Lys :

- Église : Cloche, bronze (1767).
- Mairie : Couleuvrine, bronze (1589). »¹⁴⁶

Malgré les mesures de classement, cette pièce d'artillerie continuait à susciter l'intérêt des amateurs d'antiquités, ainsi que le montre un courrier envoyé en 1931 à la mairie de Saint-Lys par Monsieur Gaston NIGOUL, résidant au n° 10, rue d'Eysines, à Bordeaux :

« Bordeaux, le 12 juin 1931.

Monsieur,

J'avais vu autrefois à Saint-Lys dans une dépendance de la mairie un canon en bronze sur affût bois à roues. Je serais acheteur de cette pièce ; recherchant les vieilles armes. C'est pourquoi je viens vous demander si la municipalité le vendrait et dans ce cas quel en serait le prix (je suis disposé à payer un bon prix pour cet objet).

Dans l'attente de vous lire et avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

NIGOUL. »

En marge de cette lettre, il est écrit :

« Répondu le 13 juin 1931 que l'objet est classé parmi les monuments historiques. »¹⁴⁷

Les archives communales ne mentionnent aucun évènement relatif au fauconneau au cours des décennies suivantes.

Lors de la séance du Conseil municipal du lundi 28 janvier 1991, « Monsieur le Maire [Jacques TROYES] donne lecture d'une délibération en date du 3 juillet 1924 demandant le classement, comme objet historique, du Canon dit Couleuvrine déposé à la mairie. Et demande au Conseil municipal s'il est nécessaire

¹⁴² Erreur de vocabulaire : l'affût est le bâti en bois qui supporte le tube du canon proprement dit (cf. *supra*).

¹⁴³ En réalité, comme nous l'avons vu plus haut, les dimensions du tube seul sont les suivantes : 177 centimètres de longueur ; calibre : 46 millimètres.

¹⁴⁴ Journal « *Le Midi socialiste* » du jeudi 20 mai 1926, Toulouse, dix-neuvième année – N° 6.830, 4 pages [ici, p. 3 ; rubrique « *Chronique régionale* »]. (Voir : <https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/12148/bpt6k53493472/f3.item>).

¹⁴⁵ DUTIL (Léon), *La Haute-Garonne et sa région : géographie historique*. Éditions Privat (Toulouse) / Éditions Didier (Paris), 1928-1929, 2 volumes in-8° : Tome 1 – « Généralités » (XVI-324 pages) ; Tome 2 – « Localités » (487 pages) [ici : tome 2, p. 155]. (Voir : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41608362z>).

¹⁴⁶ FAUCHER et AURIOL (A. [Chanoine]), « *Monuments historiques de la Haute-Garonne* ». *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, fondée en 1831 et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 10 novembre 1850. Tome XVII, 2^e livraison. Imprimerie et librairie Édouard Privat, Toulouse, 1930, 122 pages (pp. 25-55) [ici : pp. 25 ; 48]. (Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5491073n/f57>). Il est indiqué à la page 25 de ce numéro de revue : « *La liste des objets mobiliers a été dressée par M. le Chanoine A. Auriol, conservateur des antiquités et objets d'art de la Haute-Garonne.* »

¹⁴⁷ ACSL, liasse 2 R 1.

de renouveler cette demande auprès du Ministère des Monuments Historiques¹⁴⁸. » Nous ignorons si une suite fut donnée à cette interrogation, mais cette dernière n'avait pas lieu de se poser puisque le classement au titre des Monuments Historiques de ce bien mobilier était effectif depuis l'arrêté ministériel du 27 avril 1926 (peut-être les services communaux n'arrivaient-ils plus à remettre la main sur l'arrêté en question ?).

Un dépliant touristique publié par la ville de Saint-Lys en 1993¹⁴⁹ indique que le fauconneau était exposé, à cette époque-là, sur le palier intermédiaire de l'escalier menant au premier étage de la mairie, escalier situé dans la partie ouest dudit bâtiment où était alors situé l'accueil du public.

Une carte postale de Saint-Lys à quatre vues en couleur, éditée vraisemblablement à la même époque, montre effectivement le fauconneau à cet emplacement dans le bâtiment de la mairie :



Dans le livre « Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne » paru en 2000 aux éditions Flohic, plusieurs éléments notables présents dans la ville sont évoqués. Parmi eux, le fauconneau fait l'objet d'une courte notice (n° 31320913) ornée d'une photographie de ladite pièce d'artillerie :

« Saint-Lys [...] – Couleuvrine – 1589 – Mairie.

Lors des moissons de 1799, éclate l'insurrection royaliste. Dans le canton de Saint-Lys, les monarchistes prennent le bourg le 7 août, détruisant les archives. Les républicains contre-attaquent avec cette vieille couleuvrine ornée de l'ancien écusson, mais elle est volée par les insurgés, qui la perdent lors de leur défaite finale à Montréjeau. Tout au long du XIX^e siècle, elle sert à saluer les grands événements nationaux, jusqu'en 1890 où elle éclate en blessant plusieurs jeunes gens. La couleuvrine est un canon. »¹⁵⁰

En 2000-2001, le fauconneau fut déplacé, au sein même de l'hôtel-de-ville, à l'occasion des travaux

¹⁴⁸ ACSL, registre 1 D 20, p. 161.

¹⁴⁹ Il est indiqué sur ce prospectus qu'il fut réalisé par Madame Céline CASAGRANDE, élève de l'École Régionale Supérieure d'Animation Touristique (4^e promotion).

¹⁵⁰ DUCOS (Jacques), BRETON (Yves), ODON (Gabrielle), *et al.*, Le patrimoine des communes de la Haute-Garonne – Midi-Pyrénées. Collection « Le patrimoine des communes de France ». Éditions Flohic, Paris, 2000, 2 volumes, 1789 pages, 490,00 francs (les deux volumes), ISBN : 2-84234-081-7. Ici : Tome 2, p. 1404 (voir : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb37193399t>).

de rénovation et d'extension de ce bâtiment. Il se trouve exposé, depuis lors, au premier étage de ce même édifice, dans la partie *est* de ce dernier, sur le palier précédant l'entrée de la salle du Conseil municipal et des mariages.

d)- Le prêt du fauconneau au « Musée des Augustins » de Toulouse en 2018.

Par un courrier en date du 17 novembre 2015, Monsieur Pascal JULIEN, Professeur d'histoire de l'art à l'université de Toulouse – « Jean-Jaurès », demanda à la mairie de Saint-Lys qu'elle veuille bien autoriser le prêt du fauconneau dans le cadre d'une prestigieuse exposition intitulée (à l'origine) « *Toulouse à la Renaissance : une ambition classique* », devant se tenir au Musée des Augustins, à Toulouse, à partir du début de l'année 2018. Parallèlement, M. JULIEN, commissaire scientifique de ladite exposition, exprimait le souhait que des analyses puissent être effectuées sur le fauconneau par le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF¹⁵¹) – organisme du Ministère de la Culture basé au Musée du Louvre, à Paris – afin de « *procéder à une recherche approfondie sur cette pièce, notamment en ce qui concerne la nature de son alliage de bronze.* »

Le mercredi 23 décembre 2015 à 08h00, une réunion se tint à l'hôtel-de-ville de Saint-Lys, dans la salle du Conseil municipal, en présence de plusieurs élus¹⁵², de M. JULIEN et de son assistante, Madame Clémentine SOUCHAUD, historienne de l'art et chargée de cours à la même université, et de M. FACCHINI, responsable du service culturel communal, réunion au cours de laquelle M. JULIEN procéda à une présentation du projet au moyen d'un fichier « power point ».

Outre l'évocation de l'exposition proprement dite, M. JULIEN insista sur le grand intérêt des analyses scientifiques à effectuer au préalable sur le fauconneau : il s'agissait notamment de comparer les résultats de celles-ci avec les documents d'époque. En effet, des renseignements précieux sur les compositions d'alliage sont mentionnés dans un manuscrit français d'origine toulousaine datant – tout comme le fauconneau – des années 1580, conservé à la Bibliothèque Nationale de France (manuscrit coté « Bnf Ms. Fr. 640 »¹⁵³). Il semblait donc très intéressant de procéder à une analyse de la composition élémentaire du métal du canon de Saint-Lys, contemporain de la rédaction de ce manuscrit, laquelle analyse viendrait, en sus, compléter la connaissance des pratiques de fonderie à la fin du XVI^e siècle en France, et plus particulièrement dans la région toulousaine. Monsieur JULIEN et Monsieur David BOURGARIT, Ingénieur au C2RMF, avaient évoqué au mois de mai 2015 la possibilité d'une telle intervention lors d'une réunion de travail à la *Columbia University* à New-York, dont un des laboratoires s'intéressait précisément à ce manuscrit du XVI^e siècle dans le cadre de son programme « *The Making and Knowing Project* »¹⁵⁴.

Le 19 janvier 2016, les élus validèrent définitivement le projet de prêt et d'analyse du fauconneau, ce dont furent immédiatement informés M. JULIEN et M^{me} SOUCHAUD.

Dès le lendemain, le service culturel communal créait « *un compte sur le guichet internet OSCAR* » à partir du site web du C2RMF, démarche indispensable pour que ce laboratoire puisse venir procéder aux prélèvements sur le fauconneau. Le formulaire de demande d'intervention fut rempli en ligne le 26 janvier suivant grâce à l'aide précieuse de M. David BOURGARIT, en charge du dossier du fauconneau au sein du C2RMF.

Par un courrier en date du 12 février 2016, le C2RMF informa la mairie qu'une suite favorable allait être donnée à la demande d'intervention sur la pièce d'artillerie.

Effectivement, le mardi 27 septembre 2016 à 14h00, MM. JULIEN et BOURGARIT vinrent à Saint-Lys pour procéder aux prélèvements¹⁵⁵ : ces derniers furent d'abord effectués sur le timbre de l'horloge situé sur le toit de l'hôtel-de-ville, grâce au camion-nacelle des Services Techniques municipaux, puis sur le fauconneau proprement-dit, exposé au premier étage de la mairie. Tous les échantillons de métal furent recueillis à l'aide d'une petite perceuse électrique. Les quantités prélevées furent extrêmement modestes puisque seulement dix milligrammes d'alliage (un minimum) ont été nécessaires pour que les analyses puissent être réalisées.

¹⁵¹ Voir : <http://c2rmf.fr/>.

¹⁵² Les élus présents à cette réunion étaient Mesdames BRUNIERA et D'OLIVEIRA, Messieurs ANDRAU et BERNAUDEAU.

¹⁵³ Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10500001g> et <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc508953>.

¹⁵⁴ Voir <http://icls.columbia.edu/initiatives/the-making-and-knowing-project/> ; <https://edition640.makingandknowing.org/#/> ; ainsi que <http://www.makingandknowing.org/>.

Pour les expériences réalisées, voir : <https://www.youtube.com/watch?v=vT3stlCLaxQ&feature=youtu.be>.

(Sites web consultés le mardi 1^{er} septembre 2020).

¹⁵⁵ Durant la matinée de ce même jour, MM. BOURGARIT et JULIEN avaient procédé à des prélèvements de métal sur des cloches du XVI^e siècle se trouvant dans le clocher de la cathédrale Saint-Étienne, à Toulouse.

Les mesures de longueur et de diamètre du tube du fauconneau furent relevées le plus précisément possible par les agents du Pôle culturel communal¹⁵⁶ au début du mois d'octobre 2016 et ensuite transmises à MM. JULIEN et BOURGARIT et à M^{me} SOUCHAUD.

La question du poids du tube n'étant pas encore résolue à ce moment-là, celui-ci fut transporté¹⁵⁷ tout d'abord, le 27 octobre 2016, à la bascule de la coopérative agricole (sise route de Fontenilles), pour un résultat assez imprécis : « environ » 100 kg. Une démarche fut alors entreprise auprès du 3^e Régiment du Matériel, à Muret. Après un échange de lettres, le Lieutenant-Colonel FLAUX, son Chef de corps, accepta aimablement d'autoriser l'accès à ses locaux afin que le tube du fauconneau y fût pesé. Le mercredi 7 décembre 2016, deux machines furent successivement utilisées dans cette enceinte militaire, sous la supervision de M. Félix RINALDO, chef d'atelier, et donnèrent le même résultat précis : 96 kg.

Toujours en octobre 2016, les recherches historiques qui continuaient à être menées au sein du service culturel communal, sous la direction du professeur Pascal JULIEN, permirent de déterminer que la pièce d'artillerie de Saint-Lys, désignée jusqu'alors sous le terme de *coulevrine*, était en fait un *fauconneau* – et même un *fauconneau* « léger » – compte tenu de son calibre, de ses dimensions et de son poids, selon la nomenclature officielle des « six calibres de France » établie vers 1551 (*cf. supra*).

Le 12 mars 2017, M. JULIEN demanda au service culturel communal de Saint-Lys de lui faire connaître les dimensions « hors-tout » du fauconneau (longueur totale et largeur totale de la pièce d'artillerie, tube et affût) : en effet, les concepteurs de l'exposition au Musée de Augustins étaient parvenus à l'étape du « calcul de l'espace pris par les pièces dans l'exposition, d'où la nécessité des mesures »¹⁵⁸ en vue de la future disposition des objets au sein de l'espace muséographique.

Le 17 mars suivant, la mairie recevait, le même jour, le rapport du C2RMF, daté du 16 février précédent – étape importante pour une meilleure connaissance de la conception de cette pièce d'artillerie –, ainsi que la demande officielle de prêt envoyée par le Musée des Augustins en vue de l'exposition prévue du 17 mars 2018 au 24 septembre 2018.

Le 4 avril 2017, la mairie envoya au Préfet de la Haute-Garonne un dossier visant à l'informer de cette demande de prêt, le déplacement des objets classés ou inscrits étant soumis à son autorisation préalable¹⁵⁹.

Parallèlement, le service culturel communal procédait à la rédaction du constat d'état du fauconneau, puis faisait relire et valider ce document par la DRAC Occitanie et la Conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Haute-Garonne.

Par un courrier en date du 17 juillet 2017, la DRAC informait le Musée des Augustins et la Mairie de Saint-Lys que le prêt du fauconneau était autorisé et, s'appuyant sur le constat d'état sus-évoqué, établissait un certain nombre de prescriptions relatives au transport et à la présentation de la pièce dans le cadre de l'exposition en question.

Fort de cet avis favorable, la mairie renvoya la feuille de prêt signée par le Maire au Musée des Augustins le 18 août suivant.

En octobre 2017, M. JULIEN accepta aimablement de venir présenter à Saint-Lys une conférence sur le fauconneau et sur l'exposition organisée à Toulouse : cette conférence fut programmée pour le vendredi 16 février 2018 à 18h00, en salle du Conseil municipal, date à laquelle le canon serait encore à Saint-Lys, avant qu'il ne soit transporté à Toulouse.

Le mois suivant, des sociétés spécialisées dans le transport d'œuvres d'art contactèrent le service culturel de Saint-Lys afin de pouvoir répondre à l'appel d'offres que venait de lancer la mairie de Toulouse pour le transport de la pièce d'artillerie jusqu'au Musée des Augustins. Ce fut la société « LP Art »¹⁶⁰ qui obtint le marché.

Monsieur JULIEN vint à Saint-Lys le vendredi 16 février 2018 pour présenter, à partir de 18h00, dans la salle du Conseil municipal à l'hôtel-de-ville, une conférence sur le fauconneau et le contexte historique et artistique du Midi Toulousain au XVI^e siècle, en préalable à l'exposition « *Toulouse*

¹⁵⁶ MM. Xavier BORDES et J.-C. FACCHINI.

¹⁵⁷ Avec l'aide de M. Dominique AUBERT, des Services Techniques municipaux.

¹⁵⁸ Courriel de M. JULIEN en date du 14 mars 2017, envoyé à J.-C. FACCHINI.

¹⁵⁹ Circulaire du Ministère de la Culture n° 2007/008 du 4 mai 2007 « relative à l'application du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager », article IV : « Dispositions relatives aux monuments historiques mobiliers », point n° 4 : « Le déplacement des objets classés ou inscrits ». In : Ministère de la Culture et de la Communication, *Bulletin officiel n° 161 – Textes émis en mai et juin 2007*. Paris, 95 pages, ISSN 1295-8670, pp. 11-31 [ici, pp. 16-17].

(Voir : <https://www.culture.gouv.fr/content/download/19960/file/BO%20n%C2%B0%20161%20%28mai-juin%202007%29.pdf?inLanguage=fr-FR>).

¹⁶⁰ Voir : <http://www.lpart.fr/>.

Renaissance » qui devait ouvrir au public le 17 mars suivant. Voici la présentation préalable que fit le professeur Pascal JULIEN de la place qu'allait tenir cette pièce d'artillerie au sein de ladite exposition : « *Ce fauconneau sera présenté à la suite de nombreuses pièces de sculpture, peinture, architecture, vitrail, orfèvrerie, tapisserie, menuiserie, imprimerie, ... qui montreront combien Toulouse fut une capitale régionale des arts, où s'épanouit un goût nouveau. Il s'insérera dans la section consacrée à la période tout aussi dramatique que créatrice de la fin du XVI^e siècle en Languedoc et Navarre. Avec d'autres œuvres spectaculaires, comme des roses ou des insectes en argent ou en bronze, il sera aussi un exceptionnel témoignage du fait que Toulouse était devenu, lors de la Renaissance, un centre majeur dans les arts de la fonte* »¹⁶¹. Les trente-et-une personnes présentes louèrent la très haute qualité de la conférence.

Le mercredi 21 février, les transporteurs de la société « LP Art » vinrent à Saint-Lys dès 9h30 pour procéder au conditionnement du fauconneau, qui fut descendu à bras d'hommes par l'escalier donnant sur la rue du Fort, où était stationné pour l'occasion le camion de la société. Le fauconneau fut transporté le même jour dans les locaux sécurisés de ladite société, à Toulouse, puis livré au Musée des Augustins le 1^{er} mars. Son installation dans l'exposition eut lieu le mercredi 7 mars à partir de 11h00, en présence de M^{me} Christelle MATHEU, Directrice Générale des Services de la ville de Saint-Lys, et de M. FACCHINI, en charge du convoiement de l'œuvre. Le « déemballage » du canon et les constatations d'usage s'effectuèrent sous l'égide de Madame Caroline BERNE, en charge de la régie des œuvres au sein du Musée des Augustins, à qui fut remis un exemplaire du constat d'état signé par les parties concernées.

Le vernissage de l'exposition au Musée des Augustins se déroula le vendredi 16 mars à partir de 18h30, en présence notamment de M. Serge DEUILHÉ, Maire de Saint-Lys, de M. Denis PÉRY, Conseiller municipal délégué aux finances et aux subventions, et de M. FACCHINI. L'exposition ouvrit au grand public le lendemain matin 17 mars à 10h00¹⁶².

Au sein de l'exposition, le fauconneau fut présenté dans la section V, intitulée « *Troubles, exubérances et concorde* », où l'on pouvait découvrir plusieurs œuvres abordant la question des guerres de Religion : un portrait (huile sur toile) d'Henri III de Navarre, vers 1575 ; un buste en marbre de Henri IV, vers 1606 ; un registre d'arrêts du Parlement de Toulouse ; etc.¹⁶³ Le cartel de la pièce d'artillerie était ainsi rédigé : « *Fauconneau de Saint-Lys, 1589. – En 1588, les Huguenots de L'Isle-Jourdain, place-forte protestante, avaient attaqué Saint-Lys. L'année suivante, les consuls firent fondre deux fauconneaux pour défendre la ville, dont subsiste celui-ci. Il s'agit du seul exemple conservé de l'art des artilleurs toulousains*¹⁶⁴, à la technicité réputée. Les quatorze fleurs de lys qui ornaient le canon ont été limées à la Révolution, période où fut refait l'affût de bois. – Bronze, bois et fer. Saint-Lys, Médiathèque 'Albert Camus'. »

Le catalogue de l'exposition « Toulouse Renaissance », publié aux éditions « Somogy – Éditions d'art » et paru le 14 mars 2018, comporte une notice et une photographie du fauconneau, aux pages 300 et 301¹⁶⁵.

Par un courrier daté du mardi 3 avril 2018, le Maire de Toulouse Jean-Luc MOUDENC remercia le Maire de Saint-Lys du prêt de la pièce d'artillerie dans le cadre de l'exposition en question.

Au début du mois de juillet suivant, la société « LP Art » reprit contact avec le service « Pôle culturel » de la ville de Saint-Lys pour arrêter la date du retour du fauconneau. Celle du mardi 9 octobre en début d'après-midi (après l'heure de fermeture du marché hebdomadaire de plein vent) fut décidée d'un commun accord.

Entre temps, et dès le lendemain du dernier jour de l'exposition, le remballage du fauconneau fut réalisé dans le musée le mardi 25 septembre 2018 à partir de 14h30, en présence de M^{me} BERNE et de M.

¹⁶¹ Voir l'article de : JULIEN (Pascal), « *Le canon de 1589 de Saint-Lys* ». Journal communal « *Saint-Lys le Mag'* », n° 7, février-mars 2018, 28 pages [ici, p. 26].

¹⁶² Cette exposition a obtenu le label « *Année européenne du Patrimoine culturel 2018*. »

¹⁶³ Le fauconneau de Saint-Lys est mentionné à deux reprises, aux pages 13 et 16, au sein du dossier pédagogique préparé pour les enseignants par le Musée des Augustins dans le cadre de cette exposition.

¹⁶⁴ Cette indication serait peut-être à nuancer. En effet, la commune de Gimont (Gers), située à 45 km à l'ouest de Toulouse et à 27 km à vol d'oiseau de Saint-Lys, possède également un tube de fauconneau en bronze, datant de 1585. Il est fort probable qu'il ait été fondu dans les ateliers toulousains (Cf. *infra*, annexe n° 4).

¹⁶⁵ HÉMERY (Axel), JULIEN (Pascal), VÈNE (Magali), COHENDY (Aurélia) (Sous la direction de), *Toulouse Renaissance*. Coédition : Musée des Augustins, Toulouse / Somogy – Éditions d'art, Paris. Paru le 14 mars 2018, 360 pages, 35,00 €, ISBN 978-2-7572-1360-5 (Voir : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb454864889>). (À noter : une petite erreur d'impression concernant le poids du tube apparaît dans la notice consacrée au fauconneau. Le poids indiqué dans l'ouvrage est « 90 kg », alors que le tube en bronze, comme on l'a vu plus haut, pèse en réalité 96 kg). Voir le texte de cette notice reproduit *infra* dans l'annexe n° 6 du présent document.

FACCHINI, en raison du constat d'état de la pièce qui était à compléter pour l'occasion.

Après un transit *via* une chambre forte de la société « LP Art », le retour du fauconneau à Saint-Lys eut bien lieu, comme prévu, le mardi 9 octobre 2018 à partir de 14h00. La pièce d'artillerie retrouva sa place habituelle au premier étage de l'hôtel-de-ville, près de l'entrée de la salle du Conseil municipal.

e)- Le fauconneau après l'exposition au Musée des Augustins.

Cette exposition avait permis d'accomplir d'importants progrès dans le domaine des connaissances techniques et historiques relatives au fauconneau de Saint-Lys. Entre autres avancées, on peut citer en guise d'exemples : les découvertes en archives du Professeur Pascal JULIEN, qui ont permis de cerner très exactement le contexte historique de l'acquisition du canon par la commune à l'époque des Guerres de Religion ; la dénomination de « couleuvrine » – usitée à Saint-Lys depuis, au minimum, le milieu du XIX^e siècle – s'est révélée être erronée puisque le type de pièce d'artillerie dont relevait ce canon s'avérait être en réalité celui d'un « fauconneau » ; les analyses de métal effectuées par le C2RMF n'auraient sans doute jamais été réalisées si le canon n'avait pas été retenu pour figurer dans ladite exposition ; *etc.*

Grâce à cet événement culturel prestigieux, la renommée du fauconneau et son importance patrimoniale ont été révélées avec plus d'acuité encore au public saint-lysien, y compris auprès des élus et des services municipaux. Une réflexion plus poussée autour de cet objet classé « Monument Historique » s'est alors mise en place afin de chercher à le valoriser au mieux.

Dès la fin du mois de mars 2018, le service culturel communal avait demandé aux Services Techniques municipaux qu'une estrade soit réalisée sur le palier du premier étage de l'hôtel-de-ville, pendant la durée du prêt du fauconneau, afin que celui-ci puisse y être placé directement le jour de sa réinstallation à son retour de Toulouse. Néanmoins, cette estrade ne put être mise en place que durant la matinée du mercredi 28 novembre 2018 : depuis, le fauconneau y repose dessus, ce qui renforce sa mise en valeur et en sécurité.

Un projet de page web dédiée au fauconneau, accessible à partir du site internet de la ville, a également vu le jour au sein du service culturel, avec pour objectif d'y rendre consultable l'ensemble des informations disponibles sur ce canon.

Dans cette logique, le C2RMF fut contacté le mardi 11 décembre 2018 par courriel du service culturel communal afin de savoir s'il serait possible d'obtenir l'autorisation d'inclure, sur la page web envisagée, le scan du rapport d'analyse du métal du fauconneau et du timbre de l'horloge de la mairie, rédigé par ce laboratoire. Cette demande par e-mail étant restée sans réponse, une lettre officielle signée par le Maire Serge DEUILHÉ fut envoyée au C2RMF le jeudi 21 février suivant. Le 25 septembre 2019, M. DEUILHÉ signait un formulaire de demande auprès du C2RMF, procuré par M. BOURGARIT lui-même. Par un courriel de réponse du 11 octobre, le C2RMF « *autoris[ait] à la mise en ligne, sans modification du document, avec la mention "C2RMF/David Bourgarit" visible.* » Par ailleurs, la mairie devait « *veiller à ce que le document soit consultable, mais non téléchargeable.* » Au final, les contraintes techniques, au niveau du site web, exigées par le C2RMF n'ont pas permis de mettre en ligne ledit rapport. Les directives de cet organisme étaient les suivantes : « *Dans le cas d'une demande par un tiers, merci de bien vouloir nous ré-adresser la personne.* » La page web consacrée au fauconneau a néanmoins été créée sur le site de la ville, elle est consultable directement à partir de l'adresse <https://saint-lys.fr/le-fauconneau/>.

Par courriels en date des 13 août 2020 et 15 janvier 2021, la « Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine »¹⁶⁶ (Ministère de la Culture) fut informée par nos soins que le terme « couleuvrine », employé pour désigner la pièce d'artillerie de Saint-Lys, s'était avéré être erroné à la suite des recherches historiques menées en 2016 sous la direction du professeur Pascal JULIEN et que le terme de fauconneau s'avérait plus adéquat pour la nommer. Cette administration nous répondit : « [...] *le titre de la notice* [« Palissy »] *reprenant les termes exacts de l'arrêté de protection, nous ne pourrions le modifier. Nous ajouterons néanmoins ces éléments à la fiche.* ». Cette modification de la fiche « Palissy » fut effectivement réalisée le 20 janvier 2021 par cette administration (ainsi que l'ajout de la mention de l'exposition « *Toulouse Renaissance* » au sein de laquelle ce fauconneau fut présenté)¹⁶⁷.

Le 8 janvier 2023, un courriel fut envoyé à la mairie de Saint-Lys par le « Centre des Monuments

¹⁶⁶ Voir : <https://mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/>.

¹⁶⁷ Voir : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM31000666> (fiche consultée en ligne le lundi 23 janvier 2023).

Nationaux », site du Château d'If¹⁶⁸ (Bouches-du-Rhône), dans le but d'obtenir de la commune l'autorisation d'utiliser, à titre gracieux, une illustration descriptive du fauconneau de Saint-Lys et de ses différentes parties, réalisée en 2018 conjointement par les services « Communication » et « Pôle culturel » de la ville et disponible sur la page web <https://saint-lys.fr/le-fauconneau/>. Le lundi 23 janvier suivant, M. Serge DEUILHÉ, Maire, signa une attestation accordant ce droit au CMN, tout en demandant à ce que la mention « © Ville de Saint-Lys (Haute-Garonne) » figure sur cette illustration. Depuis, ladite image apparaît sur la page Facebook du Château d'If : <https://www.facebook.com/Ch%C3%A2teau-dIf-478624795608863>, et illustre deux articles, respectivement publiés les jeudi 12 janvier 2023 à 18h28 et mardi 4 avril 2023 à 19h00, ayant pour thème les pièces d'artillerie, notamment de type « *fauconneaux* », qui servaient à assurer la défense de cette célèbre forteresse insulaire. Un moyen, aussi, de mieux faire connaître Saint-Lys !

4)- *Le timbre de l'horloge de l'hôtel-de-ville : fondu à partir du bronze d'une seconde pièce d'artillerie.*

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, notre commune était encore en possession de deux pièces d'artillerie au milieu du XIX^e siècle, mais une seule devait parvenir jusqu'à nous : « *Une de ces armes a été fondue sous l'administration de M. CAMIN [Maire de Saint-Lys de 1855 à 1870] pour fabriquer le timbre de l'horloge [de la mairie], et l'autre se conserve encore dans une dépendance de l'Hôtel-de-ville.* »¹⁶⁹

En effet, lors de la séance du 12 août 1867, le Conseil municipal décida « *de faire établir sur la terrasse qui sépare la maison d'École de l'Hôtel de la Mairie, un pavillon destiné à recevoir une horloge communale. [...] L'hôtel de la mairie et la maison d'école [...] se trouvent reliés par une terrasse au-dessus d'un passage qui donne accès dans la rue du Fort. Il semble que cette terrasse est nue et qu'une construction qui relierait plus intimement les deux édifices donnerait à leur aspect un coup d'œil plus satisfaisant.* »¹⁷⁰

Le 10 novembre suivant, le Conseil municipal approuvait l'achat d'une horloge à Monsieur ROUPIOZ, horloger à Toulouse, « *industriel qui a fourni à Toulouse les horloges du marché couvert, de la halle aux grains, de l'hôpital Saint-Jacques et en dernier lieu celle de la commune d'Issus, arrondissement de Villefranche-de-Lauragais.* »¹⁷¹

Le 21 septembre 1868, M. ROUPIOZ rédigeait le texte suivant :

« *Note de l'horloge fournie et placée à Saint-Lys.*

<i>Horloge roue 1^{ère} 33 cm polie et [?] :</i>		<i>900,00 francs</i>
<i>Plus un renvoi d'angle à 3 roues pour faire donner l'heure aux deux cadrans :</i>		<i>35,00 francs</i>
<i>Plus une minuterie et les deux aiguilles :</i>		<i>25,00 francs</i>
<i>Idem un cadran glace :</i>		<i>60,00 francs</i>
<i>Idem l'avoir envoyé à Bordeaux pour le couper rond, transport :</i>		<i>10,00 francs</i>
<i>Fournir un timbre pesant 53 kg à raison de 4,50 francs le kg :</i>		<i>238,50 francs</i>
<i>Total :</i>		<i>1268,50 francs</i>
<i>Reçu pour un mandat :</i>	<i>500,00 francs</i>	
<i>Plus un canon et une cloche :</i>	<i>103,50 francs</i>	<i>– 603,50 francs</i>
<i>Total :</i>	<i>603,50 francs</i>	
<i>Reste dû pour final paiement :</i>		<i>665,00 francs</i>

[Signé :] ROUPIOZ Horloger. [...] »¹⁷²

Nous voyons grâce à ce billet que la commune avait bien fourni « *un canon et une cloche* » à

¹⁶⁸ Voir : <https://www.chateau-if.fr/#>.

¹⁶⁹ DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), *Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un aperçu historique sur chacune des dix communes du canton*, op. cit., p. 66, note n° 1.

¹⁷⁰ ACSL, registre 1 D 7.

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² ACSL, liasse 1 M 2.

l'horloger en vue de la réalisation de l'horloge de la mairie, et, plus précisément, pour en fabriquer le timbre (selon de livre de MM. DELAUX et LIBÉROS).

Cette horloge, installée en 1868, réparée en 1939 et en 1945, fut remplacée en 1959 par un appareil électrique, ainsi qu'en témoigne la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 1959 :

« Monsieur le Maire [René BASTIDE] rend compte à l'assemblée que l'horloge de la mairie est journalièrement en panne par suite d'une usure générale de tous ses organes. De la visite effectuée par un spécialiste il ressort qu'une réparation serait très onéreuse et ne représenterait pas une garantie de longue durée. Il pense que dans ces conditions il serait préférable de la remplacer par une horloge électrique **en gardant cependant les anciens cadrans et le timbre qui ont une histoire locale et auxquels la population attache un grand prix.** »¹⁷³

On peut donc en déduire que le timbre de l'horloge qui domine de nos jours encore l'hôtel-de-ville de Saint-Lys est bien celui qui fut fondu en 1868 avec les métaux qui composaient le second canon : « À travers les siècles, on renoua ainsi avec les pratiques des fondeurs toulousains de la Renaissance qui, pour les plus importants d'entre eux, étaient nommés indifféremment campaniers ou artilleurs et coulaient tout autant des cloches que des canons. » (Pascal JULIEN)¹⁷⁴.

De ce fait, les fondeurs du XVI^e siècle étaient donc bien « des artisans de la guerre et de la paix ». Bien plus tard, au XIX^e siècle, l'une des deux bouches à feu attestées de Saint-Lys devint – ou peut-être même redevint –, une cloche, à une époque où les Guerres de Religion étaient achevées, où l'on n'avait plus besoin de s'exprimer par les armes et que l'on était revenu vers les œuvres de paix¹⁷⁵.

Tout comme pour le fauconneau, le métal de ce timbre d'horloge fit l'objet, en 2016-2017, d'un prélèvement et d'une analyse par le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (cf. *supra*)¹⁷⁶.

¹⁷³ ACSL, registre des délibérations du Conseil municipal 1 D 10, page 226.

¹⁷⁴ Pour compléter ce propos : « La fonte des grosses cloches, nous l'avons dit, constitua de tout temps un travail exceptionnel. Pour pouvoir occuper leur personnel d'une façon moins accidentelle, les fondeurs furent donc obligés d'entreprendre des ouvrages d'un usage plus répandu. Les mortiers de bronze de toutes tailles, jadis si nombreux dans les cuisines de nos aïeux et dans les officines des apothicaires, les occupèrent d'abord ; puis vint [...] la fabrication des fauconneaux, bombardes, couleuvrines et autres engins de l'artillerie naissante. Ce qui faisait dire à Savary des Bruslons : "La fonte des cloches tient, pour ainsi dire, le milieu, pour l'antiquité, entre celle des statues et celle de l'artillerie, étant de bien des siècles plus nouvelle que la première, et ayant été pratiquée onze ou douze cents ans plus tôt que la seconde." » Extrait de : HAVARD (Henry), Les arts de l'ameublement. Volume I : Les bronzes d'art et d'ameublement. Librairie Charles Delagrave, Paris, s.d. [1891], in-8°, 159 pages [ici, p. 112].

(Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6524931v/f126>, ainsi que <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb305826361>).

¹⁷⁵ Propos du professeur Pascal JULIEN tenus au cours de la conférence publique présentée à l'hôtel-de-ville de Saint-Lys, en salle du Conseil municipal, le vendredi 16 février 2018.

¹⁷⁶ Dans un souci de propriété intellectuelle, le C2RMF n'a pas souhaité que le rapport d'analyse du bronze du fauconneau et du timbre de l'horloge de l'hôtel-de-ville soit mis librement à la disposition du grand public (cf. le courriel du C2RMF adressé à la mairie de Saint-Lys le vendredi 11 octobre 2019). Les personnes souhaitant consulter ce rapport doivent s'adresser directement à cet organisme. Pour cela, voir la page « Contact » du site web du C2RMF : <https://c2rmf.fr/contact>. Références du document en question : BOURGARIT (David), Rapport n° 34662 – Mairie de Saint-Lys (31, Haute-Garonne) : Couleuvrine (région toulousaine, 1589). Timbre d'horloge – Analyse du métal. Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France, Paris, 16 février 2017, 7 pages.

ANNEXES

Annexe n° 1 :

Informations données par Monsieur Jean-Marie WELTER, grand érudit en matière d'artillerie de l'époque moderne (ancien industriel du métal, spécialiste du bronze Renaissance) dans un courrier électronique qu'il nous fût parvenir le mercredi 17 mai 2017 :

« J'ai évalué le poids du boulet en partant d'un diamètre de 44 mm (il faut un peu de jeu) et en utilisant la formule : densité du métal x volume d'une sphère. Pour la fonte, la densité est 7,2 ce qui donne un poids de 321 g : cela correspond à un peu moins de 3/4 d'une (ancienne) livre – ou un peu moins. Pour le plomb (dont l'utilisation est peu vraisemblable) la densité est 10,7 et donc le poids du boulet est 477 g ou environ une livre. La difficulté est de savoir quel était le poids de la livre en France. Au Moyen Âge il variait entre 380 et 552 g – plus tard l'utilisation de la livre de Paris avec 489,5 g se généralisa. La longueur de l'âme est environ 1770 – 154 = 1616 mm, ce qui représente 35 fois le calibre. Suivant votre tableau et la base de données de l'artillerie (<http://basart.artillerie.asso.fr/>), le poids du boulet du fauconneau est 3/4 de livre, mais la longueur du tube 42 calibres. Il s'agirait donc d'un fauconneau "léger" – ce qui explique aussi le poids de 96 kg. En assimilant le canon à un tube de longueur 1770 mm, de diamètre extérieur 101 mm (valeur moyenne des quatre valeurs mesurées) et de diamètre intérieur 46 mm, on arrive pour un bronze à 7-10 % en étain (densité 8,8) à 98 kg. Ce canon léger devait être très maniable – et s'il servait à la défense de Saint-Lys, c'était moins pour faire des ravages chez l'assaillant que pour viser des cibles critiques, tels les officiers. »

Annexe n° 2 :

Les armoiries de Saint-Lys apparaissant sur le fauconneau fondu en 1589.

La ville de Saint-Lys est une « bastide », ville neuve fondée par un contrat de paréage signé le 26 mai 1280 entre les moines cisterciens de l'abbaye de Gimont, propriétaires des terres, et le sénéchal Eustache de BEAUMARCHÈS, représentant de l'État royal.

La plus ancienne représentation connue des armoiries de Saint-Lys figure sur le fauconneau. En complément de l'article de M. Victor FONS (*cf. supra*), voici un autre texte à ce sujet.

Extrait du livre de MM. DELAUX et LIBÉROS, *Histoire de la bastide de Saint-Lys [...]*, 1904, *op. cit.*, pp. 55-57 :

« [...] Ainsi Saint-Lys eut des armoiries presque à son origine. Nous en avons pour preuve la nature même de ses armes, une couleuvrine, propriété de la ville, sur laquelle on voit son ancien écusson coulé en même temps que la pièce avec le millésime de 1589 et la mention toute spéciale qu'on lit dans l'armorial d'Hozier, en date du 23 janvier 1697 : "La ville de Saint-Lys porte d'azur à une cloche d'argent avec cinq fleurs de lys" (Archives Nationales, Paris).

[...] En 1865, M. le Maire de Saint-Lys sollicita la reconnaissance des anciennes armes et les fit reproduire en relief au frontispice l'Hôtel-de-Ville qu'on était en train de restaurer. On peut les blasonner ainsi : "D'azur, à la cloche d'argent, supportée par deux anges aux ailes déployées et accompagnés de cinq fleurs de lys, deux en chef et trois en pointe posées deux et une".

Ces armoiries sont de celles qu'on nomme parlantes ; elles rappellent par leurs meubles comme nous l'avons fait remarquer, le nom de Saint-Lys. En effet, les cinq fleurs éveillent l'idée de cinq lys ou Saint-Lys. Or, dans la série des divers blasons adoptés par les villes, aucun de ceux trouvés jusqu'à ce jour ne compte juste cinq fleurs de lys ; ce qui prouve que ce nombre a été mis à dessein. En outre, elles portent une cloche qui, dans la langue du Moyen-Âge, était désignée sous le nom de seing ou sing comme dans tocsin.

Selon toute probabilité, ceux qui choisirent et composèrent ce blason avaient eu l'idée de représenter par des images sensibles, cloche et lys (sing et lys) le nom de la bastide de Saint-Lys.

Outre cette interprétation de M. FONS, il en est une autre non moins vraisemblable, si l'on observe que lors de la fondation des villes neuves, les parties contractantes cimentaient souvent leur alliance en donnant aux bastides des armoiries où se mêlaient les armes des rois et celles des abbayes ou seigneurs donateurs.

Dans ce cas, les fleurs de lis auraient rappelé la monarchie et le nom de la ville royale, et la cloche, l'origine abbatiale des religieux de Gimont. »¹⁷⁷

La photographie de la page suivante montre lesdites armoiries figurant sur le fauconneau¹⁷⁸.

¹⁷⁷ Concernant le nom et les armoiries de la commune de Saint-Lys, voir : <https://saint-lys.fr/histoire-de-la-commune/>.

¹⁷⁸ Photographie prise en avril 2015 par M. Xavier BORDES, Mairie de Saint-Lys.



Annexe n° 3 :

Fiche de la base « Palissy », du Ministère de la Culture, concernant le classement aux Monuments Historiques du fauconneau de la commune de SAINT-LYS ¹⁷⁹

Monuments historiques :	
Désignation	
<i>Dénomination de l'objet</i>	Canon
<i>Précision sur la typologie de l'objet – hors lexique</i>	Coulevrine
<i>Titre courant</i>	Canon (coulevrine)
Localisation	
<i>Localisation</i>	Occitanie ; Haute-Garonne (31) ; Saint-Lys ; Mairie
<i>N° INSEE de la commune</i>	31499
<i>Précision sur la localisation</i>	Anciennement région de : Midi-Pyrénées
<i>Canton</i>	Saint-Lys ⁽¹⁸⁰⁾
<i>Nom de l'édifice</i>	Mairie
Description	
<i>Catégorie technique</i>	Fonderie
<i>Matériaux et techniques d'interventions</i>	Bronze
<i>Dimensions normalisées</i>	L = 180
Historique	
<i>Siècle de création</i>	4 ^e quart 16 ^e siècle
<i>Année de création</i>	1589
Statut juridique et protection	
<i>Statut juridique du propriétaire</i>	Propriété de la commune
<i>Typologie de la protection MH</i>	Classé au titre objet
<i>Date et typologie de la protection</i>	1926/04/27 : classé au titre objet
<i>Référence(s) d'exposition(s)</i>	Exposition « Toulouse Renaissance », Toulouse, Musée des Augustins, 2018
<i>Référence(s) de publication(s)</i>	Catalogue de l'exposition « Toulouse Renaissance », Toulouse, Musée des Augustins, 2018, pp. 300 et 301 (https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb454864889)
<i>Photographies liées au dossier de protection</i>	CAOA
Références documentaires	
<i>Cadre de l'étude</i>	Liste objets classés MH
<i>Dénomination du dossier</i>	Dossier individuel
<i>Date de l'enquête ou du dernier récolement</i>	1998
À propos de la notice	
<i>Référence de la notice</i>	PM31000666
<i>Nom de la base</i>	Patrimoine mobilier (Palissy)
<i>Date de versement de la notice</i>	1999-12-10
<i>Date de la dernière modification de la notice</i>	2021-01-20
<i>Copyright de la notice</i>	© Direction du patrimoine, 1992

¹⁷⁹ Voir cette fiche sur la base « Palissy » (patrimoine mobilier) consultable sur le site web « Pop Culture » (« Plateforme Ouverte du Patrimoine ») du Ministère de la Culture : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM31000666>.

¹⁸⁰ La ville de Saint-Lys a perdu son statut de chef-lieu de canton en mars 2015 et dépend, depuis, du canton de Plaisance-du-Touch.

Annexe n° 4 :

Fiche de la base « Palissy », du Ministère de la Culture, concernant le classement aux Monuments Historiques du fauconneau de la commune de GIMONT (Gers).¹⁸¹

Il est à noter que parmi les nombreuses pièces d'artillerie qui furent fabriquées dans les fonderies de Toulouse à la Renaissance, très rares sont celles qui sont parvenues jusqu'à nous. À notre connaissance, outre celui de Saint-Lys, seul subsisterait le tube de fauconneau – lui aussi en bronze – dont est propriétaire la commune de Gimont (Gers) et qui, après avoir été abrité dans un dépôt lapidaire de cette ville, est aujourd'hui conservé dans le Musée cantonal (situé dans l'ancienne halle centrale)¹⁸². Datant de 1585, bien plus court (1,25 mètre) que celui de Saint-Lys, à pans coupés sur toute sa longueur et ne disposant plus de son affût, il a été classé Monument Historique au titre « objet » par arrêté du 17 novembre 1997 (lui aussi sous la dénomination erronée de « coulevrine »).

Monuments historiques :	
Désignation	
<i>Dénomination de l'objet</i>	Canon
<i>Précision sur la typologie de l'objet – hors lexique</i>	Coulevrine
<i>Titre courant</i>	Canon (coulevrine)
Localisation	
<i>Localisation</i>	Occitanie ; Gers (32) ; Gimont ; dépôt lapidaire
<i>N° INSEE de la commune</i>	32147
<i>Précision sur la localisation</i>	Anciennement région de : Midi-Pyrénées
<i>Canton</i>	Gimont
<i>Nom de l'édifice</i>	Dépôt lapidaire
Description	
<i>Catégorie technique</i>	Armurerie
<i>Matériaux et techniques d'interventions</i>	Bronze
<i>Dimensions normalisées</i>	H = 125
<i>Inscription</i>	Date
<i>Précisions sur l'inscription</i>	Date : 1585 (en relief à la base)
Historique	
<i>Siècle de création</i>	4 ^e quart 16 ^e siècle
<i>Année de création</i>	1585
Statut juridique et protection	
<i>Statut juridique du propriétaire</i>	Propriété de la commune
<i>Typologie de la protection MH</i>	Classé au titre objet
<i>Date et typologie de la protection</i>	1997/11/17 : classé au titre objet
<i>Photographies liées au dossier de protection</i>	DOM
Références documentaires	
<i>Cadre de l'étude</i>	Liste objets classés MH
<i>Dénomination du dossier</i>	Dossier individuel
À propos de la notice	
<i>Référence de la notice</i>	PM32000264
<i>Nom de la base</i>	Patrimoine mobilier (Palissy)
<i>Date de versement de la notice</i>	2000-07-20
<i>Date de la dernière modification de la notice</i>	2018-12-20
<i>Auteur de la photographie (Mémoire)</i>	Conservation des antiquités et objets d'art – Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (objets mobiliers), tous droits réservés
<i>Copyright de la notice</i>	© Direction du patrimoine, 1998

¹⁸¹ Voir cette fiche sur la base « Palissy » (patrimoine mobilier) consultable sur le site web « Pop Culture » (« Plateforme Ouverte du Patrimoine » du Ministère de la Culture) : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM32000264>.

¹⁸² Voir : <https://www.tourisme-occitanie.com/musee-cantonal/gimont>.

⇒ Photographie du tube du fauconneau de Gimont (Gers).



Annexe n° 5 :

Les fondeurs de canons toulousains au XVI^e siècle.

Extrait de l'ouvrage :

ROSCHACH (Ernest), Musée [des Augustins] de Toulouse – Catalogue des Antiquités et des Objets d'Art. Imprimerie de I. Viguier, Toulouse, 1865, XX-488 pages, in-8°.

⇒ Page 349 :

« [...] *Les archives de l'Hôtel-de-Ville [de Toulouse] constatent que pendant plusieurs siècles il s'est fabriqué à Toulouse de nombreuses pièces d'artillerie. Cette fabrication fut même assez active pour occuper un corps d'état. En 1542, nous voyons Claude Pelhot, maître fondeur d'artillerie, s'engager à faire 'en son fourneau de fonte, à ses dépens, six pièces d'artillerie appelées grandes colobrines, toutes rondes, avec les armes de la ville, fleurs de lys et croix semées au long de la volée ou autres devises que plaira y mettre, lesquelles pièces seront bien faites, de bonne fonte en rosette (cuivre rouge pur) et métal de cloche, portant le boulet qui a été présenté à MM. les Capitouls et bien renforcées.* »

Le 24 août 1621, pendant le siège de Montauban, on retira de l'Arsenal huit canons et une coulevrine qui furent amenés au camp de Louis XIII par le capitaine Rabastens. Quatre de ces pièces se perdirent pendant le siège ; les cinq autres furent retrouvées à Castelsarrazin et à Moissac par M. d'Ambelot, syndic de la ville de Toulouse.

Plusieurs villes du Midi fabriquèrent d'ailleurs de l'artillerie pendant la période agitée du XVI^e siècle. Nous avons retrouvé dans les inventaires de l'arsenal de Toulouse la mention plusieurs fois répétée de pièces en fonte, aux armes de Mazères et de Montauban, portant la devise : Vive l'Évangile. (Archives de l'Hôtel-de-Ville). »¹⁸³

¹⁸³ Voir : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6525633z> et <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb312449991>.

Annexe n° 6 :

Notice publiée dans le catalogue de l'exposition « Toulouse Renaissance », paru en 2018.¹⁸⁴

« Le fauconneau de Saint-Lys.

La ville de Saint-Lys possède une des seules pièces d'artillerie réalisées par des fondeurs toulousains de la Renaissance qui soient parvenues jusqu'à nous. Il s'agit d'un fauconneau, petit canon datant des guerres de Religion. En 1588 en effet, les huguenots du bourg proche de l'Isle-Jourdain, place forte protestante, avaient attaqué Saint-Lys et y avaient incendié plusieurs maisons. L'année suivante, les consuls firent réaliser deux canons pour défendre la ville.

Le tube en bronze de ce fauconneau (96 kg) comprend deux parties : une volée circulaire (entre l'astragale de jonction et la bouche du tube) terminée par une moulure de bouche à son orifice, et un renfort de culasse à huit pans. La partie arrière du canon (cul-de-lampe) comprend un bourrelet de culasse octogonal, une moulure circulaire saillante et enfin le bouton de culasse à son extrémité. Deux tourillons sont placés de part et d'autre du renfort de culasse pour servir d'appui au tube sur son affût.

Sur la partie supérieure du renfort de culasse, on distingue :

- La mention « ST LYZ » gravée dans le bronze, incluse dans un cartouche à bordure unique.
- Un écusson en relief, moulé dans la pièce, représentant deux anges aux ailes éployées tenant une cloche, encadrés par cinq fleurs de lys (deux en chef, trois en pointe). Il s'agit de la plus ancienne représentation connue des armoiries de la ville.
- La date 1589 gravée dans le bronze, incluse dans un cartouche à double bordure.

Sur la volée du canon, on distingue la trace de quatorze fleurs de lys jadis en relief, chacune d'une longueur d'environ 8 cm, disposées en quinconce tout autour du tube. Leur présence confirme que Saint-Lys appartenait alors au parti catholique. Elles ont toutes été quasi-complètement limées, probablement durant la Révolution.

Il s'agit-là du plus petit des « six calibres de France » (canon, grande couleuvrine, couleuvrine bâtarde, couleuvrine moyenne, faucon, fauconneau) fixés pour l'artillerie du royaume par l'Édit de Blois, signé par Charles IX en mars 1572. Une pièce d'artillerie de ce type avait une portée de 300 à 400 mètres et était utilisée, outre le vacarme de la détonation, pour une fonction précise : le fait que la longueur du tube (1,77 m) soit proportionnellement très supérieure au calibre (46 mm) permettait d'obtenir une grande précision lors du tir et les boulets envoyés – certainement en fonte – avaient pour objectif les chefs de l'armée adverse, dont l'élimination pouvait désorganiser les troupes ennemies.

Le fauconneau retrouva une utilité guerrière à l'époque révolutionnaire, durant l'insurrection royaliste de l'an VII, lorsqu'en août 1799 les républicains de Saint-Lys alliés à ceux de communes voisines s'opposèrent aux insurgés monarchistes. Son affût date possiblement de cette époque. Sous le Second Empire, ce canon était utilisé pour « des décharges de mousqueterie le 15 août, fête de l'Empereur, pendant la grand'messe, à laquelle assistaient en corps et avec leurs insignes toutes les autorités et les fonctionnaires de la commune ».

L'autre fauconneau, qui n'avait pas retrouvé d'affût, servit vers 1860 à fabriquer le timbre de l'horloge de la mairie. À travers les siècles, on renoua ainsi avec les pratiques des fondeurs toulousains de la Renaissance qui, pour les plus importants d'entre eux, étaient nommés indifféremment campaniers ou artilleurs et coulaient tout autant des cloches que des canons.

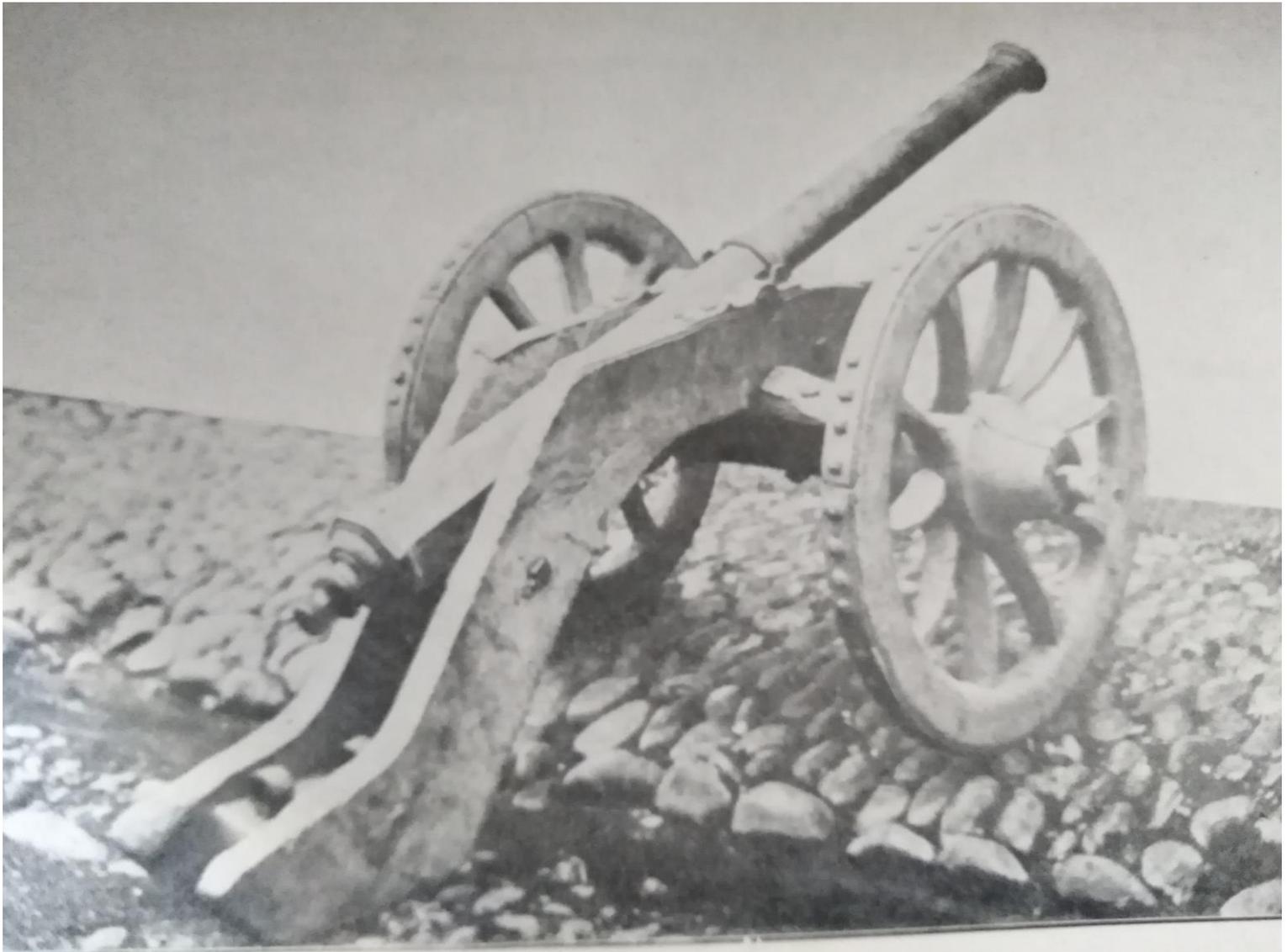
JCF. »

¹⁸⁴ Notice, en 3500 caractères maximum, rédigée par J-C. FACCHINI à la demande de M. Pascal JULIEN, relue et légèrement modifiée par ce dernier avant publication. Nous remercions très vivement Monsieur JULIEN de nous avoir fait l'honneur de nous proposer de rédiger cette contribution dans le cadre de la parution de ce catalogue d'exposition.

Annexe n° 7 :

Photographie du fauconneau prise au tout début du XX^e siècle.

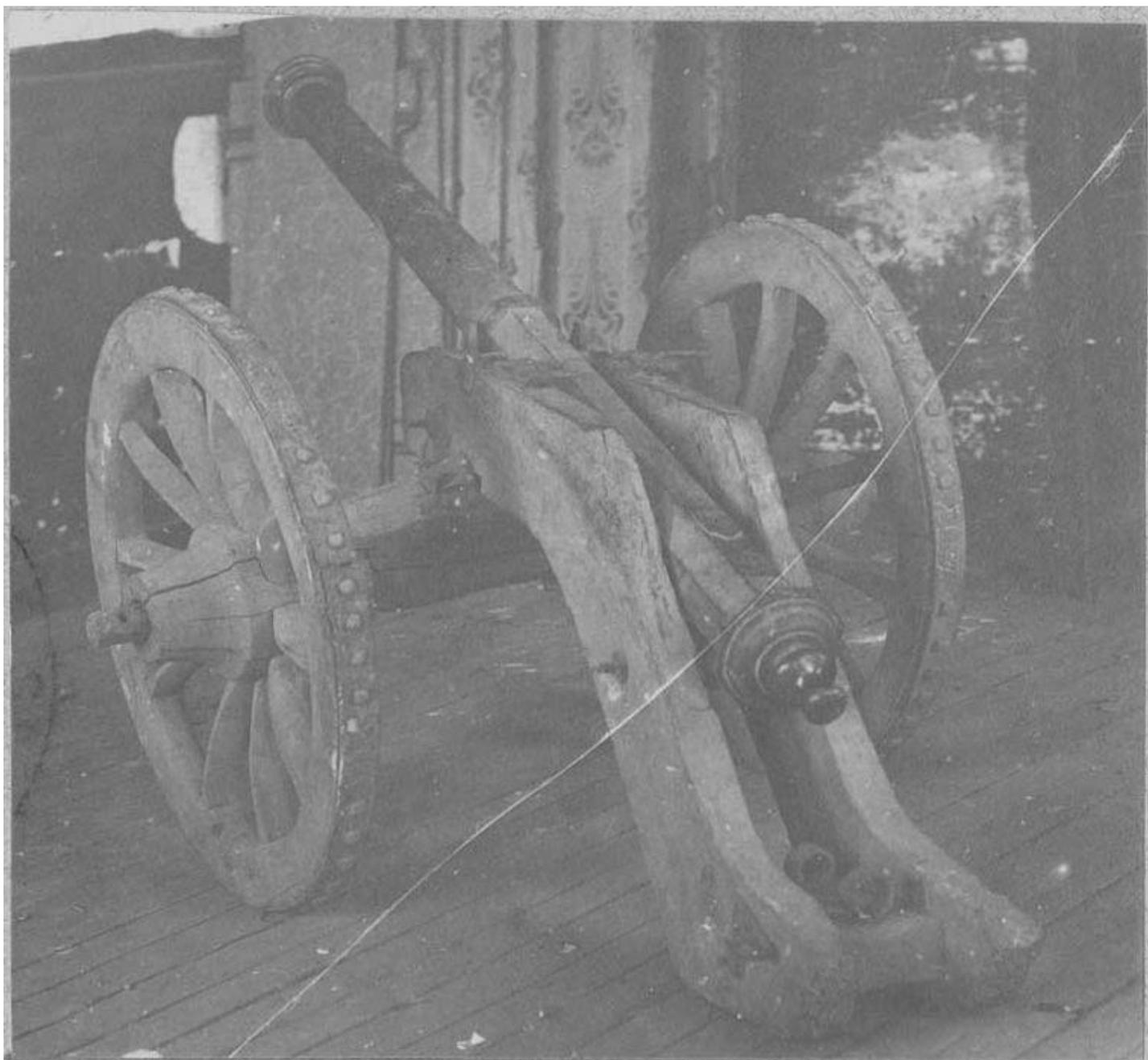
Cette vue figure en page 120 du livre « *Histoire de la bastide de Saint-Lys* », écrit par MM. DELAUX et LIBÉROS et publié en 1904.



Annexe n° 8 :

Photographie du fauconneau prise dans le premier quart du XX^e siècle.

Cette photographie fait partie des collections de la « Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine » (« *Documentation des objets mobiliers* »)¹⁸⁵, située à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne). Il est probable qu'elle a été envoyée par la mairie de Saint-Lys à la suite de la délibération votée par le Conseil municipal le 3 juillet 1924 (*cf. supra*), qui demandait « à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts que cet objet mobilier soit classé parmi les objets historiques. Il joint à cet effet des photographies et une description détaillée du dit canon dignes d'attirer l'attention de la Commission de Classement. »¹⁸⁶



¹⁸⁵ Voir : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/memoire/AP31W01190>.

¹⁸⁶ ACSL, registre 1 D 9, pp. 103-104.